

**COMPTE DE L'ADMINISTRATION**

**DE**

**LA JUSTICE CRIMINELLE**

**EN BELGIQUE.**

COMPTE DE L'ADMINISTRATION  
DE  
**LA JUSTICE CRIMINELLE**  
EN BELGIQUE

PENDANT  
LES ANNÉES 1831, 1832, 1833 ET 1834,

Présenté au Roi

PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE.



BRUXELLES,  
IMPRIMERIE DU MONITEUR BELGE.

—  
MDCCCXXXV.

Il est nécessaire cependant que le gouvernement soit à même de baser sur des renseignements officiels et complets la solution des graves questions de droit criminel, qui ont été soulevées dans ces derniers temps. Il importe aussi que la nation soit préparée à cette solution par la connaissance exacte de la situation morale du pays, afin que les réformes lui apparaissent comme le résultat de l'expérience et d'une nécessité généralement sentie. J'ai cherché à m'acquitter de cette tâche, et, si elle n'est pas remplie complètement, cette imperfection provient de la direction imprimée à la statistique d'après d'anciennes instructions observées jusqu'à ce jour par les autorités judiciaires; je n'ai pu modifier ces instructions que pour l'avenir; les mesures que j'ai prises récemment pour obtenir des développements nouveaux et des classifications plus précises, me permettent d'espérer que le compte de l'administration de la justice criminelle recevra successivement, lors de sa publication annuelle, toute l'extension dont plusieurs nations voisines ont donné l'exemple.

Quelque circonscrit que soit le résumé des travaux de la magistrature que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ, il importe d'en signaler les principaux aperçus. En les passant en revue, je retracerai d'abord ceux qui se rattachent au jugement des crimes; je m'occuperai ensuite des affaires correctionnelles et de simple police.

### COURS D'ASSISES.

Le nombre des accusés traduits devant les cours d'assises s'est élevé :

En 1831, à 879, parmi lesquels 846 accusés présents et 33 contumaces.				
» 1832 » 835	»	790	»	45
» 1833 » 536	»	529	»	27
» 1834 » 704	»	664	»	40
Totaux. 2,974	»	2,829	»	145

494 de ces accusés étaient mis en jugement comme auteurs des pillages qui ont désolé les principales villes du royaume. Des causes accidentelles ayant donné naissance à ces crimes, j'ai cru convenable de ne pas confondre les accusations qui s'y rapportent, avec celles dont les cours d'assises connaissent habituellement: c'est en établissant les calculs statistiques sur une base permanente, qu'on rend utile la comparaison entre les résultats de différentes années. Je me bornerai, par cette raison, à comprendre

dans l'exposé que j'ai l'honneur de soumettre à VOTRE MAJESTÉ les seuls crimes qui se reproduisent chaque année, et que par cela même on peut désigner sous le nom de *crimes ordinaires*: il suffira de remarquer que les 494 accusés de crimes de pillage ont été jugés par les cours d'assises de Bruxelles, Anvers, Mons, Liège et des deux Flandres, et que 214 d'entr'eux ont été reconnus coupables par le jury.

Les crimes ordinaires et les tentatives de ces crimes ont donné lieu :

En 1831, à 454 accusations, { dont 418 contradictoires, comprennent 589 accusés. Ensemble 609 accusés.				
	{	— 16 par contumace,	— 20 —	
* 1832 » 495	{	— 469 contradictoires,	— 703 —	» 740
	{	— 26 par contumace,	— 57 —	»
» 1833 » 564	{	— 545 contradictoires,	— 479 —	» 504
	{	— 21 par contumace,	— 25 —	»
» 1834 » 428	{	— 589 contradictoires,	— 587 —	» 627
	{	— 59 par contumace,	— 40 —	»
Total, 1,721				Total, 2,480

En distinguant les crimes contre les propriétés des crimes contre les personnes, le total des accusations est réparti, entre les quatre années, dans les proportions suivantes :

(1831) 125 accusations pour crimes contre les personnes et 311 accusations pour crimes contre les propriétés.				
(1832) 150	—	365	—	—
(1833) 122	—	242	—	—
(1834) 159	—	289	—	—
	514	1,207	—	—
		514		
Totaux réunis, 1,721 accusations.				

D'après ce résultat, si l'on représente par le chiffre 100 le nombre des accusations jugées de 1831 à 1834, ces quatre années offrent, entre les deux catégories d'accusations pour crimes contre les personnes et les propriétés, les différences suivantes :

	1831.	1832.	1833.	1834.	Moyenne des 4 années.
	Accusations.	Accusations.	Accusations.	Accusations.	Accusations.
Crimes contre les personnes :	28	26	31	32	30
» » » propriétés :	72	74	69	68	70
Totaux,	100	100	100	100	100

Le nombre de 1,721 accusations ordinaires, portées devant les cours criminelles, ne représente pas exactement celui des crimes qui ont été commis. Il est pénible de remarquer que les tables statistiques signalent un grand nombre de faits dont les cours d'assises n'ont pu être saisies, soit parce qu'aucun indice n'en désignait les auteurs, soit parce que les charges qui pesaient sur les inculpés n'ont pu être établies d'une manière suffisante lors de l'instruction préparatoire.

Parmi les crimes dont les auteurs sont ainsi demeurés inconnus, on compte, de 1831 à 1834, comme tentés ou consommés :

Empoisonnemens. . . . .	6
Infanticides. . . . .	60
Meurtres ou assassinats. . . . .	119
Vols qualifiés. . . . .	2,464
Autres crimes de toute nature. . .	618

Total, 3,267<sup>(1)</sup>, chiffre dans lequel

l'arrondissement de Bruxelles figure pour plus d'un dixième<sup>(2)</sup>.

En présence de données statistiques aussi graves, on doit croire que l'action de la justice criminelle, malgré les louables efforts des magistrats qui la dirigent, manque de l'énergie qui lui est nécessaire. Toutefois il faut se garder d'exagérer ces résultats : on ne peut établir des calculs rigoureux sur des faits dont la criminalité aurait pu disparaître ou se modifier, s'ils avaient été soumis à une épreuve judiciaire. L'on ne peut d'ailleurs, quant à l'augmentation des crimes, en déduire aucune conséquence, puisqu'on est complètement privé de renseignemens sur les crimes commis par des inconnus dans les années antérieures à celles dont nous nous occupons. Il eût été

(1) Ce nombre qui, par une coïncidence remarquable, est à peu près réparti dans la même proportion entre les 4 années, donne pour

1831	1832	1833	1834
774	867	797	829 crimes.

(2) Les crimes dont les auteurs sont demeurés inconnus s'élèvent, pour les 4 années, dans la province de Brabant, à 482 (tableaux IX à XVI).

Dans ce total, l'arrondissement de Bruxelles est compris pour :

Assassinats ou tentatives de ce crime. . . . .	14
Incendies. . . . .	17
Infanticides. . . . .	7
Vols qualifiés. . . . .	298
Menaces sous condition. . . . .	4
Coups et blessures. . . . .	2

Ensemble, 342

utile de combler cette lacune; mais le travail qui l'aurait fait disparaître, devant embrasser une époque trop éloignée, des difficultés presque impossibles à vaincre m'ont engagé à ne pas charger les autorités judiciaires de ces nouvelles recherches. J'ai dû me borner à donner des instructions qui empêcheront, pour l'avenir, une omission qu'il ne m'a pas été possible d'éviter.

Si l'on compare le nombre des accusés pour crimes ordinaires avec la population du royaume, on trouve :

1 accusé sur 6,560 habitans, en 1831.
1 » 5,711 » 1832.
1 » 8,057 » 1833.
1 » 6,476 » 1834.

Moyenne des quatre années : 1 accusé sur 6,550 habitans.

Ce terme moyen est dépassé dans six provinces, comme le prouve le relevé suivant, où elles sont classées d'après le nombre des accusés jugés dans chacune d'elles, en commençant par les provinces où ce nombre est le plus élevé, eu égard à leur population :

Namur. . . . .	1 accusé sur 4,945 habitans.
Brabant. . . . .	1 » 5,509 »
Liège. . . . .	1 » 5,500 »
Flandre orientale. . . . .	1 » 5,615 »
Limbourg. . . . .	1 » 5,977 »
Anvers. . . . .	1 » 6,084 »
Flandre occidentale. . . . .	1 » 6,722 »
Luxembourg. . . . .	1 » 8,465 »
Hainaut. . . . .	1 » 16,870 »

Il résulte de ces rapprochemens que le rapport moyen du nombre des accusés à la population, calculé pour les 4 années et pour chaque province, varie depuis 1 sur 4,945 habitans jusqu'à 1 sur 16,870; que le moins favorable de ces deux rapports appartient à la province de Namur, et le rapport opposé, à celle de Hainaut: après cette dernière province, c'est le Luxembourg qui compte le moins d'accusés.

Il est encore une observation commune au Hainaut et au Luxembourg. Les tables statistiques signalent les cours d'assises de ces deux provinces comme étant celles où le jury prononce le plus d'acquittemens.

On voit, pendant les 4 dernières années, près de la moitié des accusés, acquittés dans le Luxembourg; les acquittemens sont encore plus nombreux dans le Hainaut, comparativement à ce qui a lieu dans le reste du royaume.

Dans la *Flandre occidentale*, au contraire, la proportion des acquittés aux condamnés est, pour les premiers, de 31, et, pour les derniers, de 69 sur 100 accusés. Après cette province, c'est dans celle de *Liège* et ensuite dans la *Flandre orientale* que l'on compte le moins d'acquittemens : on a, terme moyen des 4 années, condamné 66 à 68 accusés sur 100 dans ces deux provinces ; cette proportion descend de plus en plus dans les autres ; dans le *Brabant* elle est évaluée à 57 condamnés sur 100 accusés ; la preuve de ces assertions résulte du tableau suivant :

PROVINCES.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS.
Brabant. . . . .	180	239
Auvers. . . . .	88	142
Hainaut. . . . .	72	70
Liège. . . . .	86	185
Limbourg. . . . .	73	155
Luxembourg. . . . .	64	79
Namur. . . . .	69	101
Flandre orientale. . . . .	178	545
Flandre occidentale. . . . .	112	246
Le royaume. . . . .	922	1558 (1)

La proportion des acquittemens aux condamnations donne pour tout le royaume :

En 1831	1832	1833	1834
30	41	40	39

acquittés sur 100 accusés.

En examinant les rapports qui existent entre les accusés des crimes les plus graves

(1) Sont compris dans ce nombre 10 condamnés, acquittés par un 2<sup>e</sup> arrêt après cassation du 1<sup>er</sup>. L'impossibilité de répartir ces accusés entre les différentes provinces a obligé de laisser subsister ici le chiffre primitif des acquittemens et des condamnations.

et en comparant leur nombre avec celui des accusés des mêmes crimes pendant les années antérieures 1826-1830, on trouve les résultats suivans :

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES ACCUSÉS.		MOYENNE ANNUELLE du NOMBRE DES ACCUSÉS. (A)		NOMBRE PROPORTIONNEL SUR 1000 ACCUSÉS. (B)		OBSERVATIONS.
	1826-1830	1831-1834	1826-1830	1831-1834	1826-1830	1831-1834	
	2	3	4	5	6	7	
Empoisonnement, meurtre et assassinat. . . . .	185	160	36	42	48	50	<p>En formant ce tableau, on n'a pas eu égard, comme précédemment, au seul chiffre des accusés de CRIMES ORDINAIRES. Le travail publié en 1831, pour la période de 1826 à 1830, par le dépt. de l'intérieur, n'a pas fait de distinction entre les crimes ordinaires et accidentels ; il a donc fallu suivre la même base, pour avoir des termes de comparaison identiques.</p> <p>(A) En calculant ces termes moyens, on n'a pas eu égard aux fractions.</p> <p>(B) Le nombre effectif des accusés était, en 1826-1830, de 3833 ; de 1831 à 1834, il est de 2974. Les rapprochemens contenus dans les 6<sup>es</sup> et 7<sup>es</sup> colonnes sont calculés sur un terme de comparaison de 1000 accusés ; l'on a dû, pour rendre ces rapprochemens possibles entre les deux périodes, substituer ce chiffre au nombre effectif des accusés.</p>
Incendie. . . . .	28	17	5	4	7	5	
Infanticide. . . . .	55	28	7	7	9	9	
Fausse monnaie. . . . .	50	49	8	12	10	16	
Faux. . . . .	122	60	24	15	51	20	
Viol et attentat à la pudeur avec violence. . . . .	108	65	21	16	28	21	
Coups et blessures. . . . .	400	351	98	88	127	118	
Menaces sous condition (lettres minatoires). . . . .	15	11	5	5	5	5	
Banqueroute frauduleuse. . . . .	56	10	7	5	9	6	
Vol. . . . .	2471	1550	494	382	644	514	

On voit par ce tableau que, de 1831 à 1834, le nombre des accusés d'*empoisonnement*, d'*assassinat*, de *meurtre* et de *fausse monnaie*, s'est accru comparativement aux cinq années antérieures ; que celui des accusés de *lettres minatoires* et d'*infanticide* est resté stationnaire, et qu'on trouve des résultats opposés en ce qui concerne l'*incendie*, le *viol*, les *coups* et *blessures*, le *faux*, la *banqueroute frauduleuse* et le *vol*, le nombre des mises en jugement pour ces derniers crimes étant demeuré inférieur à celui des années précédentes.

J'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à VOTRE MAJESTÉ que, dans les 4 dernières années, 1,721 accusations de *crimes ordinaires* ont été portées devant les cours

d'assises. Sur les 2,480 personnes comprises dans ces accusations, 932 (1) ont été acquittées, 116 condamnées par contumace, et 1,431 condamnées contradictoirement :

A mort . . . . .	47
Aux travaux perpétuels . . . . .	128
Aux travaux à temps . . . . .	226
A la réclusion . . . . .	410
A des peines correctionnelles . . . . .	599
A la simple détention, (enfants âgés de moins de 16 ans). . . . .	21
<b>Total,</b>	<b>1,431</b>

Je terminerai ces aperçus par le tableau comparatif des condamnations contradictoires et par contumace prononcées, dans les neuf dernières années, par les cours d'assises.

	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.
A mort . . . . .	15	17	22	11	4	0	0	7	28
Aux travaux perpétuels . . . . .	58	71	57	35	28	37	40	29	37
Aux travaux à temps . . . . .	130	129	151	113	99	63	73	53	69
A la réclusion . . . . .	174	220	207	180	144	118	128	101	119
Au carcan . . . . .	2	1	"	"	1				
Au bannissement . . . . .	"	"	"	"	4				
A la dégradation civique . . . . .	"	"	"	2	1				
A des peines correctionnelles . . . . .	234	217	244	250	251	101	180	109	124
Enfants détenus par voie correctionnelle . . . . .	"	18	16	21	0	7	4	3	7
<b>Totaux des condamnés . . . . .</b>	<b>611</b>	<b>682</b>	<b>677</b>	<b>612</b>	<b>541</b>	<b>425</b>	<b>430</b>	<b>303</b>	<b>384</b>
Accusés . . . . .	725	800	814	753	741	609	740	504	627
<b>OU CONDAMNÉS</b>									
	84	85	83	81	73	70	59	60	61
sur 100 accusés.									

(1) Sont compris dans ce chiffre 10 condamnés, dont les arrêts ont été cassés, et qui, sur la déclaration du 2<sup>e</sup> jury, ont ensuite été acquittés. 4 d'entr'eux avaient été condamnés à mort, 2 aux travaux perpétuels, 1 à la réclusion.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE SIMPLE POLICE.

Les vingt-neuf tribunaux correctionnels ont eu à juger, dans les 4 années, 60,759 affaires, qui se divisent, d'après la nature, de la manière suivante (1) :

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE												NOMBRE DES CONDAMNÉS											
	DES AFFAIRES.				DES PRÉVENUS.				DES ACQUITTÉS.				A L'EMPRISONNEMENT						A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES					
	1831.	1832.	1833.	1834.	1831.	1832.	1833.	1834.	1831.	1832.	1833.	1834.	D'UN AN ET PLUS.			DE MOINS D'UN AN.			1831.	1832.	1833.	1834.		
Abus d'autorité et arrestation illégale . . . . .	9	5	11	11	5	8	27	12	5	7	24	3	"	"	"	"	5	"	"	"	1	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	132	127	156	133	180	156	195	160	68	55	61	41	47	41	52	51	81	55	76	61	4	"	"	4
Adultère . . . . .	1	"	2	2	"	"	"	4	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .	13	18	33	32	35	22	58	51	3	7	27	12	2	1	4	10	28	13	27	27	2	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l') . . . . .	31	38	41	118	36	40	46	134	16	11	13	68	"	"	"	"	3	1	5	6	17	24	28	"
Banqueroute simple . . . . .	9	4	2	5	9	4	2	5	2	2	2	1	1	"	"	"	2	6	2	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	413	540	581	666	569	691	725	848	210	219	235	296	"	"	"	"	4	29	"	"	3	355	422	450
Concessions et corruptions de fonctionnaires . . . . .	2	2	1	2	3	2	1	2	2	2	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires . . . . .	2642	2503	2633	3340	4414	4168	4698	6051	1816	1800	1830	2192	36	37	35	60	1544	1478	1599	2253	1948	1153	1241	1153
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	64	72	68	119	75	86	78	180	37	39	29	66	"	5	1	"	22	28	29	61	15	11	29	"
Coalitions d'ouvriers . . . . .	3	9	10	3	55	59	51	11	37	40	22	"	"	"	"	"	1	18	19	32	10	"	"	"
Diffamations, injures, et dénonciations calomnieuses . . . . .	371	283	262	322	520	403	360	442	231	143	128	163	1	1	2	1	52	49	43	78	236	210	185	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	130	122	167	201	216	219	283	369	89	94	138	184	1	3	2	2	86	58	57	87	40	64	86	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	5682	5960	5561	4808	9306	10630	9518	7775	952	981	1113	1003	"	5	"	6	2250	2493	3925	1679	6104	6548	6109	5711
État civil (délits relatifs à l') . . . . .	34	60	70	97	45	79	89	109	16	31	26	19	1	2	2	1	20	27	28	16	8	19	31	"
Évasion de détenus . . . . .	7	9	20	22	21	23	38	36	16	9	6	12	"	1	9	5	8	11	23	19	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .	10	13	7	11	13	22	9	14	4	5	7	7	"	3	2	2	3	3	"	5	6	11	"	"
Incendie involontaire . . . . .	"	13	13	5	"	15	22	8	"	10	19	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	3	"
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	7	2	6	2	9	2	7	3	5	2	2	1	"	"	"	"	4	"	3	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	9	13	9	7	13	25	10	7	3	4	6	"	"	"	"	"	3	2	3	4	7	19	11	"
Mendicité . . . . .	250	408	350	451	327	571	443	544	76	103	115	107	6	3	1	1	245	463	327	436	"	"	"	"
Poids et mesures . . . . .	285	591	1843	1883	288	609	2093	2399	7	60	210	250	41	"	"	"	2	82	274	83	245	267	1609	1153
Rebellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	380	337	337	396	630	605	590	617	227	233	211	204	5	9	6	4	197	181	176	295	221	182	197	"
Vagabondage . . . . .	273	324	280	366	301	379	319	411	129	148	111	150	"	2	3	5	173	229	295	256	1	"	"	"
Vol (délits de) . . . . .	15	29	125	304	22	31	159	330	8	26	54	47	"	"	"	"	"	"	"	"	7	14	7	67
Vol . . . . .	1406	1518	1266	1374	2121	2326	1930	1930	579	673	512	511	315	392	371	401	1117	1199	951	956	91	62	79	"
Usure . . . . .	2	"	"	4	3	"	"	6	2	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus (2) . . . . .	1972	1528	1707	1782	2432	2119	2193	2409	964	562	577	692	4	16	12	4	224	309	287	261	1240	1302	1619	1153
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>14178</b>	<b>14552</b>	<b>15596</b>	<b>16411</b>	<b>21711</b>	<b>23026</b>	<b>24278</b>	<b>24736</b>	<b>5503</b>	<b>5301</b>	<b>5477</b>	<b>5926</b>	<b>481</b>	<b>525</b>	<b>503</b>	<b>579</b>	<b>6975</b>	<b>6781</b>	<b>6200</b>	<b>6321</b>	<b>9679</b>	<b>10416</b>	<b>12096</b>	<b>1153</b>

(1) Ce relevé présente l'ensemble des affaires portées aux tableaux LXXXVII à CXIII.  
 (2) Se trouvent compris dans ces derniers chiffres, les délits d'achat d'effets militaires, de contrefaçon, de courtage clandestin, d'embauchage d'ouvriers, d'entraves à la liberté des enchères, de fraude à la taxe des barrières, d'usurpation de titres, les infractions aux règlements communaux et aux lois sur les accises, la milice, etc.; et quelques autres délits dont les exemples assez rares n'exigeaient pas une indication spéciale.

Il résulte de ce tableau que les 60,759 affaires correctionnelles comprenaient 93,771 prévenus ; savoir :

En 1831	—	21,711	prévenus.	} Moyenne annuelle : 23,442 prévenus. (Elle était de 22,611 dans les années antérieures.)
» 1832	—	23,026	»	
» 1833	—	24,278	»	
» 1834	—	24,756	»	
Total	.	93,771	»	

Il résulte encore du même tableau que 22,207 prévenus, ou environ 23 sur 100, ont été acquittés dans les quatre années. Cette proportion entre les acquittements et les condamnations ne s'écarte que d'une manière insensible du rapport constaté dans les années 1826 et suivantes, où l'on comptait, sur 100 prévenus, 24 acquittés et 76 condamnés.

Parmi les condamnés,	2,072	ont encouru l'emprisonnement d'un an et plus.
»	25,580	» de moins d'un an.
»	43,912	» des condamnations à l'amende ou à des réparations civiles.
Total	71,564	

Calculée sur ce chiffre total, la moyenne annuelle des condamnés est de 17.891 sur 23,442 prévenus.

Les quatre années 1826 à 1829 ayant donné le rapport de 17,171 condamnés à 22,641 prévenus, les résultats sont, à peu de chose près, demeurés les mêmes, sauf l'augmentation du nombre des prévenus et des affaires. Celles-ci, dans la période de 1826 à 1829 (1), avaient d'abord présenté le chiffre de 16,634. Dans la dernière année de cette période, ce chiffre s'était trouvé réduit à 13,893 affaires.

Depuis, les affaires correctionnelles se sont progressivement augmentées. Portées en 1831 et 1832 à 14,178 et 14,552, elles se sont élevées en 1833 à 15,598, chiffre qui a encore été dépassé l'année suivante, pendant laquelle les tribunaux cor-

(1) L'année 1830 se trouve exclue de ces rapprochemens comme de tous ceux de la 2<sup>e</sup> partie du présent rapport : les événemens de cette époque n'ont pas permis de combler les lacunes que présentaient en 1830 les relevés statistiques des tribunaux correctionnels.

rectionnels ont eu à juger 16,431 affaires, c'est-à-dire à peu près le même nombre qu'en 1826.

L'activité des tribunaux a répondu à l'accroissement du nombre des procédures correctionnelles.

En 1831, 87 affaires sur 100 avaient été jugées dans les trois premiers mois du délit.

En 1832, il en a été jugé, dans le même délai, 88 sur 100.

» 1833	—	—	—	83	»
» 1834	—	—	—	85	»

Ce terme moyen de la durée de l'instruction des affaires correctionnelles dans tout le royaume a été dépassé par plusieurs tribunaux.

Il est des arrondissemens où l'importance et le nombre des procédures n'ont pas empêché d'en terminer, année commune, 93 et jusqu'à 98 sur 100 dans les trois premiers mois du délit.

Pour compléter les renseignemens sur le plus ou moins de promptitude d'action de la justice répressive, j'aurais voulu retracer également aux yeux de VOTRE MAJESTÉ la marche de la procédure criminelle; mais l'irrégularité des matériaux recueillis à cet égard n'a pas permis, pour cette fois, de les coordonner et d'en présenter l'ensemble.

Si, pendant ces quatre années, les affaires correctionnelles ont éprouvé un accroissement successif, cet accroissement s'est également fait remarquer devant les tribunaux de simple police.

	Ces tribunaux ont rendu en			
	1831,	1832,	1833,	1834 :
	Jugemens.	Jugemens.	Jugemens.	Jugemens.
Dans le ressort de la cour de Bruxelles,	2,313	3,290	3,094	4,141
» » » Gand,	1,160	1,272	1,439	1,619
» » » Liège,	4,418	4,717	6,126	6,002
Totaux,	7,897	9,279	11,259	11,762

Les deux dernières années se rapprochent de la moyenne annuelle de 11,285 jugemens prononcés en 1826-1829 par les mêmes tribunaux, qui dans cette période avaient eu à juger, année commune, 16,575 inculpés.

En 1831 le nombre des individus traduits pour faits de simple police s'est élevé à	11.496
» 1832	13.305
» 1833	15.040
» 1834	18.850
Total .	58.691

Ce total de 58,691 inculpés se divise, pour les quatre années :

En 44,005 condamnés à l'amende ,
» 4,169 » à l'emprisonnement ,
» 9,596 acquittés ,
» 921 renvoyés devant d'autres juges pour cause d'incompétence.

Total égal, 58,691.

La combinaison de ces divers chiffres prouve que, sur 100 inculpés, 16 seulement ont été acquittés par les tribunaux de simple police.

En rapprochant de ce dernier nombre ceux qui indiquent la moyenne des condamnations et des acquittements prononcés depuis 1826 par les cours d'assises et les autres tribunaux de répression, on trouve :

	1826-1829.		1831-1834.	
	Condamnés.	Acquittés.	Condamnés.	Acquittés.
Par les cours d'assises.	82	18	63	37
— tribunaux correctionnels.	76	24	77	23
— — — de simple police.	86	14	84	16
	sur 100			
	accusés, prévenus ou inculpés.			

Quelques observations dignes d'intérêt se présentent encore.

Il est à remarquer qu'en matière criminelle comme en matière correctionnelle, ce sont les vols et les délits analogues qui sont les plus nombreux.

Sur 2,480 accusés de crimes ordinaires, il en a été traduit 1,530 du chef de vol devant les cours d'assises.

En police correctionnelle, sur 93,771 prévenus, on en compte 9,004 mis en jugement pour vol, abus de confiance ou escroquerie : c'est un peu plus du dixième du total des prévenus.

De 1826 à 1829, les mêmes délits ont offert les mêmes proportions.

L'âge de 70,518 des individus soumis à l'action de la justice, soit criminelle, soit correctionnelle, se trouve constaté dans un tableau spécial : d'après les renseigne-

mens qui ont servi à la formation de ce tableau, je me suis vu obligé d'y réunir les résultats des deux juridictions.

4,650 des accusés et prévenus n'avaient pas atteint 16 ans :  
8,480 dépassaient cet âge, sans avoir 21 ans :  
56,507 étaient âgés de 21 à 70 ans ;  
881 étaient plus que septuagénaires.

Ces chiffres comparés à ceux de 1826 à 1829 donnent pour résultats :

Accusés et prévenus âgés de	1826-1829.	1831-1834.
Moins de 16 ans.	5 sur 100	6 sur 100
16 à 21 ans.	12 » »	12 » »
21 à 70 ans.	81 » »	81 » »
Plus de 70 ans.	2 » »	1 » »

On voit que, si le nombre proportionnel des personnes traduites devant les juges criminels et correctionnels, a éprouvé, dans la vieillesse comme dans l'enfance, quelques légères variations, ce nombre est demeuré le même dans les âges intermédiaires.

Ces comparaisons, qui sont encore très restreintes, recevront plus de développemens à l'avenir. Le compte de 1836, rédigé d'après des recherches plus étendues, permettra d'apprécier l'influence que le sexe, l'âge, l'état civil, la profession, la résidence et le degré d'instruction des coupables peuvent exercer sur la propension au crime. Il contiendra aussi des renseignemens importans sur la récidive.

Le relevé des arrêts rendus par la section criminelle de la cour de cassation, depuis son établissement, complète les documens relatifs à la justice répressive. De 112 arrêts dénoncés en matière criminelle, soit par le ministère public, soit par les condamnés, 24 ont été annulés. Les motifs de leur annulation sont précisés dans les tableaux. La moitié des pourvois, accueillis par la cour, étaient dirigés contre des arrêts rendus aux assises des deux Flandres. En matière correctionnelle et de simple police, la cassation de 38 arrêts ou jugemens a été prononcée. Plusieurs demandes en renvoi devant d'autres juges, pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique, ainsi qu'un pourvoi contre un arrêt de la haute-cour militaire, ont également été admis. En ajoutant à cette énumération des travaux de la cour de cassation les autres décisions indiquées par les tables statistiques, on compte 422 arrêts rendus, jusqu'à la fin de 1834, par la section criminelle. Dans ce nombre, 397 arrêts, ou 94 sur 100, sont intervenus sur les conclusions conformes des magistrats du ministère public ; je suis heureux de signaler à VOTRE MAJESTÉ ce résultat qui atteste le



tribut de lumières apporté par ces magistrats dans la discussion d'affaires toujours importantes.

Ici se termine, Sire, l'esquisse des tableaux que j'ai l'honneur de soumettre à VOTRE MAJESTÉ. Bientôt j'espère pouvoir compléter la statistique de la justice civile et commerciale, de l'administration des prisons et des institutions de bienfaisance. Ainsi se trouvera rempli le cadre des travaux qui concernent les diverses branches du département dont VOTRE MAJESTÉ a bien voulu me confier la direction.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ.

Le très humble et très fidèle serviteur,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

A.-N.-J. ERNST.

Bruxelles, le 15 octobre 1835.

PREMIÈRE PARTIE.

**COURS D'ASSISES.**

PREMIÈRE PARTIE.

# COURS D'ASSISES.

---

## RELEVÉS GÉNÉRAUX

DES CRIMES CONSTATÉS DANS TOUT LE ROYAUME ET DES ACCUSATIONS PORTÉES DEVANT LES COURS D'ASSISES

EN

1831 , 1832 , 1833 ET 1834.

---

NATURE ET NOMBRE DES CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS (\*), EN DISTINGUANT LES CRIMES CONTRE LES PERSONNES DES CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE ET NOMBRE DES CRIMES POURSUIVIS ET JUGÉS PAR LES COURS D'ASSISES DANS TOUT LE ROYAUME, EN CONSERVANT LA MÊME DISTINCTION.

NOMBRE DES ACCUSÉS, DES ACQUITTÉS ET DES CONDAMNÉS.

NATURE DES PEINES PRONONCÉES.

(Tableaux 1 à 8.)

(\*) *Sous la qualification de crimes dont les auteurs sont inconnus, on a compris non-seulement les crimes dénoncés à la police judiciaire ou constatés à son intervention, et que le défaut d'indices quelconques sur les coupables a obligé de laisser sans poursuites; mais on a également compris, sous la même qualification, les crimes que des ordonnances ou arrêts de non-lieu ont empêché, pour cause d'insuffisance des charges, de porter à la connaissance des cours d'assises.*

III. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES				NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.			
					PÉRÉPÉTELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .	1	1	2	2										
Assassinat. . . . .	23	13	20	9	10	1	"	"	"	"	"	"	11	1
Avortement. . . . .	1													
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	10	53	88	44	"	"	1	10	"	"	"	33	44	1
Idem envers ascendants. . . . .	1	10	12	10	"	"	"	"	"	"	"	2	2	
Empoisonnement. . . . .	1													
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	2	2	2	"	"	"	"	1	"	"	"	1	2	1
Évasion de détenus. . . . .	"													
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	3	8	2	"	1	5	"	"	"	"	"	6	
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	22	3	4	3	"	"	"	"	"	"	"	1	1	
Meurtre. . . . .	12	20	22	14	"	5	1	1	1	"	"	"	8	1
Menaces sous condition. . . . .	21	4	4	1	"	"	2	1	"	"	"	"	5	
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .	2	3	11	8	"	"	"	3	"	"	"	"	5	
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	8	10	10	3	"	"	2	4	"	"	"	1	7	2
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans. . . . .	"	1	1	1										
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	2	7	41	38	(*) 3	"	"	"	"	"	"	"	5	
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817). . . . .	"	1	1	1										
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>106</b>	<b>130</b>	<b>220</b>	<b>136</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>38</b>	<b>90</b>	<b>6</b>

(\*) Ces trois condamnations capitales ont été prononcées par contumace. L'un des condamnés s'est représenté; il a été acquitté. La contumace des deux autres n'a pas été purgée.

IV. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES				NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.					
					PÉRÉPÉTELS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	5	3	3										
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .	2	5	11	0	"	"	"	5	"	"	"	"	5	
Contrebande. . . . .	4	3	6	6										
Contrefaçon des sceaux, timbres et marceaux de l'état. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Destructions et pillages (*). . . . .	2	17	98	44	"	"	45	5	"	"	"	4	54	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .	1													
Fausse monnaie. . . . .	1	12	10	9	4	5	"	"	"	"	"	1	10	
Faux par supposition de personnes. . . . .	"	1	3	3										
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	4	7	3	"	"	2	2	"	"	"	"	4	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	17	12	15	0	"	"	1	4	"	"	"	1	6	
Incendie d'édifices. . . . .	46	2	2	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1	
Incendie d'autres objets. . . . .	24	1	1	1	"	"			"	"	"	"		
Soustraction de deniers publics. . . . .	"	4	4	1	"	"	3	"	"	"	"	"	3	
Soustraction et destruction de titres. . . . .	"	1	1	1										
Vol sur chemin public. . . . .	11	6	9	3	"	6	"	"	"	"	"	"	6	1
Vol domestique. . . . .	1	67	73	20	"	"	6	12	"	"	"	55	55	1
Autres vols. . . . .	632	240	350	90	"	25	50	85	3	105	206	57		
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>701</b>	<b>379</b>	<b>600</b>	<b>200</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>108</b>	<b>113</b>	<b>3</b>	<b>146</b>	<b>409</b>	<b>59</b>		
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>106</b>	<b>130</b>	<b>220</b>	<b>136</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>90</b>	<b>6</b>		
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>807</b>	<b>509</b>	<b>635</b>	<b>330</b>	<b>17</b>	<b>42</b>	<b>119</b>	<b>133</b>	<b>4</b>	<b>184</b>	<b>499</b>	<b>65</b>		

(\*) Crimes de pillage. . . . . 14 95 42 " " " " " " 55  
Crimes ordinaires. . . . . 495 740 294 " " " " " " 416



VII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont Inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.			
						PERPÉTRÉS.	A TEMPS.						
Arrestation arbitraire. . . . .	2												
Assassinat. . . . .	12	11	18	4	9	3					2	14	
Avortement. . . . .													
Bigamie. . . . .		1	1			1						1	
Coups et blessures. . . . .	5	51	90	55		1	16				18	35	1
Idem envers ascendants. . . . .	3	12	12	8			2				2	4	
Empoisonnement. . . . .	2	1	1	1								1	
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .		1	1								1	1	
Évasion de détenus. . . . .													
Faux témoignage et subornation. . . . .	1	6	6	4			2					2	
Forfaiture. . . . .													
Infanticide. . . . .	11	11	11	9	1						1	2	
Meurtre. . . . .	10	20	30	17	1	4					8	13	2
Menaces sous condition. . . . .	32	4	4	2		2						2	2
Mendicité avec violences. . . . .													
Parricide. . . . .													
Rébellion. . . . .	4	5	14	14									
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	10	10	10	7			3					3	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans. . . . .		5	5	2		1	2					3	1
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .		1	1	1									
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817). . . . .													
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>92</b>	<b>130</b>	<b>204</b>	<b>124</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>23</b>			<b>32</b>	<b>80</b>	<b>6</b>

VIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont Inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.			A DES PEINES CORRECTIONNELLES.		
						PERPÉTRÉS.	A TEMPS.						
Banqueroute frauduleuse. . . . .		6	6	2			3	1				4	
Bris de scellés. . . . .													
Concussion et corruption. . . . .	1	4	6	5		1						1	
Contrebande. . . . .		9											
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . . .													
Destructions et pillages (*) . . . . .	10	5	84	82			1	1				2	1
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .	1												
Fausse monnaie. . . . .	2	4	5	1		3	1					4	
Faux par supposition de personnes. . . . .													
Faux en écriture de commerce. . . . .		7	8	2		1	2	3				6	4
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	3	6	7	4			2	1				3	1
Incendie d'édifices. . . . .	53	5	7	5	2							2	
Incendie d'autres objets. . . . .	10												
Soustraction de deniers publics. . . . .		1	1				1					1	
Soustraction et destruction de titres. . . . .												1	1
Vol sur chemin public. . . . .	12	2	2	1									
Vol domestique. . . . .	2	96	104	31			7	31	1	34	73	15	
Autres vols. . . . .	634	154	270	63	15	24	40	59	6	57	207	23	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>757</b>	<b>200</b>	<b>500</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>65</b>	<b>90</b>	<b>7</b>	<b>92</b>	<b>304</b>	<b>42</b>	
<b>Crimes contre les personnes : . . . . .</b>	<b>92</b>	<b>130</b>	<b>204</b>	<b>124</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>23</b>		<b>32</b>	<b>80</b>	<b>6</b>	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>820</b>	<b>420</b>	<b>704</b>	<b>320</b>	<b>28</b>	<b>37</b>	<b>69</b>	<b>119</b>	<b>7</b>	<b>124</b>	<b>384</b>	<b>48</b>	

(\*) Crimes de pillage. . . . . 1 77 77  
 Crimes ordinaires. . . . . 428 627 243

**DÉVELOPPEMENT**

DES

**TABLEAUX PRÉCÉDENS.**

---

**ANNÉES 1831, 1832, 1833 ET 1834.**

---

**NATURE ET NOMBRE DES CRIMES COMMIS, POURSUIVIS ET JUGÉS DANS CHAQUE PROVINCE, EN DISTINGUANT  
LES CRIMES CONTRE LES PERSONNES DES CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.  
NOMBRE DES ACCUSÉS, DES ACQUITTÉS ET DES CONDAMNÉS DANS CHAQUE PROVINCE, AVEC L'INDICATION  
DES PEINES PRONONCÉES.**

(Tableaux 9 à 80.)

1831.

IX. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIONNELLES.
						PENITENTIAIRES.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire. . . . .													1	1
Assassinat. . . . .	12	1	6	5	"	1	"	"	"	"	"	"	1	1
Avortement. . . . .	1													
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures . . . . .	1	11	11	7	"	"	"	1	"	"	"	3	4	
Idem envers ascendants . . . . .	1	1	1	1										
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	1													
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .	1													
Forfaiture. . . . .														
Infanticide . . . . .														
Meurtre. . . . .	"	3	4	2	"	"	1	1	"	"	"	"	2	2
Menaces sous condition. . . . .	4													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide . . . . .														
Rébellion . . . . .														
Viol et attentat à la pudeur . . . . .	"	1	1	1										
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	"	3	10	8	"	"	"	2	"	"	"	"	2	1
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

X. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1831.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.			A DES PEINES CORRECTIONNELLES.
						PENITENTIAIRES.	A TEMPS.					
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1
Bris de scellés. . . . .												
Concussion et corruption. . . . .												
Contrebande. . . . .												
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .												
Destructions et pillages . . . . .	"	4	10	6	"	"	1	3	"	"	4	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .												
Fausse monnaie. . . . .	"	1	1	1								
Faux par supposition de personnes. . . . .												
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	1	2	2								
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .												
Incendie d'édifices. . . . .												
Incendie d'autres objets. . . . .	11											
Soustraction de deniers publics. . . . .												
Soustraction et destruction de titres. . . . .												
Vol sur chemin public. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1
Vol domestique. . . . .	"	7	8	1	"	"	"	1	"	"	6	7
Autres vols. . . . .	74	19	32	7	"	3	7	7	"	"	8	25
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>85</b>	<b>34</b>	<b>55</b>	<b>17</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>14</b>	<b>38</b>
Crimes contre les personnes : . . . . .	21	20	33	24	"	1	1	4	"	"	3	0
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>106</b>	<b>54</b>	<b>88</b>	<b>41</b>	<b>"</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>17</b>	<b>47</b>





1834.

XV. CRIMES CONTRE LES PERSONNES

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CITOYENNE.			A DES PEINES CORRECTIVES.	
					A MORT.	PÉRÉPÉTUELS.								A TEMPS.
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	2													
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .		7	16	0			5				2		7	
Idem envers ascendants. . . . .	1	5	5	5										
Empoisonnement. . . . .	1	1	1	1										
Enlèvement et détournement de mineurs. . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .	1	1	1				1						1	
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	3													
Meurtre. . . . .		7	7	5		2							2	2
Menaces sous condition. . . . .	5	2	2	1			1						1	1
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .		1	4	4										
Viol et attentat à la pudeur. . . . .														
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>25</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>			<b>2</b>		<b>11</b>	<b>5</b>

XVI. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1834.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.				
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.			A DES PEINES CORRECTIVES.			
					A MORT.	PÉRÉPÉTUELS.						A TEMPS.		
Banqueroute frauduleuse. . . . .		1	1	1										
Eris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . .														
Destructions et pillages. . . . .	1	2	2	1			1						1	1
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .		3	3			1		2					3	3
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . .		2	2	1			1						1	
Incendie d'édifices. . . . .														
Incendie d'autres objets. . . . .	0													
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .														
Vol domestique. . . . .		21	24	7			11		6				17	9
Autres vols. . . . .	115	22	42	4		5	9	9	6		9		38	15
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>120</b>	<b>51</b>	<b>74</b>	<b>14</b>		<b>6</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>6</b>		<b>15</b>		<b>60</b>	<b>28</b>
<b>Crimes contre les personnes : . . . . .</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>23</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>			<b>2</b>		<b>11</b>	<b>5</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>135</b>	<b>73</b>	<b>108</b>	<b>37</b>		<b>8</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>6</b>		<b>17</b>		<b>71</b>	<b>31</b>

XVII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLÉSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIONNELLES.	
					PÉREPTUÉS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	5													
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	1	2	3				2				1		3	
Idem envers ascendants. . . . .														
Empoisonnement. . . . .		1	1		1								1	
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	1													
Meurtre. . . . .		4	4	3		1							1	
Menaces sous condition. . . . .	4													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .		2	3	1							2		2	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .		1	1	1										
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	

XVIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLÉSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.					
					PÉREPTUÉS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .		1	1			1							1	
Bris de scellés. . . . .														
Concession et corruption. . . . .		1	2	2										
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages. . . . .	2	8	47	57			3	7					10	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .		1	2		2								2	
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .														
Incendie d'édifices. . . . .														
Incendie d'autres objets. . . . .	3													
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .														
Vol domestique. . . . .														
Autres vols. . . . .	87	35	45	14		1	4	0			15		20	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>92</b>	<b>46</b>	<b>95</b>	<b>53</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	
Crimes contre les personnes : . . . . .	0	10	12	5	1	1		2			3		7	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>101</b>	<b>56</b>	<b>107</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	

1832.

XIX. CRIMES CONTRE LES PERSONNES

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLÉSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIVES.			
					PÉNITENTIELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .	1													
Assassinat. . . . .	2		1		1									1
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .		6	6	4										2
Idem envers ascendants. . . . .		1	1	1										
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	4	1	2	2										
Meurtre. . . . .	1	1	1	1										
Menaces sous condition. . . . .	2	2	2			2								2
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .														
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .		1	1	1										
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>2</b>					<b>2</b>		<b>5</b>	

XX. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1832.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLÉSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIVES.					
					PÉNITENTIELS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .		1	1	1										
Bris de scellés. . . . .								1						1
Concussion et corruption. . . . .		2	2	1										
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages. . . . .		1	1				1							1
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .								1						1
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	2	2	2	1										1
Incendie d'édifices. . . . .														
Incendie d'autres objets. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .								1						1
Vol domestique. . . . .		1	1					1						1
Autres vols. . . . .	96	19	29	7		5	4	1	1	11			22	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>105</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>10</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>11</b>			<b>26</b>	
Crimes contre les personnes: . . . . .	10	13	14	9			2			2			5	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>115</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>19</b>		<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>13</b>			<b>31</b>	

1833.

XXI. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIVES.	
					PRISONS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .														
Avortement. . . . .	2													
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures . . . . .	1	4	5	5										
Idem envers ascendants . . . . .														
Empoisonnement . . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	1													
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	1	1										
Forfaiture. . . . .														
Infanticide . . . . .	3													
Meurtre. . . . .	1													
Menaces sous condition. . . . .	1													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide . . . . .														
Rébellion . . . . .	1													
Viol et attentat à la pudeur . . . . .														
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>										

XXII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1833.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIVES.	
					PRISONS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .	1	1	1	1										
Bris de scellés. . . . .	1													
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages . . . . .	1	1	8	8										
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	2	3	2	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	1													
Incendie d'édifices. . . . .														
Incendie d'autres objets. . . . .	0													
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	1												2	2
Vol domestique. . . . .	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2
Autres vols. . . . .	83	21	34	6	3	3	5	0	"	"	"	8	28	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>84</b>	<b>27</b>	<b>48</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>10</b>	<b>31</b>	
Crimes contre les personnes : . . . . .	10	5	6	6								10	31	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>104</b>	<b>32</b>	<b>54</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>20</b>	<b>62</b>	

1834.

XXIII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVILE.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.	
						PÉREPTILES.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .															
Assassinat. . . . .	2	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1		
Avortement. . . . .															
Bigamie. . . . .															
Coups et blessures. . . . .	"	8	14	7	"	"	"	1	"	"	"	6	7		
Idem envers ascendants. . . . .	"	2	2	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1		
Empoisonnement. . . . .															
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .															
Évasion de détenus. . . . .															
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	1	1											
Forfaiture. . . . .	"	1	1	1											
Infanticide. . . . .	"	2	2	2											
Meurtre. . . . .	"	1	1	1											
Menaces sous condition. . . . .															
Mendicité avec violences. . . . .															
Parricide. . . . .															
Rébellion. . . . .															
Viol et attentat à la pudeur. . . . .															
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.															
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .															
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).															
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>7</b>	<b>9</b>		

XXIV. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1834.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.			A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.	
						PÉREPTILES.	A TEMPS.						
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	2	2	1	"	"	"	1	"	"	1		
Bris de scellés. . . . .	"	1	3	3									
Concussion et corruption. . . . .	"	1	3	3									
Contrebande. . . . .													
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .													
Destructions et pillages. . . . .	4												
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Fausse monnaie. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	
Faux par supposition de personnes. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	1	2	2									
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	1												
Incendie d'édifices. . . . .	2												
Incendie d'autres objets. . . . .	2												
Soustraction de deniers publics. . . . .													
Soustraction et destruction de titres. . . . .													
Vol sur chemin public. . . . .	2							4	"	"	4	8	
Vol domestique. . . . .	"	13	14	6	"	"	"	4	"	"	4	8	
Autres vols. . . . .	103	15	50	9	"	4	6	5	"	"	6	21	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>112</b>	<b>34</b>	<b>53</b>	<b>21</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>"</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>32</b>	
Crimes contre les personnes :	2	15	21	12	1	"	"	1	"	"	7	9	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>114</b>	<b>49</b>	<b>74</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>"</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	

1831.

XXV. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX PÉNITENTIAIRES.	A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AV BANNISSEMENT.			A LA DÉSERATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIVES.
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	5													
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	3	6	7	3	"	"	"	1	"	"	"	3	4	
Idem envers ascendants. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .	1													
Faux témoignage et subornation. . . . .	1	1	1	1										
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	2													
Meurtre. . . . .	4	4	6	2	"	3	"	"	"	"	"	1	4	
Menaces sous condition. . . . .	14	2	2	1	"	"	"	"	1	"	"	"	1	
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	3													
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans. . . . .	2													
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	5	9	3	5										
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817). . . . .														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	

XXVI. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1831.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX PÉNITENTIAIRES.	A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.			A DES PEINES CORRECTIVES.		
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages. . . . .	"	5	48	20	"	"	17	5	"	"	"	"	22	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .	"	1	4	3	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	2													
Incendie d'édifices . . . . .	19	2	2	2										
Incendie d'autres objets )														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .													3	3
Vol domestique. . . . .	"	2	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	
Autres vols. . . . .	45	13	18	6	"	"	5	4	"	"	"	3	12	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>66</b>	<b>95</b>	<b>75</b>	<b>37</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>"</b>	<b>6</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>33</b>	
Crimes contre les personnes: . . . . .	40	16	20	10	"	3	"	2	1	4	10		10	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>106</b>	<b>30</b>	<b>95</b>	<b>47</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>43</b>	<b>10</b>	<b>43</b>	

1832.

XXVII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION A RAISON DE LEUR JEUNE ÂGE.	AU BANNISSEMENT.		A LA DÉGRADATION CITOYENNE.	A DES PEINES CORRECTIVES.
						PÉRPETUELS.	A TEMPS.						
Arrestation arbitraire. . . . .													
Assassinat. . . . .	5	1	1	1									
Avortement. . . . .													
Bigamie. . . . .													
Coups et blessures. . . . .	2	1	5	5									
Idem envers ascendants. . . . .													
Empoisonnement. . . . .													
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .													
Évasion de détenus. . . . .													
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	1	1									
Forfaiture. . . . .													
Infanticide. . . . .	3												
Meurtre. . . . .	0	2	2	2									
Menaces sous condition. . . . .	0												
Mendicité avec violences. . . . .													
Parricide. . . . .													
Rébellion. . . . .	2	1	4	4									
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	4												
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans. . . . .	"	1	1	1									
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	1												
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817). . . . .	"	1	1	1									
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>15</b>									

Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.

XXVIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1832.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION DANS UNE MAISON DE CORRECTION A RAISON DE LEUR JEUNE ÂGE.	A DES PEINES CORRECTIVES.			
						PÉRPETUELS.	A TEMPS.						
Banqueroute frauduleuse. . . . .													
Bris de scellés. . . . .													
Concussion et corruption. . . . .	1												
Contrebande. . . . .													
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .													
Destructions et pillages. . . . .	1												
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .	1												
Fausse monnaie. . . . .	"	1	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2
Faux par supposition de personnes. . . . .	"	1	3	3									
Faux en écriture de commerce. . . . .	"												
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	8	1	2	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Incendie d'édifices } . . . . .	22												
Incendie d'autres objets }													
Soustraction de deniers publics. . . . .													
Soustraction et destruction de titres. . . . .													
Vol sur chemin public. . . . .													
Vol domestique. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Autres vols. . . . .	47	8	12	3	"	"	"	2	5	"	"	"	2
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>80</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>13</b>
<b>Crimes contre les personnes : . . . . .</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>15</b>									
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>112</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>22</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>13</b>

Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉDUCTION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.			AU BANNISSEMENT.	
						PARÉTIERS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire. . . . .	1													
Assassinat. . . . .	1	2	2	"		1	"	"	"	1	"			2
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	5													
Idem envers ascendants. . . . .	3	1	1	1										
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	1													
Meurtre. . . . .	5	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Menaces sous condition. . . . .	7	1	1	1										
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .														
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).	1	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>1</b>		<b>1</b>				<b>4</b>

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.				
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉDUCTION.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.		
						PARÉTIERS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .		1	1	"	"		1	"	"	"				1
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .		2												
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . . .		1												
Destructions et pillages. . . . .		1												
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .		9												
Incendie d'édifices		25												
Incendie d'autres objets														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .			3	3	"	"	2	1	"	"	"	"	4	5
Vol domestique. . . . .			10	11	"	"	2	5	"	"	"	"	4	11
Autres vols. . . . .	31													
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>69</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>15</b>				
Crimes contre les personnes: . . . . .	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>				
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>89</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>19</b>				



1831.

XXXIII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDANNÉS							TOTAL DES CONDANNÉS.	Condannés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du crém.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.
						PRÉPÉTRÉS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .														
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures . . . . .	1	5	6	3	"	"	"	1	"	"	"	2	3	
Idem envers ascendants . . . . .	"	2	3	3										
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide . . . . .	"	2	2	2										
Meurtre. . . . .	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	
Menaces sous condition. . . . .														
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide . . . . .														
Rébellion . . . . .	1	1	1	1										
Viol et attentat à la pudeur . . . . .	1													
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	"	"	"	<b>1</b>	"	"	"	<b>6</b>	<b>7</b>	

XXXIV. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1831.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDANNÉS						TOTAL DES CONDANNÉS.	Condannés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du crém.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.			A DES PEINES CORRECTIONNELLES.		
						PRÉPÉTRÉS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages . . . . .	"	4	54	52	"	"	"	22	"	"		22	22	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	"	2	2	2										
Incendie d'édifices. . . . .														
Incendie d'autres objets. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	1	1	
Vol domestique. . . . .	"	4	4	1	"	"	"	"	"	"	3	3	3	
Autres vols. . . . .	34	30	45	8	"	"	2	8	4	23	37	37	2	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>107</b>	<b>43</b>	"	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>27</b>	<b>64</b>	<b>5</b>		
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	"	"	"	<b>1</b>	"	<b>6</b>	<b>7</b>			
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>38</b>	<b>56</b>	<b>123</b>	<b>52</b>	"	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>33</b>	<b>71</b>	<b>5</b>		

1832.

XXXV. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			DES PEINES CORRECTIVES.	
					PÉREPTUÉS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	1													
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	4	8	17	6	"	"	2	"	"	"	9	11	1	
Idem envers ascendants. . . . .	"	1	1	1										
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	"	2	2	"	"	"	1	"	"	"	1	2	1	
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .														
Meurtre. . . . .	"	7	8	7	"	1	"	"	"	"	"	1	1	
Menaces sous condition. . . . .	2													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1		
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans. . . . .														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817). . . . .														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>11</b>	<b>3</b>		

XXXVI. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1832.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	DES PEINES CORRECTIVES.				
					PÉREPTUÉS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	1	1	1									
Bris de scellés. . . . .													
Concussion et corruption. . . . .													
Contrebande. . . . .													
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .													
Destructions et pillages. . . . .													
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .													
Fausse monnaie. . . . .													
Faux par supposition de personnes. . . . .													
Faux en écriture de commerce. . . . .													
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	1	1	1	1									
Incendie d'édifices. . . . .													
Incendie d'autres objets. . . . .	4												
Soustraction de deniers publics. . . . .													
Soustraction et destruction de titres. . . . .													
Vol sur chemin public. . . . .	"	1	2	2									
Vol domestique. . . . .	"	15	15	2	"	"	2	"	"	"	0	11	
Autres vols. . . . .	31	26	38	10	"	1	3	8	2	"	14	28	0
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>36</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>10</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>25</b>	<b>39</b>	<b>0</b>
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>3</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>44</b>	<b>61</b>	<b>84</b>	<b>30</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>34</b>	<b>54</b>	<b>12</b>

1833.

XXXVII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.		A DES PEINES CORRECTIVES.	
					PRÉSENTS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire. . . . .													
Assassinat. . . . .													
Avortement. . . . .													
Bigamie. . . . .													
Coups et blessures . . . . .		7	7	4			1				2	3	
Idem envers ascendants . . . . .		1	2	2									
Empoisonnement . . . . .													
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .													
Évasion de détenus. . . . .													
Faux témoignage et subornation. . . . .		1	1								1	1	
Forfaiture. . . . .													
Infanticide . . . . .													
Meurtre. . . . .	1	3	3	2		1						1	
Menaces sous condition. . . . .													
Mendicité avec violences. . . . .													
Parricide . . . . .													
Rébellion . . . . .													
Viol et attentat à la pudeur . . . . .	1												
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans. . . . .		1	1				1					1	
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .		1	1	1									
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817). . . . .													
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	

Condammés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine d'interdiction.

XXXVIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1833.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIVES.				
					PERPÉTRÉS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .													
Bris de scellés. . . . .													
Concussion et corruption. . . . .		1	1	1									
Contrebande. . . . .													
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .													
Destructions et pillages . . . . .													
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .													
Fausse monnaie. . . . .													
Faux par supposition de personnes. . . . .													
Faux en écriture de commerce. . . . .													
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .													
Incendie d'édifices. . . . .													
Incendie d'autres objets. . . . .	1												
Soustraction de deniers publics. . . . .													
Soustraction et destruction de titres. . . . .													
Vol sur chemin public. . . . .													
Vol domestique. . . . .		14	19	4			4			11	15	4	
Autres vols. . . . .		27	25	5		1	9			8	24	15	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>39</b>	<b>17</b>		
<b>Crimes contre les personnes : . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>			
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>30</b>	<b>54</b>	<b>64</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>45</b>	<b>17</b>		

Condammés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine d'interdiction.

1834.

XXXIX. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déduction dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PENES CORRECTIONNELLES.			
					PÉREPTUËLS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .		2	2	1	1	"	"	"	"	"	"		1	
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .		2	2	1	"	"	1	"	"	"	"		1	1
Idem envers ascendants. . . . .		1	1	1										
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .														
Meurtre. . . . .	1	1	1	1										
Menaces sous condition. . . . .														
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .	1													
Viol et attentat à la pudeur. . . . .		1	1	"	"	"	1	"	"	"	"		1	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 19 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

XL. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1834.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déduction dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PENES CORRECTIONNELLES.					
					PÉREPTUËLS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages. . . . .														
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"		1	1
Incendie d'édifices. . . . .														
Incendie d'autres objets. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .														
Vol domestique. . . . .	"	25	26	10	"	"	5	5	"	"	8	10	5	
Autres vols. . . . .	32	14	18	5	"	1	4	5	"	"	5	15	5	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>13</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>"</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	
Crimes contre les personnes :	2	7	7	4	1	"	"	2	"	"	3	1		
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>34</b>	<b>47</b>	<b>52</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>"</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	

1831.

XLI. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RECLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.
						PRÉPÉRÉS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	"	1	1	1										
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	"	8	11	6	"	"	"	1	"	"	"	4	5	
Idem envers ascendants. . . . .														
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	"	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	
Meurtre. . . . .	"	5	6	6										
Menaces sous condition. . . . .	0													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	1													
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	

XLII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1831.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.				
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RECLUSION.			A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.		
						PENÉTRÉS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages. . . . .														
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .														
Incendie d'édifices. . . . .	3													
Incendie d'autres objets. . . . .	2													
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	1	8	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	
Vol domestique. . . . .	1	8	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	
Autres vols. . . . .	60	35	45	17	"	"	3	15	"	"	"	10	28	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>67</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>17</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>74</b>	<b>55</b>	<b>71</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	

XLIII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACQUITTÉS.	ACCRÉSÉS.	A LA MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉCLARATION D'INDIGNITÉ.	AU BANNISSEMENT.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.		
					PERPÉTRÉS.	A TEMPS.						
Arrestation arbitraire. . . . .												
Assassinat. . . . .	1											
Avortement. . . . .												
Bigamie. . . . .												
Coups et blessures. . . . .	"	3	3	1	"	"	1	"	"	"	1	2
Idem envers ascendants. . . . .	"	1	1	1								
Empoisonnement. . . . .												
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .												
Évasion de détenus. . . . .												
Faux témoignage et subornation. . . . .												
Forfaiture. . . . .												
Infanticide. . . . .	2	1	1	1								
Meurtre. . . . .	1											
Menaces sous condition. . . . .	3											
Mendicité avec violences. . . . .												
Parricide. . . . .												
Rébellion. . . . .												
Viol et attentat à la pudeur. . . . .												
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.												
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .												
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).												
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.

XLIV. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACQUITTÉS.	ACCRÉSÉS.	A LA MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉCLARATION D'INDIGNITÉ.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.			
					PERPÉTRÉS.	A TEMPS.						
Banqueroute frauduleuse. . . . .												
Bris de scellés. . . . .												
Concussion et corruption. . . . .												
Contrebande. . . . .												
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . . .												
Destructions et pillages. . . . .												
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .												
Fausse monnaie. . . . .												
Faux par supposition de personnes. . . . .												
Faux en écriture de commerce. . . . .												
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .												
Incendie d'édifices. . . . .												
Incendie d'autres objets. . . . .												
Soustraction de deniers publics. . . . .												
Soustraction et destruction de titres. . . . .												
Vol sur chemin public. . . . .	3	1	3	1	"	2	"	"	"	"	2	
Vol domestique. . . . .	1	9	9	3	"	"	1	"	"	"	5	
Autres vols. . . . .	58	25	29	2	"	1	6	7	"	"	13	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>62</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>18</b>	<b>35</b>
<b>Crimes contre les personnes: . . . . .</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>69</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>9</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>19</b>	<b>37</b>

1834.

XLVII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉDUCTION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.			
					PÉNITENTIAIRES.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	1	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1		
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	"	8	8	3	"	"	3	"	"	"	2	5		
Idem envers ascendants. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1		
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	1	1										
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .														
Meurtre. . . . .	2	3	3	1	"	2	"	"	"	"	"	2		
Menaces sous condition. . . . .	10													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	1	2	2	2										
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>9</b>		

XLVIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1834.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉDUCTION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.				
					PÉNITENTIAIRES.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1		
Bris de scellés. . . . .													
Concussion et corruption. . . . .	"	2	2	2									
Contrebande. . . . .													
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . .													
Destructions et pillages. . . . .													
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .	1												
Fausse monnaie. . . . .													
Faux par supposition de personnes. . . . .													
Faux en écriture de commerce. . . . .													
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . .													
Incendie d'édifices. . . . .													
Incendie d'autres objets. . . . .	1												
Soustraction de deniers publics. . . . .													
Soustraction et destruction de titres. . . . .													
Vol sur chemin public. . . . .													
Vol domestique. . . . .	2	9	9	2	"	"	4	"	"	"	3	7	
Autres vols. . . . .	42	21	30	4	"	"	7	10	"	"	9	26	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>46</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>12</b>	<b>34</b>	
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>60</b>	<b>49</b>	<b>58</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>14</b>	<b>43</b>	

1832.

LI. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus. (*)	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIVES.	
					PÉREPTILES.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	2	2	1	"	1	"	"	"	"	"	1	1		
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	"	5	5	"	"	"	"	"	"	"	5	5		
Idem envers ascendants. . . . .														
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .														
Meurtre. . . . .														
Menaces sous condition. . . . .														
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .	"	1	5	"	"	"	5	"	"	"	5	5		
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	

(\*) Même observation qu'au tableau XLIX.

1832.

LII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus. (*)	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A SORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.			A DES PEINES CORRECTIVES.		
					PÉREPTILES.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .													
Bris de scellés. . . . .													
Concussion et corruption. . . . .	1												
Contrebande. . . . .													
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . . .													
Destructions et pillages. . . . .													
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .													
Fausse monnaie. . . . .	"	2	3	3									
Faux par supposition de personnes. . . . .													
Faux en écriture de commerce. . . . .													
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	"	1	1	1									
Incendie d'édifices. . . . .													
Incendie d'autres objets. . . . .	2	1	1	1									
Soustraction de deniers publics. . . . .													
Soustraction et destruction de titres. . . . .													
Vol sur chemin public. . . . .													
Vol domestique. . . . .													
Autres vols. . . . .	12	19	27	12	"	2	1	4	"	8	15	3	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	
Crimes contre les personnes : . . . . .	2	7	9	1	"	1	"	4	"	5	8	2	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>41</b>	<b>18</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>"</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	

(\*) Même observation qu'au tableau XLIX.



LIII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES	A LA RÉCUSION.			A LA RÉCUSION.	A LA RÉCUSION.	
					A MORT.	PERPÉTUELS.									A TEMPS.
Arrestation arbitraire. . . . .															
Assassinat. . . . .	2														
Avortement. . . . .															
Bigamie. . . . .															
Coups et blessures. . . . .	"	0	7	0	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Idem envers ascendants. . . . .															
Empoisonnement. . . . .															
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .															
Évasion de détenus. . . . .															
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	1	1											
Forfaiture. . . . .															
Infanticide. . . . .															
Meurtre. . . . .	"	2	2	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	2	
Menaces sous condition. . . . .															
Mendicité avec violences. . . . .															
Parricide. . . . .															
Rébellion. . . . .															
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	"	2	2	2											
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.															
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .															
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).															
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	

LIV. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCUSION.	A LA RÉCUSION.	A LA RÉCUSION.	A LA RÉCUSION.			A DES PEINES CORRECTIIONNELLES		
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.									
Banqueroute frauduleuse. . . . .															
Bris de scellés. . . . .															
Concussion et corruption. . . . .															
Contrebande. . . . .															
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .															
Destructions et pillages. . . . .															
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .	"	1	1	1											
Fausse monnaie. . . . .															
Faux par supposition de personnes. . . . .															
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	"	1	1	1											
Incendie d'édifices. . . . .	2														
Incendie d'autres objets. . . . .	5														
Soustraction de deniers publics. . . . .															
Soustraction et destruction de titres. . . . .															
Vol sur chemin public. . . . .	1	1	2	2											
Vol domestique. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Autres vols. . . . .	10	10	11	1	"	"	4	3	"	"	3	3	10	5	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	
Crimes contre les personnes : . . . . .	2	11	12	9	1	1	"	1	"	"	"	"	3	3	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	

LV. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine de mort.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIVES.	
					A MORT.	PENITENTIA.								A TEMPS.
Arrestation arbitraire. . . . .	1													
Assassinat. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1		
Avortement. . . . .	"													
Bigamie. . . . .	"													
Coups et blessures. . . . .	2	8	10	7	"	"	2	"	"	"	1	3		
Idem envers ascendants. . . . .	"													
Empoisonnement. . . . .	"													
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	"													
Évasion de détenus. . . . .	"													
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	2	2	1	"	"	1	"	"	"		1		
Forfaiture. . . . .	"													
Infanticide. . . . .	"	1	1	1										
Meurtre. . . . .	"	1	2	2										
Menaces sous condition. . . . .	2	2	2	1	"	"	1	"	"	"		1	1	
Mendicité avec violences. . . . .	"													
Parricide. . . . .	"													
Rébellion. . . . .	"	3	4	4										
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	"	1	1	1										
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"		1	1	
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	"													
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817). . . . .	"													
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>17</b>			<b>2</b>	<b>3</b>			<b>2</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	

LVI. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine de mort.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIVES.					
					A MORT.	PENITENTIA.				A TEMPS.				
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages. . . . .														
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .	2													
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .														
Incendie d'édifices. . . . .	3													
Incendie d'autres objets. . . . .	1													
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	2	1	1	1										
Vol domestique. . . . .	"	2	2	"	"	"	1	"	1	"	2	1	2	1
Autres vols. . . . .	16	7	8	4	"	1	1	1	"	1	1	4	3	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>5</b>			<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	
<b>Crimes contre les personnes : . . . . .</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>17</b>			<b>2</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>22</b>			<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	

1831.

LVII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIVES.	
						PERPETUELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .															
Assassinat. . . . .															
Avortement. . . . .															
Bigamie. . . . .															
Coups et blessures. . . . .	"	2	2	1	"	"	"	"	"	"	"	1		1	
Idem envers ascendants. . . . .															
Empoisonnement. . . . .	2														
Enlèvement et détournement de mineurs. . .	1														
Évasion de détenus. . . . .															
Faux témoignage et subornation. . . . .															
Forfaiture. . . . .															
Infanticide. . . . .	2														
Meurtre. . . . .	2	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1		1	
Menaces sous condition. . . . .	4														
Mendicité avec violences. . . . .															
Parricide. . . . .															
Rébellion. . . . .															
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	2														
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.															
Crimes politiques et délits de la presse. . . .	1														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).															
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	"	"	"	"	"	"	"	<b>2</b>		<b>2</b>	

LVIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1831.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.					
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.			A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIVES.			
						PERPETUELS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .															
Bris de scellés. . . . .															
Concussion et corruption. . . . .															
Contrebande. . . . .															
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . .															
Destructions et pillages. . . . .	"	2	8	2	"	"	2	3	"	1		6			
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .															
Fausse monnaie. . . . .	"	1	1	1											
Faux par supposition de personnes. . . . .															
Faux en écriture de commerce. . . . .															
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . .	1	1	1	"	"	"	"	1	"	"		1			
Incendie d'édifices. . . . .	5														
Incendie d'autres objets. . . . .															
Soustraction de deniers publics. . . . .	1														
Soustraction et destruction de titres. . . . .															
Vol sur chemin public. . . . .	"	1	1	1											
Vol domestique. (*) . . . . .								0	"	7		16			
Autres vols. . . . .	35	17	22	6	"	"	"	0	"	7		16			
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	"	"	<b>2</b>	<b>13</b>	"	<b>8</b>		<b>23</b>			
<b>Crimes contre les personnes : . . . . .</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	"	"	"	"	"	<b>2</b>		<b>2</b>			
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>11</b>	"	"	<b>2</b>	<b>13</b>	"	<b>10</b>		<b>25</b>			

(\*) L'autorité judiciaire a fait connaître que, si elle ne rendait pas compte des vols domestiques commis dans la province de Namur, cette omission n'était pas un motif de révoquer en doute l'existence d'un grand nombre de ces crimes, qu'on s'abstenait le plus souvent de dénoncer au ministère public.

1832.

LIX. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont in-comus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIVES.	
						PÉREPTURES.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .															
Assassinat. . . . .	1														
Avortement. . . . .															
Bigamie. . . . .															
Coups et blessures. . . . .	2	3	0	"	"	"	"	3	"	"	"	6	9		
Idem envers ascendants. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1		
Empoisonnement. . . . .															
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	2														
Évasion de détenus. . . . .															
Faux témoignage et subornation. . . . .															
Forfaiture. . . . .															
Infanticide. . . . .															
Meurtre. . . . .	1	3	4	1	"	1	1	"	1	"	"	"	3		
Menaces sous condition. . . . .	3														
Mendicité avec violences. . . . .															
Parricide. . . . .															
Rébellion. . . . .															
Viol et attentat à la pudeur. . . . .															
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.															
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	"	1	20	20											
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).															
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>7</b>	<b>13</b>		

LX. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1832.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont in-conus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIVES.					
						PREPÉTES.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .															
Bris de scellés. . . . .															
Concussion et corruption. . . . .															
Contrebande. . . . .															
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . . .															
Destructions et pillages. . . . .	1														
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .															
Fausse monnaie. . . . .															
Faux par supposition de personnes. . . . .															
Faux en écriture de commerce. . . . .															
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	3														
Incendie d'édifices. . . . .	0														
Incendie d'autres objets. . . . .															
Soustraction de deniers publics. . . . .															
Soustraction et destruction de titres. . . . .															
Vol sur chemin public. . . . .													1	2	
Vol domestique. . . . .	"	2	2	"	"	"	"	1	"	1	"	1	13	17	
Autres vols. . . . .	44	17	21	4	"	1	"	3	"	13	"	14	19		
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>57</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>19</b>	<b>32</b>		
<b>Crimes contre les personnes : . . . . .</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>13</b>	<b>17</b>		
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>66</b>	<b>34</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>"</b>	<b>32</b>	<b>32</b>		

LXI. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine de mort.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	NOMBRE DES		A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉFAMATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIVES.	
		ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.		ACQUITTÉS.	PERPETUELS.								A TEMPS.
Arrestation arbitraire.														
Assassinat.														
Avortement.														
Bigamie.														
Coups et blessures.	4	2	2	2										
Idem envers ascendants.	1	1	1	1										
Empoisonnement.														
Enlèvement et détournement de mineurs.														
Évasion de détenus.														
Faux témoignage et subornation.	1	1	1								1	1		
Forfaiture.														
Infanticide.	1													
Meurtre.	1	1	1	1										
Menaces sous condition.	4													
Mendicité avec violences.														
Parricide.														
Rébellion.														
Viol et attentat à la pudeur.	1													
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse.														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX.</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>							<b>1</b>	<b>1</b>		

LXII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine de mort.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	NOMBRE DES		A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIVES.					
		ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.		ACQUITTÉS.	PERPETUELS.				A TEMPS.				
Banqueroute frauduleuse.														
Bris de scellés.														
Concussion et corruption.														
Contrebande.														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état.														
Destructions et pillages.	3													
Extorsions d'obligations et signatures.														
Fausse monnaie.	1	2									2	2		
Faux par supposition de personnes.														
Faux en écriture de commerce.														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes.	1													
Incendie d'édifices.	10													
Incendie d'autres objets.	3													
Soustraction de deniers publics.														
Soustraction et destruction de titres.														
Vol sur chemin public.														
Vol domestique.	1	1					1					1		
Autres vols.	22	6	0	4			1	1			3	5		
<b>TOTAUX.</b>	<b>59</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>4</b>			<b>1</b>	<b>2</b>			<b>5</b>	<b>8</b>		
Crimes contre les personnes:	11	5	5	4							1	1		
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>8</b>			<b>1</b>	<b>2</b>			<b>6</b>	<b>9</b>		

1831.

LXV. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnes déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACQUITTÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉFÉRATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIONNELLES
					PÉNETRÉS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire. . . . .	1	1	1								1	1	
Assassinat. . . . .	4												
Avortement. . . . .													
Bigamie. . . . .													
Coups et blessures. . . . .	7	0	4				2				5	5	
Idem envers ascendants. . . . .	3	5	2								1	1	
Empoisonnement. . . . .													
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .													
Évasion de détenus. . . . .													
Faux témoignage et subornation. . . . .	1	2				2						2	
Forfaiture. . . . .													
Infanticide. . . . .	2	2	2	1							1	1	
Meurtre. . . . .	2	4	5	2		3						3	
Menaces sous condition. . . . .													
Mendicité avec violences. . . . .	1	1									1	1	
Parricide. . . . .													
Rébellion. . . . .													
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	5	4	1		2		1					3	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.													
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	4												
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).													
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>10</b>		<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>			<b>7</b>	<b>17</b>	

LXVI. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1831.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnes déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACQUITTÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES				
					PÉNETRÉS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .	1	3	2				1				1	1	
Bris de scellés. . . . .													
Concussion et corruption. . . . .													
Contrebande. . . . .	5												
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .	4	7	80	54		1	26	19				46	
Destructions et pillages. . . . .													
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .													
Fausse monnaie. . . . .	2												
Faux par supposition de personnes. . . . .													
Faux en écriture de commerce. . . . .	1	1				1						1	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .													
Incendie d'édifices. . . . .	6	1	1		1							1	
Incendie d'autres objets. . . . .													
Soustraction de deniers publics. . . . .													
Soustraction et destruction de titres. . . . .													
Vol sur chemin public. . . . .	6												
Vol domestique. . . . .	7	7					3				4	7	
Autres vols. . . . .	79	40	58	4	1	8	18	10	2	15	54	54	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>102</b>	<b>57</b>	<b>150</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	
<b>Crimes contre les personnes: . . . . .</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>10</b>		<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>7</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>114</b>	<b>79</b>	<b>177</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>47</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	

1832.

LXVII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉGÉSION.	A la déportation dans une prison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.		A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.
						PENITENTIAIRES.	A TERMS.						
Arrestation arbitraire.													
Assassinat.	3	4	7	2	5	"	"	"	"	"	"	"	5
Avortement.													
Bigamie.													
Coups et blessures.	"	12	16	12	"	"	1	3	"	"	"	"	4
Idem envers ascendants.	"	3	5	2	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Empoisonnement.													
Enlèvement et détournement de mineurs.													
Évasion de détenus.													
Faux témoignage et subornation.	"	1	6	1	"	"	5	"	"	"	"	"	5
Forfaiture.													
Infanticide.	3	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Meurtre.	1	3	5	1	"	2	"	"	"	"	"	"	2
Menaces sous condition.													
Mendicité avec violences.													
Parricide.													
Rébellion.	"	1	4	4									
Viol et attentat à la pudeur.	1	3	5	1	"	"	2	"	"	"	"	"	2
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.													
Crimes politiques et délits de la presse.	1	2	2	2									
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).													
<b>TOTAUX.</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>20</b>

Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du travail.

1832.

LXVIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉGÉSION.	A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.			
						PENITENTIAIRES.	A TERMS.						
Banqueroute frauduleuse.													
Bris de scellés.													
Concussion et corruption.	"	3	9	5	"	"	"	4	"	"	"	"	4
Contrebande.	4												
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état.													
Destructions et pillages.	"	8	45	23	"	"	13	5	"	"	"	4	22
Extorsions d'obligations et signatures.													
Fausse monnaie.	1	5	7	5	2	2	"	"	"	"	"	"	4
Faux par supposition de personnes.													
Faux en écriture de commerce.	"	2	3	1	"	"	"	2	"	"	"	"	2
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes.	1	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Incendie d'édifices.	11	2	2	1	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Incendie d'autres objets.													
Soustraction de deniers publics.													
Soustraction et destruction de titres.	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Vol sur chemin public.	6	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Vol domestique.	"	12	12	2	"	"	1	4	"	"	"	5	10
Autres vols.	96	60	104	27	"	5	25	32	"	"	"	17	77
<b>TOTAUX.</b>	<b>110</b>	<b>95</b>	<b>185</b>	<b>65</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>38</b>	<b>47</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>26</b>	<b>122</b>
Crimes contre les personnes :	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>20</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.</b>	<b>108</b>	<b>125</b>	<b>230</b>	<b>88</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>28</b>	<b>142</b>

Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du travail.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉDUCTION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉCHÉANCE CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIVES.	
						PÉREPTUÉS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .															
Assassinat. . . . .	1	6	8	6	"	2	"	"	"	"	"	"		2	
Avortement. . . . .															
Bigamie. . . . .															
Coups et blessures. . . . .	"	7	10	4	"	"	"	2	"	"	"	4		6	
Idem envers ascendants. . . . .	"														
Empoisonnement. . . . .															
Entèvement et détournement de mineurs. . . . .															
Évasion de détenus. . . . .	3														
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	2	2											
Forfaiture. . . . .															
Infanticide. . . . .	1	2	2	1	"	1	"	"	"	"	"	"		1	
Meurtre. . . . .	"	1	1	1											
Menaces sous condition. . . . .															
Mendicité avec violences. . . . .															
Parricide. . . . .															
Rébellion. . . . .															
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	1	5	8	4	"	"	"	3	"	"	"	1		4	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.															
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .	"	3	3	3											
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).															
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>21</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>13</b>	<b>"</b>

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.				
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉDUCTION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.			A DES PEINES CORRECTIVES.			
						PÉREPTUÉS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	1	1	1											
Bris de scellés. . . . .															
Concussion et corruption. . . . .	"	1	1	1											
Contrebande. . . . .	7														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .															
Destructions et pillages. . . . .	1	2	21	6	"	"	15	"	"	"	"	"		15	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .															
Fausse monnaie. . . . .	2	3	11	8	"	2	"	"	"	"	"	1		3	
Faux par supposition de personnes. . . . .															
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"		1	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .	2														
Incendie d'édifices. . . . .	7														
Incendie d'autres objets. . . . .	1														
Soustraction de deniers publics. . . . .															
Soustraction et destruction de titres. . . . .															
Vol sur chemin public. . . . .	1	2	2	1	"	1	"	"	"	"	"	"		1	
Vol domestique. . . . .	"	12	18	9	"	"	1	3	"	"	"	3		9	
Autres vols. . . . .	130	30	47	10	"	4	8	18	2	5	5	5		37	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>160</b>	<b>52</b>	<b>102</b>	<b>36</b>	<b>"</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>60</b>	<b>"</b>	<b>60</b>	<b>"</b>
Crimes contre les personnes :	0	25	34	21	"	3	"	5	"	5	5	13	"	13	"
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>166</b>	<b>77</b>	<b>136</b>	<b>57</b>	<b>"</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>70</b>	<b>"</b>	<b>70</b>	<b>"</b>



1834.

LXXI. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	AU BANNISSEMENT.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.				
					PENITENTIELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	1	4	11	3	4	3	"	"	"	"	1	8		
Avortement. . . . .	"	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1		
Bigamie. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	2		
Coups et blessures. . . . .	1	3	8	0	"	"	"	1	"	"	"	1		
Idem envers ascendants. . . . .														
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	1	1										
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	2	4	4	3	1	"	"	"	"	"	"	1		
Meurtre. . . . .	"	2	2	2										
Menaces sous condition. . . . .	1													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	2	3	3	2	"	"	"	1	"	"	"	1		
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1		
Crimes politiques et délits de la presse. . . .	"	1	1	1										
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>14</b>		

LXXII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1834.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	AU BANNISSEMENT.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.		
					PENITENTIELS.	A TEMPS.						
Banqueroute frauduleuse. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	
Bris de scellés. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	
Concussion et corruption. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	
Contrebande. . . . .	0											
Contrefaçon des sceaux, timbres et marteaux de l'état. . . .	"	2	5	4	"	"	1	"	"	"	1	
Destructions et pillages. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	
Fausse monnaie. . . . .	"	1	1	"	"	1	"	"	"	"	1	
Faux par supposition de personnes. . . . .	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	1	
Faux en écriture de commerce. . . . .	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	1	
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . .	1	1	1	1	"	"	"	"	"	"	1	
Incendie d'édifices. . . . .	10	2	2	"	2	"	"	"	"	"	2	
Incendie d'autres objets. . . . .	"											
Soustraction de deniers publics. . . . .	"											
Soustraction et destruction de titres. . . . .	"											
Vol sur chemin public. . . . .	0											
Vol domestique. . . . .	"	13	15	3	"	2	3	"	"	7	12	
Autres vols. . . . .	128	30	68	20	"	2	8	22	"	16	48	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>154</b>	<b>60</b>	<b>94</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>"</b>	<b>25</b>	<b>66</b>	
Crimes contre les personnes: . . . . .	7	20	32	18	5	4	1	2	"	2	14	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>161</b>	<b>80</b>	<b>126</b>	<b>46</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>"</b>	<b>27</b>	<b>80</b>	

1831.

LXXIII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉPORTATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.	AU BANNISSEMENT.				
					A MORT.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .	2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .		7	11	5	0	0	1	0	0	0	0	0	5	6
Idem envers ascendants. . . . .		1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .														
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	7													
Meurtre. . . . .		2	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
Menaces sous condition. . . . .	5													
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .		5	6	2	0	2	1	0	0	0	0	0	1	4
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>13</b>

LXXIV. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1831.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉPORTATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.	AU BANNISSEMENT.				
					A MORT.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .														
Destructions et pillages. . . . .		5	31	2	0	0	14	8	0	0	0	0	7	20
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .	1	1	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . . . .		2	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Incendie d'édifices. . . . .	5	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Incendie d'autres objets. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	1													
Vol domestique. . . . .		10	10	0	0	0	0	3	0	0	0	0	7	10
Autres vols. . . . .	140	36	76	8	0	0	9	13	14	0	0	0	32	68
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>147</b>	<b>53</b>	<b>124</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>110</b>
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>13</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>159</b>	<b>71</b>	<b>145</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>123</b>

1832.

LXXV. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Contamné déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine ci-dessus.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉPORTATION.	A LA DÉCAPITATION CIVIQUE.			A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.	
						PÉREPTÉELS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .														
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .		4	6	4	"	"	"	"	"	"	2		2	
Idem envers ascendants. . . . .		1	1	1										
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .		1	1	"	"	1	"	"	"	"	"		1	
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	5													
Meurtre. . . . .	2	1	1	1										
Menaces sous condition. . . . .														
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .														
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	1	2	2	1	"	"	"	1	"	"	"		1	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse. . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>"</b>

LXXVI. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1832.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Contamné déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine ci-dessus.				
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.			A DES PEINES CORRECTIIONNELLES.			
						PÉREPTÉELS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .		1	1	1										
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .		3	6	6										
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . .														
Destructions et pillages. . . . .		6	50	10	"	"	31	"	"	"			51	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .		1	1	"	"	1	"	"	"	"			1	
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . .		2	3	1	"	"	"	1	"	"	1		2	
Incendie d'édifices. . . . .	4													
Incendie d'autres objets. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	2	2	2	"	"	2	"	"	"	"			2	
Vol domestique. . . . .	"	7	8	2	"	"	1	"	"	"			5	6
Autres vols. . . . .	164	35	43	10	"	5	6	12	"	"	14		35	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>170</b>	<b>55</b>	<b>116</b>	<b>30</b>	<b>"</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>20</b>	<b>"</b>	<b>77</b>	<b>"</b>
Crimes contre les personnes : . . . . .	8	9	11	7	"	1	"	1	"	"	2	"	4	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>178</b>	<b>64</b>	<b>127</b>	<b>40</b>	<b>"</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>22</b>	<b>"</b>	<b>81</b>	<b>"</b>

1833.

LXXVII. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine en prison.	
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIVES.			
					PÉNITENTIELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .														
Assassinat. . . . .														
Avortement. . . . .														
Bigamie. . . . .														
Coups et blessures. . . . .	"	8	13	7	"	"	"	2	"	"	"	4	6	
Idem envers ascendants. . . . .	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	
Empoisonnement. . . . .														
Enlèvement et détournement de mineurs. . .														
Évasion de détenus. . . . .														
Faux témoignage et subornation. . . . .	"	1	2	2										
Forfaiture. . . . .														
Infanticide. . . . .	3	3	3	2	1	"	"	"	"	"	"	"	1	
Meurtre. . . . .	1	3	3	"	1	2	"	"	"	"	"	"	3	
Menaces sous condition. . . . .														
Mendicité avec violences. . . . .														
Parricide. . . . .														
Rébellion. . . . .	"	1	3	3										
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	3	1	3	2	"	"	1	"	"	"	"	"	1	
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.	"	4	4	2	"	"	"	2	"	"	"	"	2	
Crimes politiques et délits de la presse. . . .														
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).														
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>34</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	

LXXVIII. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

1833.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine en prison.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIVES.					
					PÉNITENTIELS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .	"	1	2	2										
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . .	"	2	25	10	"	3	3	5	"	"	"	"	13	
Destructions et pillages. . . . .														
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes. . .														
Incendie d'édifices. . . . .	5	1	1	1										
Incendie d'autres objets. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	"	6	8	3	"	"	"	1	"	"	"	4	5	
Vol domestique. . . . .														
Autres vols. . . . .	145	25	39	9	"	6	6	4	"	"	"	14	30	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>150</b>	<b>33</b>	<b>73</b>	<b>25</b>	<b>"</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>18</b>	<b>48</b>	
Crimes contre les personnes : . . . . .	7	22	34	20	2	2	1	4	"	"	"	5	14	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>157</b>	<b>57</b>	<b>107</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>23</b>	<b>62</b>	

LXXIX. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉCLARATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.	
						PÉNÉTRÉS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire. . . . .															
Assassinat. . . . .		1	1		1										1
Avortement. . . . .															
Bigamie. . . . .															
Coups et blessures. . . . .		5	6	1				2					5	5	
Idem envers ascendants. . . . .		1	1										1	1	
Empoisonnement. . . . .															
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .		1	1										1	1	
Évasion de détenus. . . . .															
Faux témoignage et subornation. . . . .															
Forfaiture. . . . .													1	1	
Infanticide. . . . .	3	3	3	2									1	1	
Meurtre. . . . .		1	1		1									1	
Menaces sous condition. . . . .															
Mendicité avec violences. . . . .															
Parricide. . . . .															
Rébellion. . . . .		1	6	6											
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	1	1	1	1											
Idem sur des enfans au-dessous de quinze ans.															
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .															
Provocation à la désertion (loi du 12 déc. 1817).															
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>2</b>			<b>2</b>				<b>6</b>	<b>10</b>		

LXXX. CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS					TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.				
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.			A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES.		
						PÉNÉTRÉS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse. . . . .														
Bris de scellés. . . . .														
Concussion et corruption. . . . .														
Contrebande. . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état.														
Destructions et pillages. . . . .														
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .														
Fausse monnaie. . . . .														
Faux par supposition de personnes. . . . .														
Faux en écriture de commerce. . . . .		1	2	2										
Faux qui ne rentrent pas dans les 2 catégories précédentes.														
Incendie d'édifices. . . . .	9	3	5	5										
Incendie d'autres objets. . . . .														
Soustraction de deniers publics. . . . .														
Soustraction et destruction de titres. . . . .														
Vol sur chemin public. . . . .	1	1	1									1	1	
Vol domestique. . . . .		7	7	1				2				4	6	
Autres vols. . . . .	120	20	48	12	9	11	4	2			10	36		
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>130</b>	<b>32</b>	<b>63</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>4</b>			<b>15</b>	<b>43</b>		
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>2</b>			<b>2</b>			<b>6</b>	<b>10</b>		
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>143</b>	<b>46</b>	<b>83</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>6</b>			<b>21</b>	<b>53</b>		

ANNÉES.	PROVINCES.	POPULATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1830.	CRIMES CONTRE LES PERSONNES.											CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.											TOTAL DES					OBSERVATIONS.		
			NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES							
			CRIMES dont les auteurs sont in- connus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX PÉRENNELS.		A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une mai- son de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉCAPITATION CIVIQUE.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES	CONdamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, aux- quels on a appliqué la peine de mort.	CRIMES dont les auteurs sont in- connus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX PÉRENNELS.		A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une mai- son de correction à raison de leur jeune âge.	A DES PEINES CORRECTIONNELLES	CONdamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, aux- quels on a appliqué la peine de mort.	CRIMES dont les auteurs sont in- connus.	ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.		CONDAMNÉS.	
1831.	Brabant . . . . .	556,146	21	20	55	24	"	1	1	4	"	"	"	5	(*)	4	85	34	55	17	"	5	8	11	"	14	15	100	54	88	41	47
	Anvers . . . . .	349,848	9	10	12	5	1	1	"	2	"	"	"	3	"	"	92	46	95	53	2	1	8	16	"	15	"	101	50	107	58	49
	Hainaut . . . . .	598,900	40	16	20	10	"	5	"	2	1	"	"	4	"	"	66	23	75	37	"	"	23	9	"	6	"	106	30	95	47	48
	Liège . . . . .	369,937	4	14	16	9	"	"	"	1	"	"	"	6	"	"	34	42	107	43	"	1	2	30	4	27	3	58	50	123	52	71
	Limbourg . . . . .	337,703	7	13	19	13	1	"	"	1	"	"	"	4	"	"	67	42	52	17	"	"	4	15	"	16	"	74	55	71	50	41
	Luxembourg . . . . .	302,654	5	9	11	6	"	"	1	"	"	"	"	4	1	"	15	25	26	4	"	"	"	15	"	7	5	20	32	37	10	27
	Namur . . . . .	210,192	14	5	5	1	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	42	22	33	10	"	"	2	13	"	8	"	56	25	36	11	25
	Flandre orientale . . . . .	733,938	12	22	27	10	"	5	2	3	"	"	"	7	"	"	102	57	150	40	2	9	45	33	2	19	"	114	79	177	50	127
	Flandre occidentale . . . . .	601,704	12	16	21	8	1	3	"	2	"	"	"	7	"	"	147	55	124	14	2	9	28	23	"	46	"	159	71	145	22	123
TOTAL . . . . .	4,061,022 (**)	124	123	162	86	3	13	4	15	1	"	"	40	5	"	650	344	717	235	6	25	120	167	6	138	23	774	467	879	321	558	
1832.	Brabant . . . . .	556,146	21	31	35	32	7	1	"	5	"	"	10	1	"	117	74	101	38	2	6	13	18	"	24	27	158	105	156	70	86	
	Anvers . . . . .	349,848	10	13	14	9	1	"	2	"	"	"	2	"	"	105	26	30	10	"	5	5	4	1	11	"	115	59	50	19	31	
	Hainaut . . . . .	598,900	32	8	15	15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	12	20	7	"	2	3	6	"	2	"	112	20	35	22	13	
	Liège . . . . .	369,937	8	19	20	14	"	1	"	5	"	"	11	3	"	56	42	55	16	"	1	3	10	2	23	9	44	61	84	50	54	
	Limbourg . . . . .	337,703	7	5	5	5	"	"	1	"	"	"	1	"	"	62	33	41	6	"	3	7	7	"	18	"	69	38	46	9	57	
	Luxembourg . . . . .	302,654	2	7	9	1	"	1	"	4	"	"	3	2	"	15	23	32	17	"	2	1	4	"	8	3	17	30	41	18	23	
	Namur . . . . .	210,192	9	8	45	30	"	1	1	3	1	"	7	"	"	37	19	23	4	"	1	"	4	"	14	"	66	27	66	34	32	
	Flandre orientale . . . . .	733,938	9	30	45	23	5	2	8	3	"	"	2	"	"	110	95	185	63	2	0	38	47	"	20	"	128	125	230	88	142	
	Flandre occidentale . . . . .	601,704	8	9	11	7	"	1	"	1	"	"	2	"	"	170	55	116	30	"	6	38	13	"	20	"	178	64	127	46	81	
TOTAUX . . . . .	4,061,022 (**)	106	130	226	136	13	7	11	20	1	"	"	38	6	"	761	379	609	200	4	35	108	113	3	146	39	867	509	835	336	499	

(\*) D'après une instruction de l'ancien gouvernement, dont le motif est inconnu, les autorités judiciaires se sont abstenues, dans différentes localités, de rendre compte des condamnations à la peine accessoire du carcan, encourue par plusieurs des condamnés.

(\*\*) Ce chiffre de 4,061,022 habitants est celui du dénombrement exécuté d'après un arrêté du 29 septembre 1828, qui n'a prescrit le renouvellement de cette opération que tous les dix ans.  
Les changements survenus dans l'état de la population ne devant donc être constatés qu'à l'expiration de la période décennale 1830-1840, on a adopté pour les quatre années 1831 à 1834 le chiffre du recensement de 1830. Des renseignements moins certains donnent cependant lieu de croire que la population se serait élevée en 1831. . . . à 4,096,700 habitants, en 1832. . . . à 4,120,121 " " en 1833. . . . à 4,142,257 " " en 1834. . . . à 4,168,993 " "

Augmentation sur 1830, 107,971 habitants.  
Cette augmentation, en la supposant réelle, n'est pas assez importante pour modifier les conséquences qui résultent du rapport des crimes avec la population, en prenant pour base unique de ce rapprochement le chiffre de 1830, qui est le seul officiel.

LXXXII. RÉCAPITULATION DES TABLEAUX IX A LXXX

ANNÉES.	PROVINCES.	POPULATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1830.	CRIMES CONTRE LES PERSONNES.												
			NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS									
			CRIMES dont les auteurs sont in- connus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX PÉNITENTIAIRES.		A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	AU BANNISSEMENT.	Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, aux- quels on a appliqué la peine du carcan.	
1833.	Brabant . . . . .	536,146	12	22	31	22	"	2	"	3	"	"	"	4	2
	Anvers . . . . .	540,848	10	5	6	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Hainaut . . . . .	598,900	20	6	6	2	"	2	"	1	"	"	"	1	"
	Liège . . . . .	569,957	2	14	15	9	"	1	"	2	"	"	"	5	"
	Limbourg . . . . .	357,703	4	12	15	6	2	1	"	2	"	"	"	4	"
	Luxembourg . . . . .	502,654	2	11	12	9	1	1	"	1	"	"	"	"	"
	Namur . . . . .	210,192	11	5	5	4	"	"	"	"	"	"	"	1	"
	Flandre orientale . . . . .	753,958	6	25	54	21	"	5	"	5	"	"	"	5	"
	Flandre occidentale . . . . .	601,704	7	22	34	20	2	2	1	4	"	"	"	5	"
TOTAL . . . . .	4,061,032 (**)	74	122	158	99	5	12	1	18	"	"	"	25	2	
1834.	Brabant . . . . .	536,146	15	22	34	25	"	2	1	6	"	"	"	2	3
	Anvers . . . . .	549,848	2	15	21	12	1	"	"	1	"	"	"	7	"
	Hainaut . . . . .	598,900	55	15	27	25	1	"	1	1	"	"	"	1	"
	Liège . . . . .	569,957	2	7	7	4	1	"	"	2	"	"	"	"	2
	Limbourg . . . . .	357,703	14	16	16	7	1	2	"	4	"	"	"	2	"
	Luxembourg . . . . .	502,654	5	20	24	17	"	"	2	5	"	"	"	2	2
	Namur . . . . .	210,192	10	12	25	10	"	"	1	2	"	"	"	10	"
	Flandre orientale . . . . .	753,958	7	20	32	18	5	4	1	2	"	"	"	2	"
	Flandre occidentale . . . . .	601,704	4	14	20	10	2	"	"	2	"	"	"	6	"
TOTAUX . . . . .	4,061,022 (**)	92	139	204	124	11	8	6	23	"	"	"	32	7	

ANNÉES.	PROVINCES.	POPULATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1830.	CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.											TOTAL DES	OBSERVATIONS.			
			NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS												
			CRIMES dont les auteurs sont in- connus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX PÉNITENTIAIRES.		A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une mai- son de correction à raison de leur jeune âge.	APRÈS PEINES CORRECTIIONNELLES			Condamnés déjà comptés dans les colonnes précédentes, aux- quels on a appliqué la peine du carcan.		
1833.	Brabant . . . . .	536,146	05	27	46	16	"	"	15	0	"	8	17	105	49	77	58	39
	Anvers . . . . .	540,848	94	27	48	17	5	5	6	9	"	10	"	104	32	54	25	51
	Hainaut . . . . .	598,900	60	14	15	"	"	"	5	6	"	4	"	89	20	21	2	10
	Liège . . . . .	569,957	28	40	49	10	"	1	6	15	"	19	17	50	54	64	10	45
	Limbourg . . . . .	357,703	72	20	30	13	"	"	2	10	1	10	"	76	41	51	19	52
	Luxembourg . . . . .	502,654	18	15	17	5	"	"	4	5	"	5	5	20	26	29	14	15
	Namur . . . . .	210,192	59	8	12	4	"	"	1	2	"	5	"	50	13	17	8	9
	Flandre orientale . . . . .	753,958	160	52	102	56	"	7	24	24	2	9	"	166	77	136	57	79
	Flandre occidentale . . . . .	601,704	130	35	75	25	"	9	11	10	"	18	"	157	57	107	45	62
TOTAL . . . . .	4,061,032 (**)	735	247	598	126	5	20	72	88	5	86	30	797	369	556	225	531	
1834.	Brabant . . . . .	536,146	120	51	74	14	"	6	11	22	6	15	28	135	75	108	57	71
	Anvers . . . . .	549,848	111	34	53	21	"	5	7	10	"	10	"	115	49	74	55	41
	Hainaut . . . . .	598,900	72	10	80	81	"	1	5	5	"	1	"	107	25	116	104	12
	Liège . . . . .	569,957	52	40	45	15	"	1	8	10	"	15	9	54	47	52	17	55
	Limbourg . . . . .	357,703	40	35	42	8	"	"	8	14	"	12	"	60	40	58	15	45
	Luxembourg . . . . .	502,654	24	11	12	5	"	1	2	2	1	1	5	29	31	50	22	14
	Namur . . . . .	210,192	30	10	28	6	0	"	9	5	"	2	"	40	31	51	16	35
	Flandre orientale . . . . .	753,958	154	60	64	28	2	4	11	26	"	25	"	161	80	126	46	80
	Flandre occidentale . . . . .	601,704	159	32	65	20	9	11	4	4	"	15	"	145	46	85	50	55
TOTAUX . . . . .	4,061,022 (**)	737	290	500	196	17	20	65	96	7	92	42	829	429	704	320	584	

(\*) Même observation qu'au tableau précédent.

(\*\*) Même observation qu'au tableau précédent.

# DES CONTUMAX. <sup>(\*)</sup>

---

ANNÉES 1831, 1832, 1833 ET 1834.

---

(Tableaux 83 à 86.)

(\*) Ces affaires sont déjà comprises dans les tableaux 1 à 82.



NATURE DES CRIMES.	COUR D'ASSISES.	NOMBRE DES			CONTUMAX QUI N'ONT PAS PURGÉ LEUR CONDAMNATION			CONTUMAX JUGÉS PAR UN NOUVEL ARRÊT CONTRADICTOIRE, APRÈS AVOIR ÉTÉ CONDAMNÉS			RÉSULTAT DU NOUVEL ARRÊT CONTRADICTOIRE ET OBSERVATIONS.
		ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A L'EMPRISONNEMENT.	AUX TRAVAUX		A L'EMPRISONNEMENT.	
					A MORT.	A TEMPS.		A MORT.	A TEMPS.		
Banqueroute frauduleuse.	Brabant.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	(A) Les 9 accusés, étaient compris dans deux accusations communes à des individus jugés contradictoirement; ces accusations se trouvent par cette raison classées parmi les accusations contradictoires, et sont omises ici afin d'éviter un double emploi.
	Anvers.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	
Destructions et pillages (*).	Anvers.	3	4	"	"	"	4	"	"	"	
	Hainaut.	(A)	0	7	"	2	"	"	"	"	
Meurtre.	Hainaut.	(B)	2	"	"	2	"	"	"	"	
	Flandre orientale.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	
Vol sur chemin public.	Brabant.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	
Vol domestique.	Brabant.	1	1	"	"	"	"	"	1	"	
	Hainaut.	(B)	1	"	"	"	"	"	"	1	
	Brabant.	2	2	"	"	1	1	"	"	"	
Autres vols.	Anvers.	5	6	1	"	1	4	"	"	1 (C)	2 (C)
	Hainaut.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"
	Limbourg.	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"
	Namur.	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1 (D)
	Flandre orientale.	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1 (D)
TOTAUX.		19	35	8		5	7	10	3		
(*) Crimes de pillages	jugés	3	13	7	"	2	4	"	"	"	
	Contradictoirement	30	257	150	"	1	50	60	7	"	
	Totaux égaux à ceux du tableau II.	33	270	157			155 (E)				
Crimes ordinaires	jugés	16	20	1	"	5	5	6	3	"	
	Contradictoirement	418	580	185	9	32	58	112	193	(F)	1
	Totaux égaux à ceux du tableau II.	434	600	184		425		19 par contumace.			406 contr.ad., dont 4 avaient subi une condamnation précédente par contumace. (G)

(E) Ce chiffre est extrait des tableaux : X - XVIII - XXVI - XXXIV - LXVI et LXXIV.

(F) Dont sept condamnés à une simple détention à raison de leur jeune âge.

(G) Il s'était écoulé entre la condamnation par contumace et l'arrêt contradictoire :  
 moins de 6 mois pour. . . . . 1  
 un an . . . . . 1  
 plus de deux ans . . . . . 1  
 le tems intermédiaire est inconnu pour 1 des 4 condamnés.

NATURE DES CRIMES.	COURS D'ASSISES.	NOMBRE DES			CONTUMAX QUI N'ONT PAS PURGÉ LEUR CONDAMNATION			CONTUMAX JUGÉS PAR UN NOUVEL ARRÊT CONTRADICTOIRE, APRÈS AVOIR ÉTÉ CONDAMNÉS			OBSERVATIONS ET RÉSULTAT DU NOUVEL ARRÊT CONTRADICTOIRE.
		ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	ACQUITTÉS.	AUX TRAVAUX		A L'EMPRISONNEMENT.	AUX TRAVAUX		A L'EMPRISONNEMENT.	
					A MORT.	A TEMPS.		A MORT.	A TEMPS.		
Assassinat . . . . .	Brabant.	1	4	"	1	"	"	"	"	3 (A)	(A) Acquittement.
	Luxembourg.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	
Concussion et corruption.	Flandre orientale.	1	4	"	"	"	"	4	"	"	
Coups et blessures. . . . .	Brabant.	1	1	"	"	"	"	1	"	"	
	Liège.	(C)	1	"	"	"	"	"	"	"	1 (B)
Destructions et pillages (*).	Flandre orientale.	2	8	2	"	"	6	"	"	"	
Faux en écriture de commerce.	Brabant.	3	3	"	"	"	2	1	"	"	
Autres faux. . . . .	Hainaut.	(C)	1	1	"	"	"	"	"	"	
	Brabant.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	
Meurtre. . . . .	Namur.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	
	Flandre orientale.	1	1	"	"	1	"	"	"	"	
Menaces sous condition. . . . .	Anvers.	1	1	"	"	"	1	"	"	"	
Rebellion. . . . .	Hainaut.	(C)	1	1	"	"	"	"	"	"	
Soustrac. de deniers publics.	Brabant.	2	2	"	"	"	2	"	"	"	
Viol et attentat à la pudeur.	Flandre orientale.	1	1	"	"	"	1	"	"	"	
Vol domestique. . . . .	Brabant.	1	1	"	"	"	"	"	"	1	
	Brabant.	4	4	"	"	"	3	1	"	"	
Autres vols. . . . .	Anvers.	1	1	"	"	"	1	"	"	"	
	Limbourg.	1	1	"	"	"	"	1	"	"	
	Luxembourg.	2	2	"	"	"	"	2	"	"	
	Namur.	1	1	"	"	"	"	1	"	"	
	Flandre orientale.	1	1	"	"	"	"	1	"	"	
Crimes politiques. . . . .	Brabant.	1	3	"	2	"	"	"	"	1 (D)	(D) Acquittement.
TOTAUX.		28	45	4		3	4	16	12	1	4
(*) Crimes de pillages	jugés	2	8	2	"	"	0	"	"	"	
	Contradictoirement	12	87	40	"	"	38	5	4	"	
	Totaux égaux à ceux du tableau IV.	14	95	42			55 (E)				
Crimes ordinaires	jugés	20	37	2	4	"	"	"	"	1	
	Id. non purgés.	409	703	292	10	38	65	116	182	(F)	
	Totaux égaux à ceux du tableau IV.	429	740	294			446				

(E) Ce chiffre est extrait des tableaux LXXIII et LXXIV.

(F) 4 de ces condamnés n'ont eu à subir qu'une simple détention de correction à raison de leur jeune âge.

LXXXV. ACCUSATIONS JUGÉES PAR CONTUMACE DANS CHAQUE PROVINCE.

NATURE DES CRIMES.	COURS D'ASSISES.	NOMBRE DES			CONTUMAX QUI N'ONT PAS PURGÉ LEUR CONDAMNATION				CONTUMAX JUGÉS PAR UN NOUVEL ARRÊT CONTRADICTOIRE, APRÈS AVOIR ÉTÉ CONDAMNÉS			OBSERVATIONS.			
		ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.	
						A TEMPS.	PERPÉTUELS.				A TEMPS.				PERPÉTUELS.
Assassinat . . . . .	Liège.	1	1	»	1										
Banqueroute frauduleuse . .	Hainaut.	1	1	»	»	1									
Coups et blessures . . . . .	Flandre orientale.	1	1	1											
Destructions et pillages (1).	Liège.	1	1	»	»	»	»	1							
Faux en écriture de commerce.	Flandre orientale.	(A)	2	»	»	»	»	2							
Meurtre . . . . .	Anvers.	1	1	»	»	»	»	1							
	Hainaut.	1	1	»	»	»	»	1							
	Luxembourg.	2	2	»	1	1									
	Flandre orientale.	1	1	»	»	1									
	Hainaut.	1	1	»	»	»	»	1							
Vol domestique . . . . .	Liège.	2	4	»	»	»	»	4							
	Namur.	1	1	»	»	»	»	1							
	Hainaut.	1	1	»	»	»	»	1							
Autres vols . . . . .	Liège.	3	5	»	»	»	»	2	3						
	Limbourg.	1	1	»	»	»	»	1							
	Flandre orientale.	3	3	1	»	»	»	1	1						
TOTAUX . . . . .		21	27	2	2	3	9	11							
(1) Crimes de pillages	jugés	Par contumace . .	(B)	2	»	»	»	2							
		Contradictoirement	5	50	24	»	3	18	5						
	Totaux égaux à ceux du tableau VI . . . . .	5	52	24			28								
Crimes ordinaires	jugés	Par contumace . .	21	25	2	2	3	7	11						
		Contradictoirement	343	470	190	6	26	46	90	112	(C)				
	Totaux égaux à ceux du tableau VI . . . . .	364	504	202			303								

(A) L'accusation, étant commune à des individus jugés contradictoirement, se trouve classée parmi les accusations contradictoires; on n'aurait pu la porter au tableau sans faire un double emploi.

(B) Même observation que ci-dessus, lettre A.

(C) Dont 3 condamnés à une détention de correction à raison de leur jeune âge.

\* L'un de ces condamnés, contre lequel la peine capitale avait été prononcée pour crime d'empoisonnement, a été acquitté sur la déclaration d'un nouveau jury auquel l'affaire avait été renvoyée après annulation de l'arrêt par la cour de cassation.

\*\* Le pourvoi de 3 de ces condamnés ayant été admis par la cour de cassation, ils ont été acquittés par le second arrêt.

LXXXVI. ACCUSATIONS JUGÉES PAR CONTUMACE DANS CHAQUE PROVINCE.

NATURE DES CRIMES.	COURS D'ASSISES.	NOMBRE DES			CONTUMAX QUI N'ONT PAS PURGÉ LEUR CONDAMNATION				CONTUMAX JUGÉS PAR UN NOUVEL ARRÊT CONTRADICTOIRE, APRÈS AVOIR ÉTÉ CONDAMNÉS				OBSERVATIONS ET RÉSULTAT DU NOUVEL ARRÊT CONTRADICTOIRE.		
		ACCUSATIONS.	ACQUITTÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.	A MORT.	AUX TRAVAUX			A LA RÉCLUSION.	A L'EMPRISONNEMENT.
						A TEMPS.	PERPÉTUELS.				A TEMPS.	PERPÉTUELS.			
Assassinat . . . . .	Flandre orientale.	1	1	»	1										
Banqueroute frauduleuse . .	Limbourg.	1	1	»	»	»	»	1							
	Namur.	1	1	»	»	»	»	1							
Concussion et corruption . .	Flandre orientale.	1	1	»	»	»	»	1							
Coups et blessures . . . . .	Flandre orientale.	(A)	1	»	»	»	»	1							
	Hainaut.	1	1	»	»	»	»	1							
	Limbourg.	1	1	»	»	»	»	1							
Id. envers ascendants . . . .	Flandre orientale.	1	1	»	»	»	»	1							
	Limbourg.	1	1	»	»	»	»	1							
Destructions . . . . .	Brabant.	1	1	»	»	»	»	1							
	Flandre orientale.	1	1	1											
Fausse monnaie . . . . .	Namur.	1	1	»	»	»	»	1							
Faux . . . . .	Brabant.	2	2	»	»	»	»	1				1		3 années d'emprisonnement.	
Meurtre . . . . .	Limbourg.	1	1	»	»	»	»	»			»	1			
Soustr. de deniers publics.	Namur.	1	1	»	»	»	»	1							
	Brabant.	1	1	»	»	»	»	1							
Viol . . . . .	Luxembourg.	1	1	»	»	»	»	1							
	Namur.	1	1	»	»	»	»	1							
	Brabant.	6	6	»	»	»	»	6							
	Anvers.	1	1	»	»	»	»	1							
	Limbourg.	3	3	»	»	»	»	5							
Vol domestique . . . . .	Luxembourg.	1	1	»	»	»	»	1							
	Namur.	1	1	»	»	»	»	1							
	Flandre orientale.	1	1	»	»	»	»	1							
	Flandre occidentale.	2	2	»	»	»	»	2						** Peine d'emprisonnement.	
	Limbourg.	2	2	»	»	»	»	»						*** Acquitté.	
	Namur.	2	2	»	»	»	»	1							
Autres vols . . . . .	Flandre orientale.	1	1	»	»	»	»	1							
	Flandre occidentale.	1	1	»	»	»	»	1							
TOTAUX . . . . .		30	40	1	1	2	12	20	»	»	1	3			
Crimes ordinaires	jugés	Par contum. purgée.	4	4	»	»	1	»	3	»					
		Id. non purgée.	35	36	1	1	2	12	20	»					
	Contradictoirement	389	387	243	27	34	57	90	131	(B)					
	Totaux égaux à ceux du tableau VIII . . . . .	428	627	243			584								

(A) L'accusation, étant commune à des individus jugés contradictoirement, se trouve classée parmi les accusations contradictoires; on n'aurait pu la porter au tableau sans faire un double emploi.

(B) 7 de ces condamnés n'ont eu à subir qu'une simple détention de correction à raison de leur jeune âge.

(C) Il s'était écoulé entre la condamnation par contumace et l'arrêt contradictoire moins d'un an pour 3 des 4 accusés. Le temps intermédiaire est inconnu pour 1

\* Le pourvoi de 1 de ces condamnés ayant été admis par la cour de cassation, il a été acquitté sur la déclaration du second jury.

3 condamnations à la peine capitale, 2 aux travaux perpétuels

Doivent, dans le tableau précédent, p. 93, être retranchés du nombre des condamnations contradictoires, pour les motifs suivants:  
 Une condamnation à mort fait double emploi à l'égard d'un accusé d'assassinat, condamné une seconde fois à la même peine, en 1832, après cassation du 1<sup>er</sup> arrêt.  
 Les cinq autres condamnations, également annulées par la cour de cassation, sont relatives à un pareil nombre d'accusés, absous du crime de fausse-monnaie sur la déclaration du nouveau jury.

DEUXIÈME PARTIE.

# TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

ET

## DE SIMPLE POLICE.

---

ANNÉES 1831, 1832, 1833 ET 1834.

---

(Tableaux 87 à 121.)

1831-1832.

LXXXVII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.						
	1831.	1832.	1831.	1832.		1831.	1832.	D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.		1831.		1832.	1831.	1832.
								1831.	1832.	1831.	1832.					
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	2	4	2	2	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1		
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	16	22	20	1	16	19	8	6	6	3	0	1	2	2		
Adultère . . . . .	1	2	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	2	2		
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .	2	2	1	1	2	1	1	1	2	2	2	1	2	2		
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Banqueroute simple . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	31	49	42	57	1	5	50	46	18	28	1	25	29	29		
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .																
Coups et blessures volontaires . . . . .	274	289	347	407	3	0	271	280	191	103	4	7	102	151		
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	5	8	6	10	5	8	3	5	2	3	1	2	2	3		
Coalitions d'ouvriers . . . . .	2	14	2	2	2	2	2	2	2	14	2	2	2	1		
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .	21	19	33	24	9	8	12	11	12	7	3	5	18	12		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	1	1	2	4	1	1	2	4	2	4	2	4	2	4		
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	541	518	828	771	1	540	518	96	60	633	623	99	86	1		
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	7	5	8	2	7	2	3	1	1	2	5	2	7		
Évasion de détenus . . . . .	1	1	10	0	1	1	0	6	1	1	1	1	1	1		
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .	2	1	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2		
Incendie involontaire . . . . .																
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																
Mendicité . . . . .	28	50	30	62	28	50	18	30	21	32	8	14	11	11		
Poids et mesures . . . . .																
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	31	20	45	41	31	20	14	22	2	1	10	11	10	7		
Vagabondage . . . . .	20	34	28	40	26	34	15	28	13	19	3	4	3	4		
Voirie (délits de) . . . . .	3	5	5	5	3	5	2	5	1	1	4	4	4	4		
Vol . . . . .	95	130	121	188	95	130	32	64	21	27	65	65	5	4		
Usure . . . . .																
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	70	122	97	150	7	4	72	118	38	65	1	6	16	52		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1103</b>	<b>1297</b>	<b>1038</b>	<b>1015</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>1142</b>	<b>1272</b>	<b>470</b>	<b>533</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>863</b>	<b>938</b>		

DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES. (284,710 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.						
	1833.	1834.	1833.	1834.		1833.	1834.	D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.		1833.		1834.	1833.	1834.
								1833.	1834.	1833.	1834.					
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	20	18	20	19	1	20	17	11	9	4	2	11	7	1		
Adultère . . . . .	2	1	4	2	2	1	2	2	2	2	4	2	2	1		
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .	3	5	5	12	5	5	5	7	2	5	5	5	5	1		
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
Banqueroute simple . . . . .																
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	26	40	38	49	5	1	21	39	25	10	15	55	55	55		
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .																
Coups et blessures volontaires . . . . .	222	265	350	427	2	10	220	235	72	174	2	2	123	163		
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	6	6	7	8	1	6	5	4	4	2	4	1	1	1		
Coalitions d'ouvriers . . . . .	1	16	1	1	1	2	14	14	14	14	14	14	14	14		
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .	31	27	36	34	8	10	23	17	15	22	5	1	16	11		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	3	3	5	5	3	3	5	5	2	2	2	2	2	2		
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	305	232	580	331	305	232	51	45	456	212	73	76	76	76		
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	3	2	4	2	3	2	1	1	1	3	1	3	1	3		
Évasion de détenus . . . . .	3	3	5	5	3	3	1	1	4	1	1	1	1	1		
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Incendie involontaire . . . . .																
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Mendicité . . . . .	32	31	57	44	32	31	27	17	30	27	11	11	11	11		
Poids et mesures . . . . .	78	371	96	371	78	371	41	118	2	53	253	253	253	253		
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	27	34	44	45	27	34	11	13	16	19	17	12	5	2		
Vagabondage . . . . .	24	34	31	30	24	34	13	21	18	18	3	7	7	7		
Voirie (délits de) . . . . .	2	62	2	62	2	62	3	3	2	39	2	39	39	39		
Vol . . . . .	110	128	190	172	110	128	55	47	34	28	107	95	5	2		
Usure . . . . .																
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	124	175	140	209	9	10	115	165	63	80	9	16	77	104		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1088</b>	<b>1444</b>	<b>1047</b>	<b>1812</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>1004</b>	<b>1411</b>	<b>390</b>	<b>580</b>	<b>10</b>	<b>55</b>	<b>801</b>	<b>577</b>		

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.						
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.			A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.										
	1831.	1832.	1831.	1832.		1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.		1831.	1832.				
																	d'une administ. publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	D'UN AN ET PLUS.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																				
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	1	1	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	"	1						
Adultère . . . . .																				
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .																				
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .											1									
Banqueroute simple . . . . .	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1									
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	35	21	41	25	"	"	2	"	55	21	15	6	"	98	19					
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .																				
Coups et blessures volontaires . . . . .	68	61	90	82	"	1	"	"	68	60	27	24	"	1	38	27	31	30	65	49
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	2	2	2	2	"	"	"	"	2	2	"	1	"	1	2					
Coalitions d'ouvriers . . . . .																				
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	14	12	15	15	"	"	"	1	13	11	1	1	"	"	5	5	11	7	6	5
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	11	11	16	12	"	"	1	1	10	10	5	5	"	"	2	"	9	7	5	1
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	251	310	302	515	"	"	"	"	251	310	59	55	"	"	115	175	218	305	1	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	
Évasion de détenus . . . . .																				
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	1									
Incendie involontaire . . . . .																				
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .																				
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																				
Mendicité . . . . .	1	1	1	2	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	1	2	"	"	1	2
Poids et mesures . . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	15	7	21	7	"	"	1	"	12	7	4	1	"	"	10	3	7	3	8	1
Vagabondage . . . . .	4	1	4	1	"	"	"	"	4	1	1	"	"	"	3	1	"	"	2	1
Voirie (délits de) . . . . .																				
Vol . . . . .	120	43	220	58	"	"	"	"	120	43	44	8	6	7	133	30	37	4	100	29
Usure . . . . .																				
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	17	8	22	10	1	1	"	"	16	7	12	2	"	"	1	1	9	7		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>521</b>	<b>470</b>	<b>835</b>	<b>720</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>516</b>	<b>475</b>	<b>167</b>	<b>85</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>300</b>	<b>254</b>	<b>352</b>	<b>383</b>	<b>257</b>	<b>89</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.						
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.			A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.										
	1833.	1834.	1833.	1834.		1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.		1833.	1834.				
																	d'une administ. publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	D'UN AN ET PLUS.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																				
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	1	2	1	2	"	"	"	"	1	2	"	"	"	1	2	"	"	"	"	1
Adultère . . . . .																				
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .																				
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . .																				
Banqueroute simple . . . . .	24	28	20	59	"	"	1	1	25	27	5	16	"	"	"	"	24	25		
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .																				
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .																				
Coups et blessures volontaires . . . . .	32	57	42	80	"	"	"	"	32	57	6	25	"	"	19	56	17	25	53	51
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	6	6	6	6	"	"	"	"	6	6	1	"	"	"	3	4	2	2	"	2
Coalitions d'ouvriers . . . . .	1	"	5	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	5	"	"	"	5	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	5	2	5	2	"	"	"	"	5	2	"	"	"	"	1	1	4	1	4	2
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	3	6	5	9	"	"	1	"	2	6	2	6	"	"	1	2	"	1	1	1
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	225	159	574	259	1	"	5	1	221	138	45	26	"	"	150	93	201	118		
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Évasion de détenus . . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .																				
Incendie involontaire . . . . .																				
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																				
Mendicité . . . . .	4	2	5	2	"	"	"	"	4	2	"	"	"	"	3	2	"	"	5	2
Poids et mesures . . . . .	24	38	101	143	"	"	"	"	24	58	10	14	"	"	"	"	91	129		
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	10	7	16	7	"	"	"	"	10	7	1	5	"	"	4	2	11	2	5	
Vagabondage . . . . .	2	4	2	4	"	"	"	"	2	4	"	1	"	"	2	3	"	"	2	3
Voirie (délits de) . . . . .																				
Vol . . . . .	47	58	62	74	"	"	"	1	47	57	6	20	3	11	52	42	1	1	20	31
Usure . . . . .																				
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	29	48	53	75	6	"	1	9	22	39	6	21	"	"	"	1	29	53		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>414</b>	<b>599</b>	<b>687</b>	<b>690</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>401</b>	<b>387</b>	<b>80</b>	<b>152</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>223</b>	<b>191</b>	<b>581</b>	<b>536</b>	<b>75</b>	<b>93</b>

1831-1832.

LXXXVIII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.			A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.						
	1831.	1832.	1831.	1832.		1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.		1831.	1832.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1		
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	5	5	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	1		
Adultère . . . . .	2	2	18	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .	1	4	1	4	1	4	1	2	2	2	2	2	2	2		
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .	1	4	1	4	1	4	1	2	2	2	2	2	2	2		
Banqueroute simple . . . . .	15	54	24	40	15	28	9	20	20	20	20	20	20	20		
Concussions et corruptions de fonctionnaires . .	66	51	110	94	65	50	55	57	1	1	45	57	22	19		
Coups et blessures volontaires . . . . .	3	3	5	5	2	5	2	5	2	2	5	5	5	5		
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	3	6	5	14	3	1	5	2	4	2	2	2	2	2		
Coalitions d'ouvriers . . . . .	5	1	0	5	5	1	5	1	1	5	10	5	10	2		
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	1	2	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	115	177	224	301	62	87	2	5	51	87	28	50	98	111		
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Évasion des détenus . . . . .	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Incendie involontaire . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	5	18	5	20	5	18	1	1	5	18	1	1	5	18		
Mendicité . . . . .	1	15	1	23	1	15	1	1	1	15	1	1	1	15		
Poids et mesures . . . . .	15	20	17	47	1	1	15	28	4	11	4	6	23	7		
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	3	3	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5		
Vagabondage . . . . .	2	7	2	10	2	7	2	7	2	7	2	7	2	7		
Voirie (délits de) . . . . .	48	50	91	90	47	58	20	24	15	8	58	56	2	55		
Usure . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	25	80	56	92	10	31	1	6	48	2	25	15	13	21		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>300</b>	<b>501</b>	<b>551</b>	<b>761</b>	<b>84</b>	<b>128</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>218</b>	<b>360</b>	<b>123</b>	<b>192</b>	<b>15</b>	<b>14</b>		

DE L'ARRONDISSEMENT DE MONS. (208,012 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.			A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.						
	1833.	1834.	1833.	1834.		1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.		1833.	1834.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	3	8	4	10	3	8	4	10	3	8	4	10	3	8		
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5		
Adultère . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Banqueroute simple . . . . .	15	56	18	47	15	56	18	47	15	56	18	47	15	56		
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	68	112	105	205	68	112	105	205	68	112	105	205	68	112		
Concussions et corruptions de fonctionnaires . .	2	5	2	5	2	5	2	5	2	5	2	5	2	5		
Coups et blessures volontaires . . . . .	5	1	0	5	5	1	0	5	5	1	0	5	5	1		
Coups, blessures, et homicides involontaires . . .	6	9	9	14	6	9	9	14	6	9	9	14	6	9		
Coalitions d'ouvriers . . . . .	1	4	1	7	1	4	1	7	1	4	1	7	1	4		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	149	95	257	156	80	35	2	67	60	48	21	114	71	95		
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	4	1	5	1	4	1	5	1	4	1	5	1	4	1		
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Évasion de détenus . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Incendie involontaire . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	21	51	25	52	21	51	25	52	21	51	25	52	21	51		
Mendicité . . . . .	1	4	2	4	1	4	2	4	1	4	2	4	1	4		
Poids et mesures . . . . .	20	25	37	37	20	25	37	37	20	25	37	37	20	25		
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	5	7	5	9	5	7	5	9	5	7	5	9	5	7		
Vagabondage . . . . .	65	162	79	100	65	162	79	100	65	162	79	100	65	162		
Voiries (délits de) . . . . .	42	61	52	90	42	61	52	90	42	61	52	90	42	61		
Usure . . . . .	71	44	81	59	27	14	44	50	18	10	15	15	48	56		
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	481	651	692	873	110	65	6	7	559	501	184	176	17	51		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>481</b>	<b>651</b>	<b>692</b>	<b>873</b>	<b>110</b>	<b>65</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>559</b>	<b>501</b>	<b>184</b>	<b>176</b>	<b>17</b>	<b>51</b>		

(\*) Ce chiffre comprend aussi les contraventions aux lois sur la pêche et la navigation. Il n'a pas été possible d'établir de distinction, pour l'année 1834, entre ces diverses contraventions.

XCI. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

1831-1832.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administ. publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		du code pénal a été appliqué.	du code pénal a été appliqué.			
	1831.	1832.	1831.	1832.				D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.	1831.			1832.	1831.	1832.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	1	1	2	1					1	1	2					
Adultère. . . . .											1					
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . .	1		1													
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .																
Banqueroute simple. . . . .	1		1													
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	20	21	28	26	2	1			18	20	9	7	19	19		
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . .																
Coups et blessures volontaires. . . . .	104	130	182	201					101	159	77	79	2	33	59	72
Coups, blessures et homicides involontaires. . . .	4		0						4		3					
Coalitions d'ouvriers. . . . .																
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	15	16	26	19	6	0			9	7	13	6				
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	7	4	10	20					7	4	6	5				
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	164	163	232	247	77	80			87	74	60	41				
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1		1													
Évasion de détenus. . . . .																
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .																
Incendie involontaire. . . . .																
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .																
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	1		1													
Mendicité. . . . .	2		2						2							
Poids et mesures. . . . .		80		80						80		3				86
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	20	15	30	14					20	13	10	4				
Vagabondage. . . . .	3	2	3	2					3	2	2					
Voirie (délits de). . . . .		0		7						6		0				
Vol. . . . .	58	54	78	86	1				57	54	27	13	5	6	42	60
Usure. . . . .																
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	24	38	28	49		10			24	28	9	2				
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>426</b>	<b>546</b>	<b>631</b>	<b>704</b>	<b>86</b>	<b>109</b>	<b>3</b>		<b>337</b>	<b>457</b>	<b>224</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>185</b>	<b>243</b>

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROY. (164,584 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administ. publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		du code pénal a été appliqué.	du code pénal a été appliqué.			
	1833.	1834.	1833.	1834.				D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.	1833.			1834.	1833.	1834.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	2	4	2	5					2	4			2	5		
Adultère. . . . .																
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . .	2		5						2		5					
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . .	1	1	1	1					1	1						
Banqueroute simple. . . . .	20	24	25	28	2		1	2	17	22	7	7				
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .																
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . .	141	145	212	189					1	141	144	75	62		46	60
Coups et blessures volontaires. . . . .	3	1	5	2					3	1			2		3	
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	3	1	5	2					3	1			1	5	1	
Coalitions d'ouvriers. . . . .	13	11	21	13	10	8			5	5	9	4			1	4
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	5		14		1				2		4				10	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	102	209	251	320	110	130			52	73	52	69	1		95	92
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	5		0						5		1				4	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .																
Évasion de détenus. . . . .																
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . .	1		1						1							
Incendie involontaire. . . . .	1	1	1	1					1	1						
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .																
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	5	13	3	16					3	13	1				2	16
Mendicité. . . . .	18	7	18	7					18	7	2					
Poids et mesures. . . . .																
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	22	10	31	20					22	16	10	1			5	16
Vagabondage. . . . .	8	5	0	5					8	5	1	1			8	
Voirie (délits de). . . . .	0	8	0	0					0	8		3				
Vol. . . . .	43	41	69	50					43	41	10	14	9	6	34	33
Usure. . . . .																
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	93	93	97	101	4	8	3		86	87	21	26			5	4
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>552</b>	<b>582</b>	<b>780</b>	<b>775</b>	<b>127</b>	<b>152</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>421</b>	<b>427</b>	<b>186</b>	<b>191</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>218</b>	<b>252</b>

1831-1832.

XII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT D'UN AN ET PLUS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.				
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.							1831.	1832.	1831.	1832.
	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.									
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	3	6	3	9					2	3	5		2				
Adultère . . . . .																	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .																	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l') . . . . .																	
Banqueroute simple . . . . .																	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	20	25	51	34	2	8	2		22	15	8	8					
Concessions et corruptions de fonctionnaires . . . . .																	
Coups et blessures volontaires . . . . .	32	21	40	37	11	8	2	1	19	12	19	10	5				
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	2	1	2	1		1			2		1		1				
Coalitions d'ouvriers . . . . .																	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .	2	3	2	3	2	5							2				
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	1	1	1	2					1	1	1	1					
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	76	64	107	112	41	26	21		14	38	7	10	67				
État civil (délits relatifs à l') . . . . .																	
Évasion des détenus . . . . .		1		1					1				1				
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .																	
Incendie involontaire . . . . .																	
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .																	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																	
Mendicité . . . . .	9	14	9	15					9	14	1	2	8				
Poids et mesures . . . . .		25		28					25		9						
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	5	2	0	4					5	2			2				
Vagabondage . . . . .		2		2					2				2				
Voirie (délits de) . . . . .	4		4						4		3						
Vol . . . . .	57	54	44	65					57	54	4	8	20				
Usure . . . . .																	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	70	57	74	62	29	31	40		1	26	10	19	2				
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>267</b>	<b>274</b>	<b>325</b>	<b>305</b>	<b>77</b>	<b>65</b>	<b>1</b>	<b>117</b>	<b>106</b>	<b>65</b>	<b>76</b>	<b>39</b>	<b>31</b>				

DE L'ARRONDISSEMENT DE TOURNAY. (226,304 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT D'UN AN ET PLUS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.				
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.							1833.	1834.	1833.	1834.
	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.									
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	4	1	5	1					4	1			5				
Adultère . . . . .																	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .	3	2	3	2					3	2			1				
Art de guérir (contraventions aux lois sur l') . . . . .		2		2						2							
Banqueroute simple . . . . .		1		1						1							
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	21	31	25	39	5	5			18	26	9	8	1				
Concessions et corruptions de fonctionnaires . . . . .																	
Coups et blessures volontaires . . . . .	25	43	44	81	7	14	5	10	15	19	15	35	1				
Coups, blessures, et homicides involontaires . . . . .	1	2	1	2	1				2		1	1					
Coalitions d'ouvriers . . . . .																	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .	2	3	2	3	2	5					1		1				
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	1		1						1				1				
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	35	35	56	50	4	8	3	8	26	19	7	7	31				
État civil (délits relatifs à l') . . . . .																	
Évasion de détenus . . . . .																	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .																	
Incendie involontaire . . . . .																	
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .																	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																	
Mendicité . . . . .	4	28	4	30					4	28	1	3	3				
Poids et mesures . . . . .	43		43						43		8						
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	3	6	8	10	1		1		1	6	2	1	6				
Vagabondage . . . . .	1	5	1	6					1	5			1				
Voiries (délits de) . . . . .	1		1														
Vol . . . . .	41	30	46	30					41	30	1	5	28				
Usure . . . . .																	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	65	115	67	158	23	25	2	4	58	88	21	82	10				
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>246</b>	<b>304</b>	<b>305</b>	<b>395</b>	<b>41</b>	<b>53</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>193</b>	<b>227</b>	<b>65</b>	<b>143</b>	<b>32</b>				



1831-1832.

XIII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDANNÉS				Condannés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.							
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des réparations civiles.		1831.	1832.						
	1831.	1832.	1831.	1832.					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.								
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	1	1	1	1																
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	10	7	13	9																
Adultère. . . . .																				
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . .	2	4	4	5																
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .																				
Banqueroute simple. . . . .																				
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	0	15	9	14																
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . .																				
Coups et blessures volontaires. . . . .	94	96	161	159																
Coups, blessures et homicides involontaires. . . .	1	1	1	1																
Coalitions d'ouvriers. . . . .	2		3																	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	9	5	0	5																
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .																				
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	4	7	9	15																
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	9	5	15	8																
Évasion des détenus. . . . .																				
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .		1		1																
Incendie involontaire. . . . .																				
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . .																				
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .																				
Mendicité. . . . .	12	52	16	47																
Poids et mesures. . . . .																				
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	2	18	5	27																
Vagabondage. . . . .	35	32	38	35																
Voirie (délits de). . . . .																				
Vol. . . . .	45	40	66	61																
Usure. . . . .																				
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	70	140	85	213																
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>300</b>	<b>405</b>	<b>431</b>	<b>598</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>201</b>	<b>548</b>	<b>161</b>	<b>178</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>171</b>	<b>103</b>	<b>85</b>	<b>211</b>	<b>112</b>	<b>159</b>

DE L'ARRONDISSEMENT D'ANVERS. (157,718 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDANNÉS				Condannés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.						
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des réparations civiles.		1833.	1834.					
	1833.	1834.	1833.	1834.					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.							
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																			
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	6	5	8	7															
Adultère. . . . .																			
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . .	2	4	3	5															
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . .																			
Banqueroute simple. . . . .	1		1																
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	18	15	25	19															
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . .																			
Coups et blessures volontaires. . . . .	115	217	202	308															
Coups, blessures et homicides involontaires. . . .	2	1	3	1															
Coalitions d'ouvriers. . . . .																			
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	11	41	11	65															
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	4	8	10															
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	15	14	28	24															
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	5	12	6	19															
Évasion de détenus. . . . .																			
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .		1		1															
Incendie involontaire. . . . .																			
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	1		1																
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .																			
Mendicité. . . . .	10	29	18	39															
Poids et mesures. . . . .	134	158	134	158															
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	5	8	12	15															
Vagabondage. . . . .	28	20	31	20															
Voirie (délits de). . . . .																			
Vol. . . . .	68	57	109	84															
Usure. . . . .																			
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	99	75	149	118															
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>531</b>	<b>668</b>	<b>749</b>	<b>988</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>514</b>	<b>656</b>	<b>242</b>	<b>310</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>178</b>	<b>318</b>	<b>293</b>	<b>331</b>	<b>149</b>	<b>275</b>

1831-1832.

XCIV. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE								NOMBRE DES CONDAMNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.	
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.				1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.
	1831.	1832.	1831.	1832.					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.						
	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.		
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																						
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	2	2	3	2	"	"	"	2	2	1	1	1	"	1	1	"	"	"	"	1		
Adultère . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	1		
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .	"	5	"	5	"	"	"	"	5	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	1		
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .	"	5	"	3	"	"	"	"	3	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	2		
Banqueroute simple . . . . .	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"			
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	5	9	8	12	"	"	"	5	9	"	3	"	"	"	"	"	"	"	8	9		
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .	"	1	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"			
Coups et blessures volontaires . . . . .	55	40	78	65	"	"	2	1	51	50	25	18	"	42	35	11	12	29	28			
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	1	5	1	4	"	"	"	"	1	5	"	2	"	1	2	"	"	"	1	1		
Coalitions d'ouvriers . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	11	11	13	10	"	"	1	"	10	11	5	8	"	"	"	2	8	9	4	6		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	8	6	14	16	"	"	"	"	8	6	6	4	"	"	"	8	11	"	1	5	4	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	41	28	58	54	"	"	"	"	41	28	4	8	"	"	55	45	1	5	"			
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	7	1	9	"	"	"	"	1	7	"	5	"	"	1	6	"	"	"	2		
Évasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .	2	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	2		
Incendie involontaire . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Mendicité . . . . .	3	2	4	2	"	"	"	"	3	2	"	"	"	4	2	"	"	"	3	2		
Poids et mesures . . . . .	"	0	"	6	"	"	"	"	"	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6			
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	19	2	25	4	"	"	"	"	10	2	8	1	"	10	3	7	"	11	2			
Vagabondage . . . . .	2	4	2	5	"	"	"	"	2	4	2	"	"	"	5	"	"	"	"	5		
Voirie (délits de) . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Vol . . . . .	27	51	37	45	"	"	"	"	27	51	10	13	9	11	18	21	"	"	14	16		
Usure . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	15	15	18	16	2	"	"	1	15	12	10	5	"	1	1	5	7	7	"	1		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>101</b>	<b>171</b>	<b>205</b>	<b>268</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>186</b>	<b>168</b>	<b>71</b>	<b>68</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>142</b>	<b>159</b>	<b>42</b>	<b>49</b>	<b>69</b>	<b>66</b>		

DE L'ARRONDISSEMENT DE MALINES. (104,636 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE								NOMBRE DES CONDAMNÉS								Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.	
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT				A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.				1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.
	1833.	1834.	1833.	1834.					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.						
	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.		
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																						
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	4	5	4	5	"	"	"	"	4	5	1	"	2	1	1	4	"	"	"	3		
Adultère . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .	"	5	"	14	"	"	"	"	5	"	1	"	5	"	8	"	"	"	"	3		
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .	2	1	2	1	"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"	2	1	"	"			
Banqueroute simple . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	8	10	9	11	"	"	"	"	8	10	4	5	"	"	"	"	"	"	5	8		
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Coups et blessures volontaires . . . . .	45	75	79	154	"	"	2	"	41	75	19	46	"	"	55	75	7	15	26	45		
Coups, blessures, et homicides involontaires . . .	1	1	1	1	"	"	"	"	1	1	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1		
Coalitions d'ouvriers . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	7	11	8	19	"	"	2	5	5	8	2	6	"	"	5	4	3	9	6	5		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	5	5	12	14	"	"	"	"	5	5	10	12	"	"	2	2	"	"	"	2		
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	20	28	57	88	"	"	"	"	20	28	7	2	"	"	42	56	8	50	"			
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	"	5	"	"	"	"	"	1	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"			
Évasion de détenus . . . . .	"	1	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Incendie involontaire . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Inhumations ( infractions aux lois sur les) . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Mendicité . . . . .	1	10	6	12	"	"	"	"	1	10	6	8	"	"	"	4	"	"	"	4		
Poids et mesures . . . . .	75	79	75	79	"	"	"	"	75	79	12	1	"	"	"	"	61	78	"			
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	9	6	17	13	"	"	"	"	9	6	1	1	"	1	12	5	4	6	9	4		
Vagabondage . . . . .	7	5	7	5	"	"	"	"	7	5	4	5	"	"	3	2	"	"	"	1		
Voiries (délits de) . . . . .	20	8	20	15	"	"	"	"	20	8	"	"	"	"	"	"	"	20	15			
Vol . . . . .	21	51	54	57	"	"	"	"	21	51	14	1	6	7	14	28	"	1	9	24		
Usure . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"			
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	74	11	80	18	"	"	4	"	74	7	55	2	"	"	9	5	45	15	"			
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>505</b>	<b>286</b>	<b>418</b>	<b>468</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>501</b>	<b>279</b>	<b>116</b>	<b>80</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>140</b>	<b>189</b>	<b>154</b>	<b>170</b>	<b>55</b>	<b>86</b>	

1831-1832.

XCV. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.	A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.
	1831.	1832.	1831.	1832.													
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	1	"	5	"	"	"	"	1	"	2	"	"	"	3	"	3	
Adultère . . . . .																	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .																	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .																	
Banqueroute simple . . . . .																	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	1	11	1	17	"	"	"	1	11	"	"	"	"	1	17		
Concessions et corruptions de fonctionnaires . . .																	
Coups et blessures volontaires . . . . .	38	16	66	27	"	"	"	38	16	31	12	"	"	32	15	3	
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	1	1	1	1	"	"	"	1	1	1	"	"	"	1	"	"	
Coalitions d'ouvriers . . . . .																	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	5	3	5	4	"	"	"	5	3	2	3	"	"	1	3		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .																	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	110	126	260	255	"	"	"	110	126	45	20	"	"	120	132	95	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	"	2	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	
Évasion des détenus . . . . .																	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .																	
Incendie involontaire . . . . .																	
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .																	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																	
Mendicité . . . . .	1	3	1	3	"	"	"	1	3	1	"	"	"	3	"	3	
Poids et mesures . . . . .	"	21	"	21	"	"	"	"	21	"	2	"	"	"	"	19	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	2	4	2	4	"	"	"	2	4	1	"	"	"	1	4	1	
Vagabondage . . . . .	"	4	"	6	"	"	"	"	4	"	3	"	"	1	"	"	
Voirie (délits de) . . . . .																	
Vol . . . . .	15	18	20	28	"	"	"	15	18	8	9	4	7	8	12	"	
Usure . . . . .																	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	10	32	12	36	0	18	"	3	4	11	3	6	"	1	0	7	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>130</b>	<b>239</b>	<b>375</b>	<b>402</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>"</b>	<b>3</b>	<b>180</b>	<b>218</b>	<b>90</b>	<b>57</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>166</b>	<b>175</b>	

DE L'ARRONDISSEMENT DE TURNHOUT. (87,494 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT D'UN AN ET PLUS.		DE MOINS D'UN AN.	A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.
	1833.	1834.	1833.	1834.													
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .																	
Adultère . . . . .																	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .																	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . .	"	2	"	2	"	"	"	"	2	"	1	"	"	"	"	1	
Banqueroute simple . . . . .																	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	10	25	14	34	"	"	"	10	25	3	6	"	"	"	11	28	
Concessions et corruptions de fonctionnaires . . .																	
Coups et blessures volontaires . . . . .	22	38	31	35	"	"	"	22	38	15	21	"	"	16	32	2	
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	1	2	1	2	"	"	"	1	2	"	"	"	"	1	1	"	
Coalitions d'ouvriers . . . . .																	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	2	12	5	13	"	"	"	2	12	2	6	"	"	1	3	6	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	"	3	"	4	"	"	"	"	3	"	"	"	"	3	"	1	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	80	133	197	372	"	"	"	80	133	21	83	"	"	90	120	86	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .																	
Évasion de détenus . . . . .																	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .																	
Incendie involontaire . . . . .																	
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .																	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																	
Mendicité . . . . .	5	3	5	6	"	"	"	5	3	"	2	"	"	5	4	"	
Poids et mesures . . . . .	122	20	122	20	"	"	"	122	20	2	"	"	"	"	120	20	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	3	2	6	4	"	"	"	3	2	4	3	"	"	2	"	1	
Vagabondage . . . . .	5	10	0	10	"	"	"	5	10	"	3	"	"	6	7	"	
Voirie (délits de) . . . . .																	
Vol . . . . .	15	14	21	17	"	"	"	15	14	3	3	7	5	11	9	"	
Usure . . . . .																	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	31	28	49	41	4	8	3	12	24	8	24	18	3	4	3	18	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>305</b>	<b>318</b>	<b>457</b>	<b>386</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>74</b>	<b>146</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>135</b>	<b>180</b>	

1831-1832.

XCVI. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.						
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.					
	1831.	1832.	1831.	1832.				1831.		1832.	1831.					1832.	1831.	1832.		
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																				
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	14	5	14	5	"	"	14	5	5	1	6	2	3	2	"	"			2	
Adultère . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	1							
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1							
Art de guérir (contraventions aux lois sur l') . .					"	"	"	"	"	"	"	"	1							
Banqueroute simple . . . . .	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1							
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	3	14	4	17	"	1	5	13	3	7	"	"	"	"	1	10				
Concussions et corruptions de fonctionnaires . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires . . . . .	86	70	137	112	2	2	84	74	47	28	"	"	41	45	40	30	78	53		
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	3	"	3	"	"	"	3	"	2	"	"	"	"	"	1	"			1	
Coalitions d'ouvriers . . . . .	1	"	52	"	"	"	1	"	35	"	"	"	17	"	"	"			17	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	16	20	17	33	1	1	15	19	1	11	"	"	3	"	13	22	"		1	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	9	6	15	8	"	"	9	6	10	3	"	"	5	"	"	5	1	1		
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	71	69	88	108	30	27	41	42	25	22	"	"	12	12	51	74				
État civil (délits relatifs à l') . . . . .	2	"	2	"	"	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"				
Évasion de détenus . . . . .	"	1	"	2	"	"	"	1	"	"	"	"	"	2	"	"				
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .	"	1	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1				
Incendie involontaire . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité . . . . .	33	69	42	70	"	"	33	69	9	5	"	"	33	65	"	"	5	22		
Poids et mesures . . . . .	"	17	"	17	"	"	"	17	"	"	"	"	3	"	14					
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	8	13	14	23	"	"	8	15	2	4	1	1	4	8	7	10	3	2		
Vagabondage . . . . .	10	53	10	64	"	"	10	53	3	18	"	"	7	40	"	"			10	
Voirie (délits de) . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol . . . . .	32	37	39	33	"	"	32	37	9	14	12	15	18	24	"	"	11	13		
Usure . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	937	195	983	307	13	21	924	174	530	71	"	6	30	52	423	178	"	2		
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1226</b>	<b>581</b>	<b>1421</b>	<b>821</b>	<b>46</b>	<b>52</b>	<b>1180</b>	<b>520</b>	<b>681</b>	<b>184</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>170</b>	<b>300</b>	<b>545</b>	<b>353</b>	<b>118</b>	<b>112</b>		

DE L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE. (213,361 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.							
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.						
	1833.	1834.	1833.	1834.				1833.		1834.	1833.					1834.					
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	"	2	"	2	"	2	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1				
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	10	8	11	8	"	"	"	"	10	8	5	2	1	4	5	2	"	"	1	1	
Adultère . . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	1										
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .	3	5	4	6	"	"	"	"	5	5	1	"	"	2	5	2	"	2	"	1	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l') . . .	"	2	"	2	"	"	"	"	2	"	1	"	"	"	"	"	"	1			
Banqueroute simple . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	15	29	21	40	6	"	"	"	9	29	15	16	"	"	"	"	6	24			
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Coups et blessures volontaires . . . . .	86	138	118	181	1	7	"	"	85	151	38	24	1	4	51	97	48	56	39	69	
Coups, blessures, et homicides involontaires . . .	5	6	9	9	2	1	"	"	5	5	2	5	"	"	4	1	3	3			
Coalitions d'ouvriers . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	17	28	27	37	1	3	"	"	16	25	8	5	"	"	2	13	17	19	"	6	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	6	19	8	22	"	"	"	"	6	19	4	8	"	"	2	8	2	6	1	1	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	59	47	97	72	18	20	"	"	41	27	35	4	"	2	2	7	60	59			
État civil (délits relatifs à l') . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Évasion de détenus . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Incendie involontaire . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Inhumations ( infractions aux lois sur les ) . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	"	2	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	2			
Mendicité . . . . .	61	35	60	37	"	"	"	"	61	35	12	2	"	"	54	35	"	"	24	15	
Poids et mesures . . . . .	10	"	14	"	"	"	"	"	10	"	3	"	"	"	"	"	11				
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	14	9	18	12	1	"	"	"	15	9	6	1	"	"	8	7	4	4			
Vagabondage . . . . .	14	24	14	24	"	"	"	"	14	24	9	6	"	"	5	18					
Voiries (délits de) . . . . .	8	0	12	0	"	"	"	"	8	0	8	1	"	"	"	"	4	5			
Vol . . . . .	46	39	57	40	"	"	"	"	46	39	15	6	10	12	23	30	2	1	10	4	
Usure . . . . .					"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	109	238	186	346	17	11	"	"	92	227	37	64	"	"	39	57	110	225			
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>463</b>	<b>638</b>	<b>662</b>	<b>856</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>417</b>	<b>594</b>	<b>190</b>	<b>147</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>178</b>	<b>280</b>	<b>267</b>	<b>405</b>	<b>75</b>	<b>97</b>	

1831-1832.

XCVIII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.								
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.	1831.	1832.						
	1831.	1832.	1831.	1832.				1831.									1832.	1831.	1832.			
	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.		1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.					
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																						
Abus de confiance et escroqueries . . . . .		1		1																		
Adultère . . . . .																						
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .																						
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .																						
Banqueroute simple . . . . .																						
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	19	10	24	14			3		16	10	3	8				21	6					
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .																						
Coups et blessures volontaires . . . . .	58	41	90	61			7	4	51	37	31	18				41	32	18	10	38	24	
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	1		1						1		1											
Coalitions d'ouvriers . . . . .																						
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses .	2	7	2	8	1	1		1	1	5	1	1					6	1	1		2	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	1	6	1	7					1	6		4					1	3			1	5
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	75	91	117	185	30	56	1		33	55	11	15				14	10	92	102			
État civil (délits relatifs à l'). . . . .		1		1																	1	
Évasion de détenus . . . . .																						
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .		1		5																	3	
Incendie involontaire . . . . .																						
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .																						
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																						
Mendicité . . . . .	1	4	1	4					1	4	1						4				3	
Poids et mesures . . . . .																						
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	0	10	11	23					9	10	2	13				6	7	5	3	3	4	
Vagabondage . . . . .	1	4	1	4					1	4		2				1	2				1	
Voirie (délits de) . . . . .																						
Vol . . . . .	13	30	17	30					15	50	0	4	5	0	8	28			1	8	9	
Usure . . . . .																						
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	11	7	23	22					11	7	3	8			1		19	14				
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>180</b>	<b>213</b>	<b>288</b>	<b>372</b>	<b>40</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>158</b>	<b>171</b>	<b>59</b>	<b>71</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>72</b>	<b>96</b>	<b>154</b>	<b>198</b>	<b>52</b>	<b>42</b>		

DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY. (61,122 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.								
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.	1833.	1834.						
	1833.	1834.	1833.	1834.				1833.									1834.	1833.	1834.			
	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.		1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.					
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .		1		6													6				6	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	1	2	1	4													1	2			1	2
Adultère . . . . .																						
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .																						
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .																						
Banqueroute simple . . . . .																						
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	15	12	17	15			1	1	14	11	5	3					12	10				
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .																						
Coups et blessures volontaires . . . . .	45	82	37	133			1	1	42	81	14	36				2	38	91	5	26	25	84
Coups, blessures, et homicides involontaires . . .	2	1	2	1					2	1							2	1				
Coalitions d'ouvriers . . . . .																						
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses .	2	5	3	6					1	2	4						1	5	5	3		
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	7	6	8	6					7	6	5	2					1	2	2	2	3	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	75	92	124	98	25	23	1	3	47	36	15	11				14	9	95	78		2	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	1	1					1	1							1	1			1	
Évasion de détenus . . . . .	1		1						1								1					
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .																						
Incendie involontaire . . . . .																						
Inhumations ( infractions aux lois sur les ) . . . .																						
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																						
Mendicité . . . . .	4	5	6	5					4	5						6	5				6	4
Poids et mesures . . . . .	52	110	52	116					52	116		7					52	109				
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	7	5	11	6					7	5	1					5	5	5	1	4	2	
Vagabondage . . . . .		2		2						2							2				2	
Voirie (délits de) . . . . .		5		4						3		1									3	
Vol . . . . .	25	30	27	45					23	30	4	14	8	2	15	29					15	27
Usure . . . . .																						
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	13	9	18	12			1		13	8		4				1		17	8			
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>244</b>	<b>342</b>	<b>328</b>	<b>480</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>216</b>	<b>312</b>	<b>41</b>	<b>70</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>153</b>	<b>192</b>	<b>243</b>	<b>72</b>	<b>135</b>		

1831-1832.

XCIX. DÉLITS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS						Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.									
	1831.	1832.	1831.	1832.				1831.		1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.		1832.	1831.	1832.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	5	10	6	12	5	10	5	10	1	1	4	7	1	3	1	1	2	2	
Adultère. . . . .																			
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .																			
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	3	11	4	11	5	11	1	5	1	5	1	5	1	5	7	7	7	7	
Banqueroute simple. . . . .																			
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	55	56	72	78	1	1	54	56	32	37			40	41	41	41	41	41	
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Coups et blessures volontaires. . . . .	187	267	320	401	1	1	187	266	147	214	5	1	74	142	94	134	140	202	
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	2	1	4	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
Coalitions d'ouvriers. . . . .																			
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses. . . . .	27	33	35	46	2	2	27	31	12	14	4	4	10	28	8	6	6	6	
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	11	10	26	19	1	1	11	10	18	13	1	1	4	4	3	2	2	4	
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	150	223	345	412	2	2	153	221	44	75	130	150	171	207	1	5	5	5	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	2	4	4	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	2	3	3	3	
Évasion des détenus. . . . .																			
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Incendie involontaire. . . . .																			
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	1	3	3	3	1	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .																			
Mendicité. . . . .	27	32	50	43	27	32	4	5	26	37	26	37	22	32	22	32	22	32	
Poids et mesures. . . . .	129	120	120	120	120	120	120	120	2	2	79	79	48	48	48	48	48	48	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	22	19	39	32	22	19	22	11	10	16	7	5	5	11	5	11	5	11	
Vagabondage. . . . .	40	57	53	67	40	57	20	32	26	35	12	26	12	26	12	26	12	26	
Voirie (délits de). . . . .																			
Vol. . . . .	75	117	103	173	75	117	29	48	0	10	62	94	3	11	56	67	67	67	
Usure. . . . .																			
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	68	134	111	162	19	80	16	33	48	37	10	2	26	42	48	106	5	5	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>687</b>	<b>1103</b>	<b>1153</b>	<b>1682</b>	<b>22</b>	<b>91</b>	<b>17</b>	<b>648</b>	<b>1012</b>	<b>381</b>	<b>469</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>503</b>	<b>390</b>	<b>388</b>	<b>594</b>	<b>250</b>	<b>538</b>

DE TONGRES, HASSELT ET RUREMONDE.

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS						Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.									
	1833.	1834.	1833.	1834.				1833.		1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.		1834.	1833.	1834.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																			
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	4	7	4	8	4	7	1	1	2	4	1	3	1	3	1	2	1	2	
Adultère. . . . .																			
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	2	12	2	2	2	11	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	7	2	12	2	7	2	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Banqueroute simple. . . . .																			
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	56	51	70	72	2	2	54	49	10	33	51	37	51	37	51	37	51	37	
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .																			
Coups et blessures volontaires. . . . .	250	320	335	675	1	1	240	320	240	307	2	15	176	198	115	155	205	252	
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	5	10	6	15	5	10	5	10	8	4	5	2	2	2	2	2	2	2	
Coalitions d'ouvriers. . . . .																			
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses. . . . .	32	40	44	62	3	3	29	40	13	22	7	5	24	33	10	7	10	7	
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	13	23	19	71	1	1	13	22	9	33	5	26	5	12	3	16	3	16	
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	226	237	495	547	22	9	204	248	78	138	117	88	300	321	2	1	2	1	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	7	2	9	2	7	2	7	2	4	3	5	2	1	1	2	1	1	1	
Évasion de détenus. . . . .	2	7	2	2	2	1	2	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	1	3	3	3	1	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Incendie involontaire. . . . .																			
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .																			
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .																			
Mendicité. . . . .	93	88	112	106	93	88	33	24	70	82	68	75	68	75	68	75	68	75	
Poids et mesures. . . . .	210	145	210	145	210	145	10	5	110	77	84	63	110	77	84	63	110	77	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	22	41	37	50	22	41	16	16	9	14	12	20	9	10	9	10	9	10	
Vagabondage. . . . .	49	65	55	69	49	65	18	25	1	36	41	30	37	30	37	30	37	30	
Voirie (délits de). . . . .	5	29	8	32	5	28	0	16	2	16	2	16	2	16	2	16	2	16	
Vol. . . . .	70	72	120	102	70	72	35	29	17	16	37	48	11	0	43	38	43	38	
Usure. . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	105	117	125	126	51	58	54	59	18	12	1	12	5	95	111	1	1	1	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1165</b>	<b>1279</b>	<b>1881</b>	<b>2088</b>	<b>79</b>	<b>71</b>	<b>1086</b>	<b>1208</b>	<b>519</b>	<b>671</b>	<b>26</b>	<b>39</b>	<b>629</b>	<b>595</b>	<b>707</b>	<b>783</b>	<b>370</b>	<b>440</b>	



1831-1832.

C. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		du code pénal a été appliqué.		
	1831.	1832.	1831.	1832.	D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.	1831.	1832.	
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .											
Abus de confiance et escroqueries . . . . .											
Adultère . . . . .											
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . .	1	1	4	1	"	"	"	"	1	1	4
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). .	4	1	4	1	"	"	"	"	4	1	4
Banqueroute simple . . . . .											
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	2	11	15	12	"	"	"	"	2	11	13
Concessions et corruptions de fonctionnaires. . .											
Coups et blessures volontaires . . . . .	32	26	37	52	5	1	"	"	27	25	7
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	3	3	3	3	"	1	"	"	3	2	1
Coalitions d'ouvriers . . . . .											
Diffamations et injures, et dénonciat. calomnieuses.	9	2	"	2	9	"	"	"	2	6	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	8	2	15	2	"	"	"	"	8	2	3
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	842	1098	1020	2520	841	1088	"	"	1	10	28
État civil (délits relatifs à l'). . . . .											
Évasion de détenus . . . . .	2	1	2	1	"	"	"	"	2	1	1
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .											
Incendie involontaire . . . . .											
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .											
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .											
Mendicité . . . . .	2	1	3	1	"	"	"	"	2	1	"
Poids et mesures . . . . .											
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	10	10	37	30	"	"	"	"	16	16	15
Vagabondage . . . . .	12	11	13	14	"	"	"	"	12	11	3
Voirie (délits de) . . . . .											
Vol . . . . .	15	12	20	15	"	"	"	"	15	12	0
Usure . . . . .											
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	41	130	63	155	24	120	"	"	17	4	12
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>989</b>	<b>1315</b>	<b>2152</b>	<b>2708</b>	<b>879</b>	<b>1210</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>110</b>	<b>99</b>	<b>99</b>

DE L'ARRONDISSEMENT D'ARLON. (103,776 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		du code pénal a été appliqué.		
	1833.	1834.	1833.	1834.	D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.	1833.	1834.	
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	1
Adultère . . . . .											
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . .	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .	4	2	4	2	"	"	"	"	4	2	1
Banqueroute simple . . . . .											
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	38	38	51	48	"	"	"	"	38	38	11
Concessions et corruptions de fonctionnaires. . .	45	58	61	101	4	4	"	"	41	54	14
Coups et blessures volontaires . . . . .	2	2	2	2	"	"	"	"	2	2	1
Coups, blessures, et homicides involontaires. . .	2	2	2	2	"	"	"	"	2	2	1
Coalitions d'ouvriers . . . . .											
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.	3	15	3	16	"	3	"	1	3	9	3
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	21	8	31	"	"	"	"	5	21	5
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	1063	804	2515	1187	1044	774	"	1	21	29	70
État civil (délits relatifs à l'). . . . .											
Évasion de détenus . . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .											
Incendie involontaire . . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	1
Inhumations ( infractions aux lois sur les ) . . . .											
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	3	5	3	6	"	"	"	"	3	5	2
Mendicité . . . . .	1	107	1	107	"	"	"	"	1	107	6
Poids et mesures . . . . .											
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	22	25	45	33	"	"	"	2	22	23	16
Vagabondage . . . . .	12	9	13	10	"	"	"	"	12	9	2
Voirie (délits de) . . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	1
Vol . . . . .	12	30	13	35	"	"	"	"	12	30	3
Usure . . . . .											
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	155	72	163	115	143	45	"	1	12	26	8
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1369</b>	<b>1250</b>	<b>2884</b>	<b>1759</b>	<b>1101</b>	<b>826</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>178</b>	<b>410</b>	<b>131</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.			A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.				
	1831.	1832.	1831.	1832.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.			
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	1	"	2	"	"	"	"	1	"	2		
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1	
Adultère. . . . .												
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . .												
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .												
Banqueroute simple. . . . .												
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	10	1	11	1	"	"	"	10	1	6	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . .												
Coups et blessures volontaires. . . . .	29	10	51	15	"	"	"	2	29	8	12	5
Coups, blessures et homicides involontaires. . . .												
Coalitions d'ouvriers. . . . .												
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.												
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	"	5	"	3	"	2	"	"	1	"	"	1
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	356	286	559	405	3	260	280	2	55	24	17	7
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	"	2	"	"	"	"	1	"	1	"	"
Évasion des détenus. . . . .												
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .												
Incendie involontaire. . . . .												
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . .												
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .												
Mendicité. . . . .	"	4	"	5	"	"	"	"	4	"	"	"
Poids et mesures. . . . .												
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	4	7	4	9	"	"	"	4	7	"	4	"
Vagabondage. . . . .	1	1	1	1	"	"	"	1	1	"	"	"
Voirie (délits de). . . . .												
Vol. . . . .	12	11	13	15	"	"	"	12	11	5	2	5
Usure. . . . .												
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	18	20	22	23	"	17	12	1	0	2	1	3
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>413</b>	<b>343</b>	<b>440</b>	<b>475</b>	<b>3</b>	<b>279</b>	<b>292</b>	<b>5</b>	<b>118</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>19</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.			A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.				
	1833.	1834.	1833.	1834.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.			
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .												
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1
Adultère. . . . .												
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . .												
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . .	2	6	2	6	"	"	"	2	6	1	2	3
Banqueroute simple. . . . .												
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	54	11	34	12	"	"	"	54	11	15	4	19
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . .												
Coups et blessures volontaires. . . . .	20	18	21	21	"	1	"	20	17	7	4	7
Coups, blessures et homicides involontaires. . . .												
Coalitions d'ouvriers. . . . .												
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.												
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	15	4	15	4	5	1	"	10	3	4	2	4
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	499	239	558	292	412	"	7	292	80	37	12	15
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	40	"	40	"	"	"	"	40	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .												
Incendie involontaire. . . . .												
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .												
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	1	"	1	"	"	"	"	1	"	1	"	"
Mendicité. . . . .	3	3	3	3	"	"	"	3	3	"	"	1
Poids et mesures. . . . .	67	37	67	37	"	"	"	67	37	1	"	66
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	0	7	0	8	"	"	"	6	7	1	1	3
Vagabondage. . . . .	11	0	12	11	"	"	"	11	9	"	1	12
Voirie (délits de). . . . .												
Vol. . . . .	13	0	14	10	"	"	"	13	9	4	"	4
Usure. . . . .												
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	25	15	32	28	21	"	"	14	4	1	11	2
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>697</b>	<b>399</b>	<b>769</b>	<b>473</b>	<b>438</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>216</b>	<b>252</b>	<b>181</b>	<b>57</b>	<b>31</b>



1831-1832.

## CII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDANNÉS				NOMBRE DES CONDANNÉS A LA REQUÊTE	ACQUITÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT			A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		DES CONDANNÉS				
	1831.	1832.	1831.	1832.				1831.			1832.	1831.	1832.	1831.		1832.	1831.
					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	D'UN AN ET PLUS.										
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .		1		1													1
Adultère . . . . .																	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . .																	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). .	2	1	3	1						2	1	3	1				
Banqueroute simple . . . . .																	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	5	11	6	13					5	11	2	2					
Concussions et corruptions de fonctionnaires . .																	
Coups et blessures volontaires . . . . .	20	10	25	16					20	10	5	5			7	4	11
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	1	2	1	3					1	2			1	1			
Coalitions d'ouvriers . . . . .																	
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.	7	3	11	3		2			7	1	7	3					4
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	4	6	4	6		1			4	5	1	3			1	2	3
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	205	254	380	293			185	134	110	100	57	21			11	7	352
État civil (délits relatifs à l'). . . . .																	
Évasion de détenus . . . . .																	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .																	
Incendie involontaire . . . . .		3		3						3		3					
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .																	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	2	9	4	21					2	9		2					4
Mendicité . . . . .	1	1	1	1					1	1	1						1
Poids et mesures . . . . .		20		20						20							20
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	1	4	1	4					1	4					1	1	5
Vagabondage . . . . .		2		2						2		1					
Voirie (délits de) . . . . .																	
Vol . . . . .	2	11	2	22					2	11	1	0	1	1	14		1
Usure . . . . .																	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	10	13	10	13	1		1	9	12	2	11					8	4
TOTAUX . . . . .	350	331	446	424	1	3	185	135	164	103	50	60	1	1	21	31	365

DE L'ARRONDISSEMENT DE MARCHE. (28,996 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDANNÉS				NOMBRE DES CONDANNÉS A LA REQUÊTE	ACQUITÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT			A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		DES CONDANNÉS				
	1833.	1834.	1833.	1834.				1833.			1834.	1833.	1834.	1833.		1834.	1833.
					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	D'UN AN ET PLUS.										
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .		1		1													
Adultère . . . . .																	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .																	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .	2		2						2								
Banqueroute simple . . . . .																	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	1	6	1	6						1	6						
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .																	
Coups et blessures volontaires . . . . .	19	25	30	40				1	2	18	21	15			1	1	6
Coups, blessures, et homicides involontaires . . .																	
Coalitions d'ouvriers . . . . .																	
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.	4	2	4	2						4	2	2					2
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	10	2	10	3				1		9	2	3					7
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	207	278	373	365			146	172	21	125	111	42	26		20	4	311
État civil (délits relatifs à l'). . . . .																	
Évasion de détenus . . . . .		1		2						1		1					1
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .																	
Incendie involontaire . . . . .		1		1							1		1				
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .																	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	1	1	1	1						1	1						1
Mendicité . . . . .	2		2							2							2
Poids et mesures . . . . .	40	13	40	13						40	13				14	6	52
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	3	2	3	2						3	2				1		1
Vagabondage . . . . .		2		2							2						1
Voirie (délits de) . . . . .																	
Vol . . . . .	6	5	8	7						6	5	2			1		5
Usure . . . . .																	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	7	5	7	6	1		1			6	4	2	2		1		4
TOTAUX . . . . .	406	340	493	447	1		147	174	25	231	170	69	45	2	2	47	31

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.	
	1831.	1832.	1831.	1832.				1831.	1832.	1831.	1832.					
	ACQUITTÉS.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	1	1	1	1												
Abus de confiance et escroqueries . . . . .		1	1	1												
Adultère . . . . .																
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .																
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .		1	2	2											2	
Banqueroute simple . . . . .																
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	4	10	6	11			2	4	8	2	2				4	
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .																
Coups et blessures volontaires . . . . .	8	8	10	27				8	8	2	10			14	14	
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	1	1	1	1				1	1					1	1	
Coalitions d'ouvriers . . . . .																
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .	5	10	10	10				5	4					6	4	
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	3	3	4	3				3	3	2				1	1	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	274	257	327	350	224	216	7	8	43	33	34	51		1	1	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	1	1				1	1							
Évasion des détenus . . . . .																
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .		1	3	3					1						3	
Incendie involontaire . . . . .																
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .																
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .																
Mendicité . . . . .	1	1	1	1				1							1	
Poids et mesures . . . . .	5	5	5	5				3							5	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	4	4	6	6			1	4	3	3	3			1	3	
Vagabondage . . . . .																
Voirie (délits de) . . . . .																
Vol . . . . .	8	3	8	5				8	3	3	5			3	2	
Usure . . . . .																
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	0	4	20	3	3	3		0	1	8	1			2	21	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>318</b>	<b>298</b>	<b>412</b>	<b>417</b>	<b>227</b>	<b>219</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>84</b>	<b>68</b>	<b>60</b>	<b>75</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>352</b>	<b>325</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.		
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.
	1833.	1834.	1833.	1834.				1833.	1834.	1833.	1834.				
	ACQUITTÉS.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .															
Abus de confiance et escroqueries . . . . .															
Adultère . . . . .															
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .															
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .		2	2	2										2	2
Banqueroute simple . . . . .															
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	10	8	10	12				10	8	5	5				7
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .															
Coups et blessures volontaires . . . . .	10	6	20	9				10	6	7	2			7	5
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .														7	5
Coalitions d'ouvriers . . . . .															
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .		4	7	7					4	4				1	2
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	5	5	7	6				5	5	3	4			1	4
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	223	196	331	246	180	176	8	3	26	17	33	18		7	271
État civil (délits relatifs à l'). . . . .															
Évasion de détenus . . . . .															
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .		1	1	1					1						1
Incendie involontaire . . . . .															
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .															
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .															
Mendicité . . . . .															
Poids et mesures . . . . .	42	10	42	10				42	10	5					37
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	10	5	20	7				10	5	13	3			3	1
Vagabondage . . . . .	2	0	3	7					2	0				2	3
Voirie (délits de) . . . . .															
Vol . . . . .	12	4	23	4				12	4	21				1	4
Usure . . . . .															
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	9	11	10	18	4			5	11	4	5			2	4
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>323</b>	<b>258</b>	<b>466</b>	<b>320</b>	<b>193</b>	<b>176</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>120</b>	<b>79</b>	<b>109</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>17</b>



1831-1832.

CVI. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Table with columns for Nature des délits, Nombre des affaires, Nombre des prévenus, Nombre des affaires poursuivies à la requête, Nombre des condamnés, and Condamnés auxquels l'article 463 a été appliqué. Rows include various crime categories like 'Abus d'autorité', 'Chasse et port d'armes', etc.

DE L'ARRONDISSEMENT DE DINANT. (98,183 hab.)

1833-1834.

Table with columns for Nature des délits, Nombre des affaires, Nombre des prévenus, Nombre des affaires poursuivies à la requête, Nombre des condamnés, and Condamnés auxquels l'article 463 a été appliqué. Rows include various crime categories like 'Abus d'autorité', 'Chasse et port d'armes', etc.

1831-1832.

CVII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		
	1831.	1832.	1831.	1832.	D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.	
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	1	2	1	5	1	2	1	5	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	17	21	10	24	8	16	11	5	4
Adultère . . . . .									
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .									
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .									
Banqueroute simple . . . . .	2		2			2		2	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	25	18	23	31	25	18	7	9	18 22
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .	1		1		1		1		
Coups et blessures volontaires . . . . .	285	248	375	407	285	248	97	215	5 4 189 167 84 111 205 215
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	4	15	4	15	4	14	2	13	1 2 2 1
Coalitions d'ouvriers . . . . .		4		28		4		28	
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .	4	4	5	4	4	2	1	1	1
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	10	10	15	22	10	10	5	11	8 11 8 8
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	90	98	120	120	90	98	50	51	68 49 2 20 5 60
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	1	2	1	2	1	1	1	1 1
Évasion des détenus . . . . .		1		5		1		1	2
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .		4		5		4		5	2
Incendie involontaire . . . . .		5		5		5		5	
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	
Mendicité . . . . .	25	12	28	10	25	12	15	4	15 15
Poids et mesures . . . . .	255	145	255	145	255	145	34	44	211 111
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	22	31	31	46	22	31	13	18	4 13 14 15 16 15
Vagabondage . . . . .	30	17	35	22	30	17	18	6	17 16 17 12
Voirie (délits de) . . . . .									
Vol . . . . .	141	81	104	152	141	81	52	58	48 28 94 80 94 86
Usure . . . . .									
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	98	100	110	153	98	100	61	25	50 30 44 64 50 1
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1014</b>	<b>826</b>	<b>1231</b>	<b>1298</b>	<b>1013</b>	<b>777</b>	<b>305</b>	<b>520</b>	<b>108 30 416 398 404 341 362 425</b>

DE L'ARRONDISSEMENT DE GAND. (300,666 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		
	1833.	1834.	1833.	1834.	D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.	
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	2		3						
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	52	20	60	28		2	50	20	20 9 12 12 28 7 16 7
Adultère . . . . .									
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .									
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .									
Banqueroute simple . . . . .									
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	35	32	41	57			35	52	11 9 11 11 50 28
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .									
Coups et blessures volontaires . . . . .	232	305	480	524			232	305	212 135 8 9 155 188 105 102 207 237
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	12	5	12	5			12	5	11 1 1 1 2 2
Coalitions d'ouvriers . . . . .	2		19				2		19
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses . . . . .	8	6	8	7		5	2	5	4 2 1 2 5 5 7
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	21	7	31	11		1	20	7	17 5 14 6 14 0
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	178	95	278	164		2	176	93	163 52 115 112 115 112
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	5		5				5		1 2
Évasion de détenus . . . . .	5	5	5	4			5	3	2 4 5
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .	6		6				6		4 2
Incendie involontaire . . . . .	7		7				7		7
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	2		2				2		2
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	5	2	5	2			5	2	2 3 2
Mendicité . . . . .	20	31	20	44			20	31	14 9 15 35 100 211
Poids et mesures . . . . .	212	255	212	255			212	255	52 44 100 211
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	10	20	22	39			10	20	10 18 3 18 3 18
Vagabondage . . . . .	10	10	21	33			10	10	6 6 13 27 15 27
Voirie (délits de) . . . . .									
Vol . . . . .	112	129	199	143			112	129	60 51 40 30 99 82 99 82
Usure . . . . .									
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	118	160	245	178		42	60	70	100 80 53 37 30 128 110
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1050</b>	<b>1083</b>	<b>1688</b>	<b>1472</b>			<b>52</b>	<b>62</b>	<b>998 1021 705 352 64 55 475 507 414 538 488 540</b>

1831-1832.

CVIII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Table with 14 columns: NATURE DES DÉLITS, DES AFFAIRES (1831, 1832), DES PRÉVENUS (1831, 1832), NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE (1831, 1832), NOMBRE DES CONDAMNÉS (1831, 1832), ACQUITTÉS (1831, 1832), NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT (1831, 1832), NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'AMENDE SEULEMENT (1831, 1832), CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ (1831, 1832).

DE L'ARRONDISSEMENT DE TERMONDE. (194,018 hab.)

1833-1834.

Table with 14 columns: NATURE DES DÉLITS, DES AFFAIRES (1833, 1834), DES PRÉVENUS (1833, 1834), NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE (1833, 1834), NOMBRE DES CONDAMNÉS (1833, 1834), ACQUITTÉS (1833, 1834), NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'EMPRISONNEMENT (1833, 1834), NOMBRE DES CONDAMNÉS A L'AMENDE SEULEMENT (1833, 1834), CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ (1833, 1834).



1831-1832.

CIX. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DE L'ARRONDISSEMENT D'AUDENAERDE. (239,254 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.	
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		ACQUITTÉS.	A L'ENPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		
	1831.	1832.	1831.	1832.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.			
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .										
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	4	6	11	8			4	0	5	3
Adultère . . . . .										
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . .		1		1				1		
Art de guérir (contraventions aux lois sur l') . . .										
Banqueroute simple . . . . .									10	11
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	15	14	16	20			13	14	6	9
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . .	1		2				1			
Coups et blessures volontaires . . . . .	124	120	243	209			124	120	92	67
Coups, blessures et homicides involontaires . . . .	5	5	5	5			5	5	2	
Coalitions d'ouvriers . . . . .										
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.	15	8	17	8			15	8	5	2
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	5	9	5	13			5	9	1	3
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	94	165	171	309			95	149	52	56
État civil (délits relatifs à l') . . . . .	1	11	1	15			1	11	1	6
Évasion des détenus . . . . .	1	1	7	5			1	1	5	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .										
Incendie involontaire . . . . .		1		1						
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .										
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .										
Mendicité . . . . .	12	15	21	15			12	15	5	3
Poids et mesures . . . . .		7		7						
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	52	22	50	31			52	22	19	9
Vagabondage . . . . .	10	10	11	10			10	19	6	11
Voirie (délits de) . . . . .										
Vol . . . . .	95	153	159	234			95	153	54	62
Usure . . . . .										
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	24	37	33	43			23	24	0	0
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>452</b>	<b>597</b>	<b>752</b>	<b>659</b>			<b>450</b>	<b>570</b>	<b>216</b>	<b>240</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.	
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		ACQUITTÉS.	A L'ENPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		
	1833.	1834.	1833.	1834.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.			
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .										
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	6	2	6	3			6	2	1	
Adultère . . . . .										
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . .	6	1	6	1			6	1	2	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l') . . . .	1	1	1	1			1	1		
Banqueroute simple . . . . .										
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	25	19	31	26			25	19	6	5
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . .										
Coups et blessures volontaires . . . . .	126	179	219	349			126	178	68	104
Coups, blessures et homicides involontaires . . . .	5	5	5	5			5	5		
Coalitions d'ouvriers . . . . .										
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.	4	1	4	4			4	1		
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	7	11	13	17			7	11	2	8
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	91	97	107	172			91	147	74	85
État civil (délits relatifs à l') . . . . .	11	6	15	7			11	6	2	2
Évasion de détenus . . . . .		1		2						
Faux passeports, faux certificats et autres faux . .		1		1						
Incendie involontaire . . . . .										
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .										
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .										
Mendicité . . . . .	4	11	4	12			4	11		
Poids et mesures . . . . .	100	132	101	136			100	132	4	8
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	14	11	18	16			14	10	3	4
Vagabondage . . . . .	18	20	19	20			18	26	10	16
Voirie (délits de) . . . . .	8	5	8	0			8	5	1	1
Vol . . . . .	107	111	146	160			107	111	27	37
Usure . . . . .										
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	170	139	192	144			170	139	15	11
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>708</b>	<b>739</b>	<b>981</b>	<b>1091</b>			<b>704</b>	<b>1115</b>	<b>2</b>	<b>544</b>

1831-1832.

CX. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Table with columns for 'NATURE DES DÉLITS.', 'NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE', 'NOMBRE DES CONDAMNÉS', and 'Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.' Rows include various crime categories like 'Abus d'autorité', 'Vol', and 'Usure'.

DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUGES. (207,557 hab.)

1833-1834.

Table with columns for 'NATURE DES DÉLITS.', 'NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE', 'NOMBRE DES CONDAMNÉS', and 'Condamnés auxquels l'article 169 du code pénal a été appliqué.' Rows include various crime categories like 'Abus d'autorité', 'Vol', and 'Usure'.



1831-1832.

CXI. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.			
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		du ministère public ou d'une partie civile.	du ministère public.	du ministère public seul.	ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.				
	1831.	1832.	1831.	1832.					1831.	1832.	1831.	1832.						1831.	1832.	1831.
	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.				
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .																				
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	2	9	2	9	"	"	"	"	2	9	"	1	1	1	1	7	"	"	"	5
Adultère. . . . .																				
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	2	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2						
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	1								
Banqueroute simple. . . . .	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1						
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	15	22	18	32	"	"	"	1	13	21	4	18	"	"	"	14	14			
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .																				
Coups et blessures volontaires. . . . .	96	78	212	126	"	"	"	1	96	77	84	57	5	3	57	32	66	34	92	48
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	3	3	6	4	"	"	1	1	2	2	2	2	"	"	"	1	4	1	4	1
Coalitions d'ouvriers. . . . .																				
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses. . . . .	10	18	27	25	"	"	"	2	19	16	14	10	"	"	2	3	11	12	12	5
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	9	7	19	15	"	"	"	"	9	7	1	5	"	"	16	4	2	4	"	4
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	70	113	126	176	"	"	1	"	76	112	15	35	"	"	113	141	"	10	3	6
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	0	2	7	"	"	"	"	2	6	"	2	"	"	2	2	"	3	"	3
Évasion des détenus. . . . .																				
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	3	1	6	3	"	"	"	"	3	1	"	"	"	"	"	"	6	3	1	
Incendie involontaire. . . . .																				
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .																				
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .																				
Mendicité. . . . .	9	6	12	6	"	"	"	"	9	6	2	1	"	"	10	5	"	"	10	5
Poids et mesures. . . . .	3	11	4	11	"	"	"	"	3	11	1	2	"	"	"	"	3	9		
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	15	11	27	17	"	"	"	"	15	11	12	9	"	"	9	2	6	6	0	4
Vagabondage. . . . .	13	2	13	2	"	"	"	"	13	2	4	"	"	"	9	2	"	"	9	2
Voirie (délits de). . . . .																				
Vol. . . . .	65	109	103	160	"	"	"	1	65	108	25	40	11	7	64	104	5	6	67	110
Usure. . . . .																				
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	57	84	122	191	35	60	"	6	22	18	15	30	"	"	10	10	97	151	1	
TOTAUX. . . . .	388	481	702	789	35	61	1	12	352	408	177	212	17	11	296	327	212	259	205	193

DE L'ARRONDISSEMENT D'YPRES. (98,830 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.								
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administ. publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intér. ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.										
	1833.	1834.	1833.	1834.					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.									
	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.									
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	2	1	7	2	"	"	"	"	2	1	7	2									
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	5	6	7	6	"	"	"	"	5	6	6	3	"	2	1	1	"	"	1		
Adultère. . . . .																					
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	"	2	"	"	"	"	"	1	"	2										
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	1	2	1	"	"	"	"	2	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	1	
Banqueroute simple. . . . .																					
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	15	20	20	26	"	"	"	"	1	15	19	8	13	"	"	"	"	12	15		
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .																					
Coups et blessures volontaires. . . . .	71	96	150	185	"	"	"	"	1	71	95	91	99	1	2	22	25	36	59	57	75
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	
Coalitions d'ouvriers. . . . .																					
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses. . . . .	9	5	10	15	"	"	"	"	1	9	4	15	12	"	"	"	1	4	2	3	1
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	3	4	5	11	"	"	"	"	1	3	3	"	4	"	"	4	"	1	7	5	
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	99	74	183	122	7	5	"	"	92	69	51	28	"	"	109	70	23	24	6	6	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	5	5	7	5	"	"	"	"	5	5	"	"	"	"	1	2	6	3	7	3	
Évasion de détenus. . . . .																					
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	1	"	1	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	
Incendie involontaire. . . . .	"	2	"	3	"	"	"	"	"	2	"	2	"	"	"	"	"	"	"	1	
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .																					
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .																					
Mendicité. . . . .	3	11	11	14	"	"	"	"	3	11	1	4	"	"	10	10	"	"	9	10	
Poids et mesures. . . . .	8	12	8	12	"	"	"	"	8	12	1	"	"	"	"	"	7	12			
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	13	12	29	10	"	"	2	"	10	12	12	3	3	"	9	3	5	10	5	1	
Vagabondage. . . . .	13	22	13	25	"	"	"	"	13	22	6	12	"	"	7	13	"	"	6	7	
Voirie (délits de). . . . .																					
Vol. . . . .	78	58	105	83	"	"	"	"	78	58	30	34	9	10	60	31	6	2	66	33	
Usure. . . . .																					
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	122	115	364	242	108	107	"	"	14	8	31	10	3	"	16	39	314	193	"	1	
TOTAUX. . . . .	447	445	933	709	115	112	2	4	330	329	202	227	10	20	230	195	416	327	166	135	

1831-1832.

CXII. DÉLITS JUGÉS PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.	
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	ACQUITTÉS.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.		du code pénal a été appliqué.	du code pénal a été appliqué.
	1831.	1832.	1831.	1832.					D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.	1831.	1832.		
	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.	1831.	1832.
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .														
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	9	"	11	"	"	"	"	9	"	6	"	2	"	3
Adultère . . . . .														
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . .														
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). .	2	5	2	5	"	"	"	2	5	1	1	"	"	4
Banqueroute simple . . . . .														
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	5	21	6	27	"	"	"	5	21	1	2	"	"	5 26
Concessions et corruptions de fonctionnaires. . .														
Coups et blessures volontaires . . . . .	162	145	275	268	"	"	"	7	162	158	100	108	"	80 63 95 07 100 151
Coups, blessures et homicides involontaires . . .	4	4	4	7	"	"	"	4	4	3	1	"	"	4 1 1
Coalitions d'ouvriers . . . . .														
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.	9	3	15	3	"	"	"	9	3	4	1	"	"	3 8 2 7 2
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	1	1	1	1	"	"	"	1	1	"	1	"	"	1 1 5 7 1 6
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	2	3	12	4	"	"	"	2	3	11	"	"	"	1 4 " " 1
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	1	"	1	"	"	"	1	"	1	"	"	"	1 " 1
Évasion de détenus . . . . .														
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .														
Incendie involontaire . . . . .														
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .														
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .														
Mendicité . . . . .	2	2	4	3	"	"	"	2	2	"	1	1	"	3 2 " " 3 1
Poids et mesures . . . . .	9	"	9	"	"	"	"	9	"	1	"	"	"	1 " 7
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	8	8	14	23	"	"	"	8	8	5	5	1	"	5 3 5 15 1 5
Vagabondage . . . . .	12	3	15	3	"	"	"	12	3	0	"	"	1	9 2 " " 3 1
Voirie (délits de) . . . . .														
Vol . . . . .	93	101	150	148	"	"	"	93	101	41	31	12	20	93 81 4 10 57 53
Usure . . . . .														
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	39	17	41	34	"	"	"	39	17	23	27	"	"	2 " 14 7 3
TOTAUX . . . . .	357	314	537	527	"	"	"	7	357	307	204	179	10	21 203 157 134 170 268 193

DE L'ARRONDISSEMENT DE COURTRAY. (224,176 hab.)

1833-1834.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE				NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE				ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS				Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.	
	DES AFFAIRES.		DES PRÉVENUS.		d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.	A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	du code pénal a été appliqué.	du code pénal a été appliqué.			
	1833.	1834.	1833.	1834.					D'UN AN ET PLUS.				DE MOINS D'UN AN.	1833.	1834.
	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	1833.	1834.	
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .															
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	11	7	15	10	"	"	"	11	7	6	"	3	"	4 7 " 5 2 7	
Adultère . . . . .															
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . .	1	1	1	1	"	"	"	1	1	"	1	"	"	1 " " " 1	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . .	"	3	"	5	"	"	"	"	5	"	1	"	"	1 " 3	
Banqueroute simple . . . . .															
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	16	17	19	18	"	"	"	16	17	5	1	"	"	16 17	
Concessions et corruptions de fonctionnaires. . .															
Coups et blessures volontaires . . . . .	179	215	278	407	"	"	"	5	1	176	214	88	121	2 " 110 145 78 143 122 169	
Coups, blessures, et homicides involontaires. . .	"	2	"	2	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1 " 1 " 1	
Coalitions d'ouvriers . . . . .															
Diffamations, injures, et dénonciat. calomnieuses.	10	3	18	3	"	"	"	1	10	2	9	1	"	9 2 5 2	
Destructions, dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	8	10	24	"	"	"	5	8	4	16	"	"	1 1 5 7 1 6	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	"	5	"	10	"	"	"	"	5	"	5	"	"	2 " 5 " 2	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	4	2	4	"	"	"	2	4	"	1	1	"	1 " 3 " 3	
Évasion de détenus . . . . .	"	1	"	2	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2 " " " 2	
Faux passeports, faux certificats et autres faux. .															
Incendie involontaire . . . . .															
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . .															
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .															
Mendicité . . . . .	6	25	7	23	"	"	"	6	23	1	5	"	"	6 20 " " 2 20	
Poids et mesures . . . . .	3	20	6	23	"	"	"	3	20	"	1	"	"	4 2 2 22 2	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	17	22	29	41	"	"	"	1	16	22	7	21	"	4 1 18 19 11 14	
Vagabondage . . . . .	9	8	12	9	"	"	"	9	8	1	2	"	"	11 7 " " 5 6	
Voirie (délits de) . . . . .															
Vol . . . . .	94	93	149	137	"	"	"	94	93	40	26	26	30	78 73 5 6 54 52	
Usure . . . . .															
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	30	15	50	15	"	"	1	"	29	13	10	"	"	3 7 " 33 12 1	
TOTAUX . . . . .	381	447	594	736	"	1	5	2	370	444	169	198	32	33 227 262 166 243 200 282	

CXIV. RÉCAPITULATION DES TABLEAUX LXXXVII A CXIII.

PROVINCES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.
		DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administ <sup>n</sup> publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
								D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
BRABANT.....	Bruxelles.....	1163	1638	"	21	1142	470	56	863	269	261
	Louvain.....	595	725	0	4	385	220	5	303	186	142
	Nivelles.....	521	835	1	4	516	167	7	309	352	257
ANVERS.....	Anvers.....	500	431	1	8	291	161	14	171	85	112
	Malines.....	191	265	2	3	186	71	10	142	42	69
	Turnhout.....	186	375	0	"	180	96	4	166	109	25
HAINAUT.....	Mons.....	306	551	84	4	218	122	13	245	160	99
	Tournay.....	267	525	85	65	117	65	59	112	109	27
	Charleroy.....	426	631	80	3	337	224	5	185	217	150
LIÈGE.....	Liège.....	1226	1421	46	"	1180	681	19	176	545	118
	Verviers.....	373	605	"	218	155	88	6	61	450	47
	Huy.....	189	288	40	11	138	59	3	72	154	52
LIMBOURG.....	Tongres.....	162	256	16	"	146	83	5	53	115	64
	Hasselt.....	303	576	5	"	298	195	10	194	177	113
	Ruremonde.....	222	521	18	"	204	103	4	118	96	82
LUXEMBOURG.....	Arlon.....	989	2152	879	"	110	99	2	70	1981	37
	Diekirch.....	413	446	3	292	118	43	6	71	326	25
	Marche.....	350	446	1	183	164	59	1	21	365	26
NAMUR.....	St-Hubert.....	318	412	227	7	84	60	"	20	332	11
	Neufchâteau.....	746	943	570	19	157	101	9	40	784	38
	Namur.....	600	1032	85	"	515	454	12	242	324	256
FLANDRE ORIENTALE.....	Dinant.....	714	1040	525	"	189	137	2	66	835	86
	Gand.....	1014	1231	"	1	1013	303	108	416	404	362
	Termonde.....	921	1609	11	1	909	520	27	662	391	305
FLANDRE OCCIDENTALE.....	Audenaerde.....	432	732	1	1	430	210	51	313	172	233
	Bruges.....	495	774	10	"	483	212	40	350	137	83
	Ypres.....	388	702	35	1	352	177	17	206	212	203
FLANDRE OCCIDENTALE.....	Courtray.....	357	557	"	"	357	204	16	293	134	268
	Furnes.....	211	370	74	"	137	97	1	120	158	62
TOTALX.....		14178	21711	2817	848	10513	5503	483	6075	9050	3683
Ressort de la cour de Bruxelles.....		3755	3772	271	119	3372	1603	135	2496	1538	1140
" " Liège.....		6403	9938	2415	732	3438	2162	79	1213	6484	935
" " Gand.....		3818	601	131	4	3683	1738	269	2366	1628	1608

CXV. RÉCAPITULATION DES TABLEAUX LXXXVII A CXIII.

PROVINCES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.
		DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administ <sup>n</sup> publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
								D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
BRABANT.....	Bruxelles.....	1297	1915	"	25	1272	533	42	938	402	248
	Louvain.....	409	622	5	19	387	187	13	247	175	159
	Nivelles.....	479	729	2	2	473	83	9	254	383	89
ANVERS.....	Anvers.....	405	598	48	9	348	178	16	193	211	159
	Malines.....	171	268	"	3	168	68	12	139	49	66
	Turnhout.....	239	402	18	3	218	57	8	175	162	28
HAINAUT.....	Mons.....	501	761	128	7	566	192	14	271	284	140
	Tournay.....	274	565	77	1	196	76	31	170	88	40
	Charleroy.....	546	764	109	"	457	166	9	243	346	157
LIÈGE.....	Liège.....	581	821	52	"	529	184	24	260	353	112
	Verviers.....	319	401	"	148	171	98	8	54	341	58
	Huy.....	215	372	37	5	171	71	7	96	198	42
LIMBOURG.....	Tongres.....	508	623	33	"	365	160	10	187	266	192
	Hasselt.....	375	611	6	"	369	169	4	256	182	96
	Ruremonde.....	330	448	52	"	278	140	15	147	146	70
LUXEMBOURG.....	Arlon.....	1315	2798	1216	"	99	107	4	123	2364	13
	Diekirch.....	343	475	270	5	59	19	6	41	409	15
	Marche.....	351	424	3	135	103	60	1	31	332	39
NAMUR.....	St-Hubert.....	298	417	219	11	68	75	"	19	323	14
	Neufchâteau.....	714	980	558	15	141	143	14	41	782	7
	Namur.....	669	1233	112	2	553	422	22	434	335	239
FLANDRE ORIENTALE.....	Dinant.....	610	785	433	"	177	113	"	56	611	62
	Gand.....	826	1298	"	40	777	520	39	71	341	423
	Termonde.....	732	1320	0	"	723	448	51	372	249	291
FLANDRE OCCIDENTALE.....	Audenaerde.....	397	939	27	"	570	240	80	442	177	246
	Bruges.....	531	828	"	1	530	253	52	339	188	268
	Ypres.....	481	789	61	12	408	212	11	327	239	193
FLANDRE OCCIDENTALE.....	Courtray.....	314	527	"	7	314	179	21	137	170	193
	Furnes.....	234	513	"	88	166	170	2	134	207	41
TOTALX.....		14332	23020	3482	547	10323	5301	523	6784	10416	3644
Ressort de la cour de Bruxelles.....		4321	6424	385	69	3867	1340	134	2630	2100	1046
" " Liège.....		6496	10388	3000	521	3175	1763	115	1763	6743	939
" " Gand.....		3715	6214	97	137	3481	1998	236	2589	1371	1639

CXVI. RÉCAPITULATION DES TABLEAUX LXXXVII A CXIII.

PROVINCES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS			Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.
		DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une adminis- tration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des réparations civiles.	
								D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
BRABANT . . . . .	Bruxelles . . . . .	1088	1647	"	24	1064	300	40	801	416	180
	Louvain . . . . .	480	752	14	11	464	220	21	245	266	102
	Nivelles . . . . .	414	687	7	0	401	80	3	223	381	75
ANVERS . . . . .	Anvers . . . . .	531	749	17	"	514	242	34	178	295	140
	Malines . . . . .	505	418	"	4	501	116	8	140	154	55
	Turnhout . . . . .	505	457	4	3	398	74	10	135	258	20
HAINAUT . . . . .	Mons . . . . .	481	692	116	0	350	184	17	250	252	92
	Tournay . . . . .	246	305	41	12	193	65	32	98	112	20
	Charleroy . . . . .	532	780	127	4	421	186	12	218	564	179
LIÈGE . . . . .	Liège . . . . .	463	662	46	"	417	196	21	178	267	75
	Verviers . . . . .	261	352	"	04	187	74	8	55	215	55
	Huy . . . . .	244	328	25	5	210	44	8	84	192	52
LIMBOURG . . . . .	Tongres . . . . .	466	770	38	"	428	185	0	284	295	161
	Hasselt . . . . .	588	695	4	"	384	222	10	104	267	139
	Ruremonde . . . . .	511	418	37	"	274	112	10	151	145	70
LUXEMBOURG . . . . .	Arlon . . . . .	1360	2884	1191	"	178	151	4	110	2650	30
	Diekirch . . . . .	670	769	458	7	252	57	5	77	630	10
	Marche . . . . .	406	405	1	174	231	69	2	47	377	20
NAMUR . . . . .	St-Hubert . . . . .	523	466	193	10	120	109	"	23	334	20
	Neufchâteau . . . . .	684	922	461	30	193	123	10	48	741	10
	Namur . . . . .	562	996	70	4	482	348	26	209	413	145
FLANDRE ORIENTALE . . . . .	Dinant . . . . .	822	1066	390	"	452	173	4	207	682	75
	Gand . . . . .	1050	1688	"	52	998	705	64	475	444	488
	Termonde . . . . .	915	1534	7	"	908	371	18	532	613	328
FLANDRE OCCIDENTALE . . . . .	Audenaerde . . . . .	708	941	164	"	544	171	40	264	506	247
	Bruges . . . . .	404	827	"	7	487	260	41	350	176	263
	Ypres . . . . .	447	933	113	2	330	262	18	239	416	166
FLANDRE OCCIDENTALE . . . . .	Courtray . . . . .	381	594	"	5	376	169	32	227	166	206
	Furnes . . . . .	206	413	45	"	161	141	3	160	109	60
TOTALS . . . . .		15508	24278	3357	498	11613	5477	505	6200	12006	3528
Ressort de la cour de Bruxelles . . . . .		4411	6487	326	70	4015	1555	177	2277	2478	870
" " Liège . . . . .		6986	10821	2000	202	3794	1845	114	1676	7188	882
" " Gand . . . . .		4201	6970	531	66	3804	2079	214	2247	2430	1767

CXVII. RÉCAPITULATION DES TABLEAUX LXXXVII A CXIII.

PROVINCES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS			Condamnés auxquels l'article 463 du code pénal a été appliqué.
		DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une adminis- tration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des réparations civiles.	
								D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
BRABANT . . . . .	Bruxelles . . . . .	1444	1842	"	33	1411	589	33	577	643	275
	Louvain . . . . .	516	850	"	5	513	302	15	268	265	164
	Nivelles . . . . .	399	690	"	12	387	152	11	191	356	95
ANVERS . . . . .	Anvers . . . . .	608	988	15	17	656	310	29	518	331	275
	Malines . . . . .	286	468	4	3	279	89	14	189	170	86
	Turnhout . . . . .	318	586	8	12	298	146	5	180	246	25
HAINAUT . . . . .	Mons . . . . .	631	875	65	7	561	176	31	505	565	184
	Tournay . . . . .	304	395	55	21	227	145	16	122	114	69
	Charleroy . . . . .	582	775	132	3	427	191	10	252	342	143
LIÈGE . . . . .	Liège . . . . .	658	856	41	"	594	147	24	280	405	97
	Verviers . . . . .	306	455	4	36	246	79	8	68	500	45
	Huy . . . . .	342	480	24	6	312	79	5	155	245	153
LIMBOURG . . . . .	Tongres . . . . .	568	869	38	"	530	250	25	256	360	218
	Hasselt . . . . .	429	844	0	"	425	315	15	250	288	149
	Ruremonde . . . . .	282	375	27	"	235	128	5	109	135	75
LUXEMBOURG . . . . .	Arlon . . . . .	1250	1759	826	5	419	153	14	102	1508	79
	Diekirch . . . . .	399	475	2	216	181	51	2	49	391	20
	Marche . . . . .	340	447	147	23	170	45	2	51	371	30
NAMUR . . . . .	St-Hubert . . . . .	258	329	176	5	79	44	2	17	266	11
	Neufchâteau . . . . .	785	1081	470	35	274	114	6	81	880	28
	Namur . . . . .	652	1231	60	5	358	456	21	236	518	178
FLANDRE ORIENTALE . . . . .	Dinant . . . . .	714	986	441	4	269	197	6	80	703	90
	Gand . . . . .	1085	1472	"	62	1021	352	35	507	538	346
	Termonde . . . . .	876	1501	14	"	862	370	35	395	582	380
FLANDRE OCCIDENTALE . . . . .	Audenaerde . . . . .	759	1091	115	2	642	236	67	334	454	289
	Bruges . . . . .	549	1001	"	1	548	320	32	428	201	317
	Ypres . . . . .	445	769	112	4	329	227	20	195	327	153
FLANDRE OCCIDENTALE . . . . .	Courtray . . . . .	447	736	1	2	444	198	33	262	245	282
	Furnes . . . . .	181	444	"	38	143	149	4	119	181	64
TOTALS . . . . .		10431	24736	2817	576	13038	5926	539	6321	11730	4481
Ressort de la cour de Bruxelles . . . . .		5148	7467	295	114	4739	2078	164	2589	2830	1314
" " Liège . . . . .		6043	10185	2280	353	4310	1996	129	1692	6368	1154
" " Gand . . . . .		4340	7104	242	109	3989	1852	266	2140	2546	2015

1831. CXVIII. JUGEMENS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE	PROVINCES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE DES ARRONDISSEMENTS DE	NOMBRE DES JUGEMENS RENDUS A LA REQUÊTE			NOMBRE DES INculpÉS		
			du ministère public.	de la partie civile.	Acquittés.	CONDAMNÉS		
						a l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent.	a l'emprisonnement a l'amende.	
BRUXELLES.	BRABANT.	Bruxelles.	326	8	87	13	320	24
		Louvain.	244	"	85	13	221	5
		Nivelles.	283	"	88	3	362	8
	ANVERS.	Anvers.	294	15	82	3	224	3
		Malines.	28	"	5	1	58	4
		Turnhout.	15	"	"	"	33	
	HAINAUT.	Mons.	768	20	390	12	701	92
		Tournay.	199	10	64	1	339	65
		Charleroy.	90	6	30	2	120	16
	LIÈGE.	Liège.	241	1	180	10	104	58
Verviers.		110	7	28	3	128	5	
Huy.		187	3	50	8	205	2	
LIMBOURG.	Tongres.	251	34	136	0	290	13	
	Hasselt.	113	23	41	4	109		
	Ruremonde.	44	"	24	"	46		
LIÈGE.	Arlon.	1087	9	152	10	1276	8	
	Diekirch.	520	"	51	"	478		
	Marche.	87	1	2	"	80		
LUXEMBOURG.	St-Hubert.	220	2	13	"	218		
	Neufchâteau.	717	13	28	1	781	5	
	Namur.	303	3	143	43	209	27	
NAMUR.	Dinant.	449	4	53	4	483		
	Gand.	408	"	111	11	400	18	
	Termonde.	170	"	43	"	192	40	
FLANDRE ORIENTALE.	Audenaerde.	121	4	70	1	154	31	
	Bruges.	300	1	83	1	270	37	
	Ypres.	87	"	30	"	203	1	
GAND.	Courtrai.	140	1	60	4	239	47	
	Furnes.	23	"	33	1	20	1	
	TOTAUX.	7733	174	2180	168	8620	510	
Ressort de la cour de Bruxelles.			2245	68	840	48	2148	217
" " Liège.			4318	100	910	102	4395	118
" " Gand.			1160	6	430	18	1586	175

CXIX. JUGEMENS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE. 1832

RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE	PROVINCES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE DES ARRONDISSEMENTS DE	NOMBRE DES JUGEMENS RENDUS A LA REQUÊTE			NOMBRE DES INculpÉS		
			du ministère public.	de la partie civile.	Acquittés.	CONDAMNÉS		
						a l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent.	a l'emprisonnement a l'amende.	
BRUXELLES.	BRABANT.	Bruxelles.	472	18	150	16	481	22
		Louvain.	445	2	125	26	464	7
		Nivelles.	315	4	110	"	445	5
	ANVERS.	Anvers.	349	11	64	"	544	20
		Malines.	60	3	11	"	111	
		Turnhout.	63	"	6	"	103	2
	HAINAUT.	Mons.	866	51	366	22	911	225
		Tournay.	282	21	66	4	553	74
		Charleroy.	146	2	21	"	191	6
	LIÈGE.	Liège.	579	4	120	6	565	139
Verviers.		92	1	10	1	106	2	
Huy.		203	"	64	2	406	11	
LIMBOURG.	Tongres.	314	32	103	10	542	87	
	Hasselt.	158	47	45	4	196	7	
	Ruremonde.	67	"	9	1	71		
LIÈGE.	Arlon.	1254	6	137	3	1331	7	
	Diekirch.	413	6	64	2	523	8	
	Marche.	101	2	0	"	96	1	
LUXEMBOURG.	St-Hubert.	144	0	3	3	161		
	Neufchâteau.	795	2	32	"	868	2	
	Namur.	418	3	141	40	476	80	
NAMUR.	Dinant.	203	2	40	2	184		
	Gand.	567	"	96	3	574	31	
	Termonde.	175	"	48	"	216	41	
FLANDRE ORIENTALE.	Audenaerde.	113	"	28	1	87	34	
	Bruges.	243	"	135	6	149	55	
	Ypres.	118	2	28	2	210		
GAND.	Courtrai.	114	"	42	1	210	22	
	Furnes.	18	"	11	"	20	1	
	TOTAUX.	9072	208	2080	138	10185	884	
Ressort de la cour de Bruxelles.			3198	92	908	68	3383	361
" " Liège.			4603	114	784	74	5125	341
" " Gand.			1270	2	388	16	1475	182

1833. CXX. JUGEMENS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE	PROVINCES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE DES ARRONDISSEMENS DE	NOMBRE DES JUGEMENS RENDUS A LA REQUÊTE		Acquittés.	NOMBRE DES INculpÉS		
			du ministère public.	de la partie civile.		a l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent.	CONDAMNÉS	
							a l'amende.	a l'emprisonnement.
BRUXELLES.	BRABANT.	Bruxelles.	734	6	140	11	799	71
		Louvain.	395	1	135	20	464	18
		Nivelles.	538	1	104	0	444	13
	ANVERS.	Anvers.	650	18	115	6	581	20
		Malines.	52	1	5	"	58	5
		Turnhout.	68	"	11	"	67	1
	HAINAUT.	Mons.	910	21	400	19	1094	185
		Tournay.	512	35	86	6	100	58
		Charleroy.	135	4	52	2	152	8
	LIEGE.	Liège.	545	7	120	34	540	164
Verviers.		135	"	18	8	155	2	
Huy.		520	8	69	4	467	15	
LIMBOURG.	Tongres.	294	19	114	3	451	9	
	Hasselt.	186	"	62	6	256	3	
	Ruremonde.	104	5	19	"	154	2	
LIÈGE.	Arlon.	1585	5	118	19	1355	5	
	Diekirch.	501	56	16	10	16	517	
	Marche.	585	4	4	"	584	1	
LUXEMBOURG.	St-Hubert.	267	5	10	1	291	10	
	Neufchâteau.	879	5	24	2	906	3	
	Namur.	470	4	152	35	570	46	
NAMUR.	Dinant.	537	4	52	"	601	2	
	Gand.	529	1	103	6	744	56	
	Termonde.	185	"	36	1	302	64	
FIANDRE ORIENTALE.	Audenaerde.	173	"	119	4	180	39	
	Bruges.	240	"	133	16	226	54	
	Ypres.	104	"	38	1	207	4	
GAND.	Courtrai.	185	4	65	9	251	70	
	Furnes.	19	"	8	"	22	5	
	TOTAUX.	11047	212	2297	232	11062	1440	
Ressort de la cour de Bruxelles.			3007	87	1044	75	2858	385
" " Liège.			6006	120	758	122	6202	775
" " Gand.			1434	5	495	37	1912	291

CXXI. JUGEMENS RENDUS PAR LES TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE	PROVINCES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE DES ARRONDISSEMENS DE	NOMBRE DES JUGEMENS RENDUS A LA REQUÊTE		Acquittés.	NOMBRE DES INculpÉS		
			du ministère public.	de la partie civile.		a l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent.	CONDAMNÉS	
							a l'amende.	a l'emprisonnement.
BRUXELLES.	BRABANT.	Bruxelles.	897	7	247	4	842	209
		Louvain.	536	6	231	8	659	21
		Nivelles.	566	2	85	5	567	23
	ANVERS.	Anvers.	401	52	62	15	427	41
		Malines.	62	9	17	"	117	26
		Turnhout.	114	"	15	1	111	
	HAINAUT.	Mons.	1064	25	448	20	1458	254
		Tournay.	522	58	124	11	577	104
		Charleroy.	256	6	74	4	588	12
	LIEGE.	Liège.	564	5	211	5	553	169
Verviers.		170	45	41	8	156	1	
Huy.		519	1	35	2	578	14	
LIMBOURG.	Tongres.	567	46	179	10	545	25	
	Hasselt.	165	7	64	7	287		
	Ruremonde.	92	1	8	1	101	10	
LIÈGE.	Arlon.	1417	1	17	202	1630	5	
	Diekirch.	542	"	59	"	480	3	
	Marche.	167	"	5	"	164		
LUXEMBOURG.	St-Hubert.	282	13	28	12	540	1	
	Neufchâteau.	948	10	105	7	961	19	
	Namur.	517	"	113	17	650	71	
NAMUR.	Dinant.	421	6	58	"	498	1	
	Gand.	556	6	187	5	761	74	
	Termonde.	264	"	84	1	440	95	
FIANDRE ORIENTALE.	Audenaerde.	198	"	127	5	220	54	
	Bruges.	245	"	180	6	264	51	
	Ypres.	106	1	55	6	170	5	
GAND.	Courtrai.	221	1	127	5	405	78	
	Furnes.	25	"	26	"	27	4	
	TOTAUX.	11600	262	5050	365	14151	1526	
Ressort de la cour de Bruxelles.			4018	125	1299	64	4906	670
" " Liège.			5971	151	959	271	6923	317
" " Gand.			1611	8	792	28	2502	359

TROISIÈME PARTIE.

**COUR DE CASSATION.**

TROISIÈME PARTIE.

# COUR DE CASSATION.

( CHAMBRE CRIMINELLE. )

---

RÉSULTAT DES POURVOIS EN CASSATION, JUGÉS DEPUIS L'INSTALLATION DE LA COUR JUSQUES ET Y COMPRIS L'ANNÉE 1854, ET CLASSÉS  
D'APRÈS LES PROVINCES AUXQUELLES APPARTENAIENT LES AFFAIRES QUI ONT ÉTÉ L'OBJET DES POURVOIS.

NOMBRE DES DEMANDES EN RÉGLEMENT DE JUGES, EN RENVOI POUR CAUSE DE SURETÉ PUBLIQUE, ETC.

NOMBRE DES ARRÊTS RENDUS PAR LA HAUTE COUR MILITAIRE ET PAR LES COURS D'ASSISES, QUI ONT ÉTÉ CASSÉS.

INDICATION SOMMAIRE DES MOTIFS DE CASSATION.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE CRIMINELLE.

(Tableaux 122 à 124.)



CXXIV. ARRÊTS DES COURS D'ASSISES

ANNULÉS PAR LA COUR DE CASSATION.

DU 15 OCTOBRE 1832  
(Installation de la Cour)  
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

INDICATION SOMMAIRE DES MOTIFS DE CASSATION.

1834.

COURS D'ASSISES DES PROVINCES DE	Nombre total des arrêts cassés.	MOTIFS DE CASSATION.												
		Composition illégale du jury.	Questions incomplètes soumises au jury.	Réponses incomplètes du jury.	Nullité dans la notification de la liste des jurés.	Irregularité dans la prestation de serment des témoins.	Violation de l'art. 96 de la constitution.	VIOLATIONS DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE.					Cumulation de peines. Violat. de l'art. 565 du c. d'inst. cr.	Excès de pouvoir. Violat. de l'art. 470 du c. d'inst. cr.
								ART. 257.	ART. 294.	ART. 317, 373 et 408.	ART. 332.	ART. 341.		
Brabant. . . . .	4	1	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Anvers. . . . .	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hainaut. . . . .	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Liège. . . . .	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Limbourg. . . . .	2	"	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"
Luxembourg. . . . .	2	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"
Namur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Flandre orientale. . . . .	4	"	"	2	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"
Flandre occidentale. . . . .	8	"	1	3	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

  

DIVISION DES NOMBRES PRÉCÉDENS.														
Arrêts annulés depuis l'installation de la Cour (15 octobre 1832) jusqu'au 31 décembre 1833. . . . .	13	1	1	7	1	"	"	1	1	1	1	"	1	"
Arrêts annulés en 1834. . . . .	9	3	"	1	"	1	1	"	"	"	"	1	"	2

APPENDICE.

AGE DES ACCUSÉS ET DES PRÉVENUS.

MARCHE DE L'INSTRUCTION DANS CHAQUE TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

SA DURÉE A PARTIR DU JOUR DU DÉLIT.

(Tableaux 125 à 129.)

## CXXV. AGE DES ACCUSÉS ET DES PRÉVENUS (\*).

PROVINCES.	NOMBRE DES ACCUSÉS ET DES PRÉVENUS							
	AU-DESSOUS	de 16	de 21	AU DESSUS	AU DESSOUS	de 16	de 21	AU DESSUS
	de 16 ans.	à 21 ans.	à 70 ans.	de 70 ans.	de 16 ans.	à 21 ans.	à 70 ans.	de 70 ans.
Brabant. . . . .	175	461	2,089	14	242	342	2,108	58
Hainaut. . . . .	84	134	1,129	16	109	139	1,247	28
Anvers. . . . .	109	214	911	11	112	207	1,242	18
Liège. . . . .	48	195	1,507	33	70	94	796	39
Limbouurg. . . . .	93	108	937	17	152	176	1,318	41
Luxembourg . . . . .	49	281	1,001	24	52	146	682	15
Namur. . . . .	63	195	1,236	25	48	114	1,285	24
Flandre orientale.	212	318	2,519	19	225	465	5,619	26
Flandre occidentale.	170	239	2,172	10	146	502	2,414	24
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>1,001</b>	<b>2,145</b>	<b>13,301</b>	<b>169</b>	<b>1,136</b>	<b>1,985</b>	<b>14,711</b>	<b>255</b>
Brabant. . . . .	228	454	1,168	33	225	317	2,317	59
Hainaut. . . . .	101	165	1,548	19	93	126	1,431	35
Anvers. . . . .	136	159	904	18	110	501	1,573	15
Liège. . . . .	93	148	1,173	25	66	151	1,191	25
Limbouurg. . . . .	124	129	1,298	23	194	248	1,464	30
Luxembourg . . . . .	59	190	918	23	40	102	2,430	20
Namur. . . . .	98	169	1,063	47	34	82	742	24
Flandre orientale.	279	513	2,970	25	211	550	2,475	24
Flandre occidentale.	227	335	2,215	19	181	312	1,815	15
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>1,345</b>	<b>2,152</b>	<b>13,057</b>	<b>232</b>	<b>1,152</b>	<b>2,198</b>	<b>15,438</b>	<b>227</b>

(\*) L'âge des accusés contumax et des prévenus défailants ou qui se font représenter par avoués, étant presque toujours inconnu, il n'a pas été possible de porter, dans les diverses colonnes, le chiffre exact de tous les accusés et prévenus que ces colonnes devaient contenir.

CXXVI. TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.  
DURÉE DE L'INSTRUCTION A PARTIR DU JOUR DU DÉLIT.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE DES AFFAIRES JUGÉES							OBSERVATIONS.
	DANS LE 1 <sup>er</sup> MOIS A PARTIR DU DÉLIT.	DANS LE 2 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 3 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 4 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 5 <sup>e</sup> MOIS.	APRÈS UN PLUS LONG DÉLAI.	TOTAL DES AFFAIRES JUGÉES.	
Bruxelles. . . . .	796	259	82	40	16	51	1,103	On donne globalement par province les chiffres qui concernent les tribunaux du Limbourg et des deux Flandres; les renseignements recueillis dans ces trois provinces n'ont pas permis de donner ces chiffres d'une manière plus détaillée.
Louvain. . . . .	147	98	52	26	21	51	395	
Nivelles. . . . .	141	289	46	27	8	10	521	
Anvers. . . . .	208	53	20	8	5	6	300	
Malines. . . . .	95	55	27	4	"	10	191	
Turnhout. . . . .	78	76	15	5	5	7	186	
Mons. . . . .	191	69	19	6	2	19	306	
Tournay. . . . .	101	107	17	17	6	19	267	
Charleroy. . . . .	352	70	15	4	1	4	426	
Liège. . . . .	565	574	106	57	16	58	1,226	
Verviers. . . . .	61	186	74	54	6	12	575	
Huy. . . . .	61	65	22	10	15	20	189	
Tongres. . . . .								
Hasselt. . . . .	248	113	34	46	41	205	687	
Ruremonde. . . . .								
Arlon. . . . .	358	475	117	12	18	9	989	
Diekirch. . . . .	104	178	71	56	0	15	415	
Marche. . . . .	41	24	46	23	40	167	350	
St.-Hubert. . . . .	91	137	40	32	11	7	318	
Neufchâteau. . . . .	209	174	200	44	7	22	746	
Namur. . . . .	353	200	25	11	"	11	600	
Dinant. . . . .	91	140	325	104	30	15	714	
Gand. . . . .								
Termonde. . . . .	1,313	643	220	74	40	62	2,367	
Audenaerde. . . . .								
Bruges. . . . .								
Ypres. . . . .								
Courtrai. . . . .	645	301	189	89	40	88	1,451	
Furnes. . . . .								
<b>Totaux généraux.</b>	<b>6,249</b>	<b>4,174</b>	<b>1,861</b>	<b>698</b>	<b>368</b>	<b>828</b>	<b>14,178</b>	

CXXVII. TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.  
DURÉE DE L'INSTRUCTION A PARTIR DU JOUR DU DÉLIT.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE DES AFFAIRES JUGÉES							OBSERVATIONS.	
	DANS LE 1 <sup>er</sup> MOIS A PARTIR DU DÉLIT.	DANS LE 2 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 3 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 4 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 5 <sup>e</sup> MOIS.	APRÈS UN PLUS LONG DÉLAI.	TOTAL DES AFFAIRES JUGÉES.		
Bruxelles. . . . .	555	662	135	58	24	65	1,297	(a) Ce chiffre comprend également les affaires jugées après un plus long délai.	
Louvain. . . . .	267	95	24	10	4	11	409		
Nivelles. . . . .	126	324	22	2	2	5	479		
Anvers. . . . .	204	98	38	20	11	34	405		
Malines. . . . .	95	42	15	9	6	6	171		
Turnhout. . . . .	189	42	4	1	1	2	239		
Mons. . . . .	258	156	35	24	9	39	501		
Tournay. . . . .	107	84	56	21	7	19	274		
Charleroy. . . . .	352	150	57	8	4	15	540		
Liège. . . . .	242	204	72	18	17	28	581		
Verviers. . . . .	52	80	207(a)	"	"	"	319		
Huy. . . . .	87	67	22	14	15	10	215		
Tongres. . . . .	212	64	21	25	18	38	398		
Hasselt. . . . .	550	18	4	2	1	"	573		
Ruremonde. . . . .	145	111	22	15	3	51	350		
Arlon. . . . .	122	1,150	28	9	3	5	1,515		
Diekirch. . . . .	65	166	56	16	5	53	343		
Marche. . . . .	50	22	23	25	52	201	351		
St.-Hubert. . . . .	67	86	61	38	26	20	298		
Neufchâteau. . . . .	267	381	10	11	"	56	714		
Namur. . . . .	352	253	48	17	5	14	669		
Dinant. . . . .	60	80	348	85	35	4	610		
Gand. . . . .									
Termonde. . . . . (b).	1,565	338	146	56	30	214	2,155		(b) On donne globalement par province les chiffres qui concernent les tribunaux des deux Flandres; les renseignements recueillis dans ces provinces n'ont pas permis de donner ces chiffres d'une manière plus détaillée.
Audenaerde. . . . .									
Bruges. . . . .									
Ypres. . . . . (b).	645	548	250	57	41	59	1,580		
Courtrai. . . . .									
Furnes. . . . .									
<b>Totaux généraux.</b>	<b>5,934</b>	<b>5,199</b>	<b>1,671</b>	<b>535</b>	<b>308</b>	<b>905</b>	<b>14,552</b>		

CXXVIII. TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.  
DURÉE DE L'INSTRUCTION A PARTIR DU JOUR DU DÉLIT.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE DES AFFAIRES JUGÉES							OBSERVATIONS.
	DANS LE 1 <sup>er</sup> MOIS A PARTIR DU DÉLIT.	DANS LE 2 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 3 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 4 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 5 <sup>e</sup> MOIS.	APRÈS UN PLUS LONG DÉLAI.	TOTAL DES AFFAIRES JUGÉES.	
Bruxelles . . . . .	475	591	110	59	18	51	1088	
Louvain . . . . .	504	102	25	15	5	40	480	
Nivelles . . . . .	210	148	11	4	2	50	414	
Anvers . . . . .	260	167	32	22	11	30	551	
Malines . . . . .	128	74	30	20	11	42	305	
Turnhout . . . . .	205	52	5	2	"	5	305	
Mons . . . . .	222	161	41	17	5	55	481	
Tournay . . . . .	50	90	59	12	7	28	240	
Charleroy . . . . .	278	105	44	14	0	14	552	
Liège . . . . .	150	157	72	32	18	54	465	
Verviers . . . . .	77	100	74(a)	"	"	"	251	(a) Ce chiffre comprend également les affaires jugées après un plus long délai.
Huy . . . . .	96	104	26	2	5	15	244	
Tongres . . . . .	215	159	40	17	11	15	466	
Hasselt . . . . .	280	80	11	5	2	10	388	
Ruremonde . . . . .	205	82	7	5	1	13	311	
Arlon . . . . .	52	145	745	272	100	68	1309	
Diekirch . . . . .	170	245	125	71	35	42	697	
Marche . . . . .	35	47	32	20	51	235	406	
St.-Hubert . . . . .	66	150	51	10	4	70	325	
Neufchâteau . . . . .	540	120	152	21	15	20	684	
Namur . . . . .	507	152	50	35	0	20	562	
Dinant . . . . .	99	277	206	150	7	15	822	
Gand . . . . .								
Termonde . . . . . (b).	1545	657	95	47	21	512	2675	(b) On donne globalement par province les chiffres qui concernent les tribunaux des deux Flandres; les renseignements recueillis dans ces provinces n'ont pas permis de donner ces chiffres d'une manière plus détaillée.
Audenaerde . . . . .								
Bruges . . . . .								
Ypres . . . . . (b).	758	553	142	50	15	65	1528	
Courtrai . . . . .								
Furnes . . . . .								
<b>Totaux généraux.</b>	<b>6,509</b>	<b>4,571</b>	<b>2,274</b>	<b>871</b>	<b>351</b>	<b>1,248</b>	<b>15,724</b>	

CXXIX. TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

DURÉE DE L'INSTRUCTION A PARTIR DU JOUR DU DÉLIT.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE DES AFFAIRES JUGÉES							OBSERVATIONS.
	DANS LE 1 <sup>er</sup> MOIS A PARTIR DU DÉLIT.	DANS LE 2 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 3 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 4 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 5 <sup>e</sup> MOIS.	APRÈS UN PLUS LONG DÉLAI.	TOTAL DES AFFAIRES JUGÉES.	
Bruxelles . . . . .	351	392	77	65	40	552	1444	
Louvain . . . . .	558	75	32	17	11	45	516	
Nivelles . . . . .	152	212	54	10	6	5	599	
Anvers . . . . .	456	108	57	19	4	44	608	
Malines . . . . .	150	79	20	10	7	34	280	
Turnhout . . . . .	251	74	7	2	2	2	318	
Mons . . . . .	547	207	47	5	9	16	651	
Tournay . . . . .	66	68	66	52	26	46	504	
Charleroy . . . . .	510	175	65	12	7	15	582	
Liège . . . . .	205	148	104	50	25	122	658	
Verviers . . . . .	95	51	141	"	"	10	506	
Huy . . . . .	124	142	45	9	10	14	542	
Tongres . . . . .	208	157	68	17	9	19	568	
Hasselt . . . . .	166	140	52	52	27	12	429	
Ruremonde . . . . .	176	72	15	8	5	10	282	
Arlon . . . . .	835	571	7	"	2	15	1350	
Diekirch . . . . .	97	182	54	57	10	10	599	
Marche . . . . .	50	195	90	20	"	5	540	
St.-Hubert . . . . .	60	141	57	14	2	4	258	
Neufchâteau . . . . .	416	162	124	21	26	56	785	
Namur . . . . .	150	220	99	40	20	108	652	
Dinant . . . . .	220	514	120	20	12	58	714	
Gand . . . . .								
Termonde . . . . . (a).	1551	628	140	46	20	527	2718	(a) Voir l'observation b du tableau précédent.
Audenaerde . . . . .								
Bruges . . . . .								
Ypres . . . . . (a).	781	550	144	49	55	85	1622	
Courtrai . . . . .								
Furnes . . . . .								
<b>Totaux généraux . . .</b>	<b>7,557</b>	<b>4,841</b>	<b>1,625</b>	<b>528</b>	<b>518</b>	<b>1,562</b>	<b>1,6451</b>	

Les totaux du tableau précédent, page 170, doivent être rétablis ainsi qu'il suit: . . . . .

6,459 4,521 2,264 861 545 1,248 15,598

T

# TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT AU ROI . . . . .

## Première Partie.

### COURS D'ASSISES.

				INDICATION	
				DES TABLEAUX.	DES PAGES.
					v
<b>Relevé général, pour tout le royaume, des crimes contre les personnes et les propriétés</b>					
			1851	I—II	4 — 5
	idem		1852	III—IV	6 — 7
	idem		1853	V—VI	8 — 9
	idem		1854	VII—VIII	10 — 11
<b>Développement des tableaux précédens, indiquant le nombre des crimes commis par des inconnus, celui des accusés, des acquittés et des condamnés</b>					
	Dans la province de Brabant		1851 1852 1853 1854	IX—XVI	14 — 21
	— Anvers		—	XVII—XXIV	22 — 29
	— Hainaut		—	XXV—XXXII	30 — 37
	— Liège		—	XXXIII—XL	38 — 45
	— Limbourg		—	XLI—XLVIII	46 — 53
	— Luxembourg		—	XLIX—LVI	54 — 61
	— Namur		—	LVII—LXIV	62 — 69
	— Flandre orientale		—	LXV—LXXII	70 — 77
	— Flandre occidentale		—	LXXIII—LXXX	78 — 85
<b>Récapitulation des tableaux IX — LXXX : — Rapport du nombre des crimes, des acquittemens et des condamnations, avec la population de chaque province.</b>				LXXXI—LXXXII	86 — 89

### DES CONTUMAX.

Nombre des accusations et des accusés jugés par contumace dans chaque province. Année	1851	LXXXIII	92
idem	— 1852	LXXXIV	93
idem	— 1853	LXXXV	94
idem	— 1854	LXXXVI	95

## Deuxième Partie.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE SIMPLE POLICE.

Nature et nombre des délits poursuivis et des prévenus jugés devant chaque tribunal correctionnel.

		INDICATION	
		DES TABLEAUX.	DES PAGES.
Tribunal correctionnel de Bruxelles,	Années 1831, 1832, 1833 et 1834	LXXXVII	98 — 99
— Louvain,	—	LXXXVIII	100 — 101
— Nivelles,	—	LXXXIX	102 — 103
— Mons,	—	XC	104 — 105
— Charleroy,	—	XCI	106 — 107
— Tournay,	—	XCII	108 — 109
— Anvers,	—	XCIII	110 — 111
— Malines,	—	XCIV	112 — 113
— Turnhout,	—	XCV	114 — 115
— Liège,	—	XCVI	116 — 117
— Verviers,	—	XCVII	118 — 119
— Huy,	—	XCVIII	120 — 121
— Tongres, Hasselt, Ruremonde (*),	—	XCIX	122 — 123
— Arlon,	—	C	124 — 125
— Diekirch,	—	CI	126 — 127
— Marche,	—	CII	128 — 129
— St.-Hubert,	—	CIII	130 — 131
— Neufchâteau,	—	CIV	132 — 133
— Namur,	—	CV	134 — 135
— Dinant,	—	CVI	136 — 137
— Gand,	—	CVII	138 — 139
— Termonde,	—	CVIII	140 — 141
— Audenaerde,	—	CIX	142 — 143
— Bruges,	—	CX	144 — 145
— Ypres,	—	CXI	146 — 147
— Courtray,	—	CXII	148 — 149
— Furnes,	—	CXIII	150 — 151
<i>Recapitulation des tableaux correctionnels.</i>			
Nombre des délits poursuivis et des prévenus jugés dans tout le royaume, en 1831		CXIV	152
idem 1832		CXV	153
idem 1833		CXVI	154
idem 1834		CXVII	155

(\*) L'autorité judiciaire avait réuni le travail de ces trois tribunaux.

### TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

		INDICATION	
		DES TABLEAUX.	DES PAGES.
Nombre des jugemens rendus par ces tribunaux en 1831		CXVIII	156
idem 1832		CXIX	157
idem 1833		CXX	158
idem 1834		CXXI	159

## Troisième Partie.

### COUR DE CASSATION.

(Chambre criminelle.)

Résultat des pourvois en cassation jugés depuis l'installation de la cour jusques et y compris l'année 1834 et classés d'après les provinces auxquelles appartenait les affaires qui ont été l'objet des pourvois.—Nombre des demandes en réglemeut de juges, en renvoi pour cause de sûreté publique, etc.—Nombre des arrêts rendus par la haute cour militaire et par les cours d'assises qui ont été cassés.—Indication sommaire des motifs de cassation.—Résumé général des travaux de la chambre criminelle.

		APPENDICE.	
Age des accusés et des prévenus.		CXXII—CXXIV	162 — 164
Marche de l'instruction dans les tribunaux correctionnels en 1831		CXXV	167
idem 1832		CXXVI	168
idem 1833		CXXVII	169
idem 1834		CXXVIII	170
		CXXIX	171

## ERRATA.

PAGE.	LIGNE.	COLONNE.	
5	—	—	Au lieu de : <i>se trouvent classés</i> , lisez à la note : <i>se trouvent pour la majeure partie classés</i> .
7	—	5	Omission de la note suivante : <i>1 des 17 condamnations à mort fait double emploi; un accusé, dont l'arrêt de condamnation avait été cassé, ayant été condamné une seconde fois à la même peine.</i> <i>7 des mêmes condamnations, prononcées par contumace ou annulées par la cour de cassation, ont été suivies d'acquittemens.</i>
—	—	6	<i>Le total des condamnés aux travaux perpétuels comprend :</i> <i>2 condamnés dont les pourvois ont été admis et suivis d'acquittemens.</i> Ensemble 10.
86	20	8, 9 et 21	Omission de la même note.
9	—	—	Lire en note : <i>1 des condamnés à mort</i> <i>3 " " " à la réclusion</i> } <i>ont été acquittés après cassation du premier arrêt.</i>
88	10	8 et 11	Omission de la même note.
25	21	2	Au total des accusations, au lieu de 49, lisez 39.
53	7	1	Supprimer le chiffre 1 et le rétablir à la 15 <sup>e</sup> ligne.
99	13	4	Au lieu de 5, lisez 5.
102	—	—	Au lieu de LXXXVII, lisez LXXXIX.
101	—	—	Au lieu de LXXXVIII, lisez XC.
105	—	—	Note fautive à supprimer dans quelques exemplaires et à remplacer comme suit : <i>Ce chiffre comprend aussi les contraventions aux lois sur la pêche et la navigation. Il n'a pas été possible d'établir de distinction, pour l'année 1831, entre ces diverses contraventions.</i>
145 et 147	—	—	Lisez en tête du tableau : <i>Flandre occidentale</i> au lieu de <i>Flandre orientale</i> .
146	14	12	Au lieu de 55, lisez 25.
152	—	—	Ajoutez en tête du tableau le millésime 1831.
—	33	2	Au total des prévenus, au lieu de 601, lisez 6001.

COMPTE DE L'ADMINISTRATION

DE

**LA JUSTICE CRIMINELLE**

**EN BELGIQUE.**

COMPTE DE L'ADMINISTRATION  
DE  
**LA JUSTICE CRIMINELLE**  
EN BELGIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1855,

Présenté au Roi

PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE.



BRUXELLES.  
IMPRIMERIE DU MONITEUR BELGE.

—  
MDCCCLXXXIX.



concerne les travaux de la juridiction criminelle la plus importante. Les cours d'assises ont connu, en 1835, de 399 accusations *contradictaires*, et de 55 accusations par *contumace*, ensemble 454 accusations, comprenant 592 accusés } 44 contumaces.  
548 prés. aux débats.

Sur ces 454 accusations, on en compte 163 pour *crimes contre les personnes*; et 271 pour *crimes contre les propriétés*. La proportion des accusations pour les crimes les plus graves, c'est-à-dire ceux commis contre les personnes, s'est ainsi élevée à 37 sur 100; elle était de 30 sur 100, dans la période de 1831 à 1834, et de 25 sur 100 pour les cinq années précédentes.

Les tableaux joints au compte antérieur indiquaient 37 *acquittements* sur 100 accusés en général, et faisaient connaître, en même temps, que cette proportion était beaucoup plus forte à l'égard des accusations pour *crimes contre les personnes*, celles-ci présentant 59 *acquittements* sur 100 mises en jugement.

Cette dernière proportion a augmenté encore en 1835; elle est, pour cette année, de 63 *acquittements* sur 100 accusés de crimes contre les personnes, et de 28 *acquittements* sur 100 accusés de crimes contre les propriétés, tandis qu'on en compte 42 sur 100 accusés en général.

342 condamnations ont été prononcées, elles sont réparties de la manière suivante :

A mort. . . . .	15	contradictaires,	2	par contumace.	Total.	17
Aux travaux } à perpétuité.	24	»	4	»	»	28
} à temps. . .	68	»	24	»	»	92
A la reclusion. . . . .	81	»	14	»	»	95
A des peines correctionnelles.	110	»	»	»	»	110

Les moyennes des 9 années précédentes étaient de :

Condamnés à mort. . . . .	13
» aux travaux perpétuels. . . . .	41
»       »       à temps. . . . .	96
» à la reclusion. . . . .	155
» à des peines correctionnelles . . . . .	202

Pour faire connaître de la manière la plus complète possible tous les faits qu'embrassent les archives de la justice criminelle, j'ai compris, dans le premier compte que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre majesté, le relevé des *crimes dont les auteurs sont inconnus*, sans toutefois établir entre ces crimes et ceux suivis d'une accusation des termes de comparaison, et en tirer des déductions communes qu'exclut le vague dont ils demeurent enveloppés.

C'est sous la même réserve, et afin de continuer la série de ces données, qu'on représente dans les tableaux de 1835, comme ayant échappés aux recherches de la justice, les coupables de :

13	assassinats tentés ou consommés.
10	infanticides       »
8	meurtres       »
557	vols qualifiés       »
146	autres crimes       »

Total. 754

Dans les années précédentes, les crimes dont le défaut d'indices avait obligé de suspendre la poursuite, ou que des ordonnances et arrêts de *non lieu* n'avaient pas permis de déférer aux cours d'assises, s'étaient élevés, terme moyen, à plus de 800. Il est satisfaisant de voir que des résultats qui se reproduisaient périodiquement jusqu'ici avec une déplorable régularité, commencent à céder à l'action plus vigilante de la police judiciaire.

Pour mieux retracer encore les effets de cette vigilance, les tableaux, toutes les fois qu'il a été possible d'établir cette distinction, indiquent pour chaque arrondissement, en particulier, le chiffre des crimes dont les auteurs sont demeurés inconnus. Cette division qui présente encore quelques lacunes, sera complétée à l'avenir de manière à permettre, entre toutes les parties du royaume, des comparaisons sur le succès des recherches de la police judiciaire.

Les crimes qui, après le vol, se reproduisent en plus grand nombre, sont les coups et blessures graves, y compris les coups et blessures portés aux ascendants des accusés. De 1826 à 1834, la moyenne de ces crimes était de 95 accusés répartis en 65 accusations. 101 accusés compris dans 74 accusations forment le contingent de l'année 1835.

Si l'on compare cette année à la période écoulée, depuis 1826 jusqu'en 1854, pour constater quels ont été, parmi les accusations graves, les crimes qui ont présenté le plus grand nombre d'accusés, l'on obtient les résultats suivants :

EN 1855.	LES ANNÉES PRÉCÉDENTES (1826 A 1854).
1° Vol.	1° Vol.
2° Coups et blessures.	2° Coups et blessures.
3° Homicide.	3° Homicide.
4° Faux.	4° Faux.
5° Banqueroute frauduleuse.	5° Viol.
6° Viol.	6° Fausse monnaie.
7° Incendie.	7° Infanticide.
8° Infanticide.	8° Banqueroute frauduleuse.
9° Menaces d'attentat, sous condition.	9° Incendie.
10° Fausse monnaie.	10° Menaces d'attentat, sous condition.

En jetant un nouveau coup d'œil sur les années antérieures, et en continuant, comme on l'a fait jusqu'ici, à ne s'occuper que des agressions les plus sérieuses contre l'ordre public, c'est-à-dire de celles dévolues aux cours d'assises, on trouve que :

En	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.
Sur	725	800	814	753	741	609	740	504	627	592 accusés.

ces cours ont prononcé des peines afflictives et infamantes	contre	337	447	417	341	281	227	232	190	233	252 condamnés,
et des peines correctionnelles	contre	254	255	260	271	260	198	184	112	151	110 condamnés.

Le surplus des accusés ayant été acquitté, la proportion moyenne des

condamnés	}	de la 1 <sup>re</sup> catégorie est de . . . . .	44	}	sur 100 accusés,
		de la 2 <sup>e</sup> » . . . . .	30		
acquittés est de . . . . .			26		de 1826 à 1854.

En 1855, la même proportion descend, pour les condamnés des deux catégories, à 58 et 20 sur 100. Quant aux accusés acquittés, j'ai déjà fait remarquer qu'elle est de 42 sur 100.

(\*) Les mises en jugement pour crimes de pillages sont exclues des chiffres de ces quatre années.

Ainsi, le rapport des condamnés à des *peines afflictives et infamantes* diffère peu de celui que présentaient les années antérieures; mais le nombre proportionnel des condamnations *en général* est réduit à peu près d'un sixième.

Si l'on partage les dix années indiquées en deux périodes, de 1826 à 1831, et de 1832 à 1855, on remarque, entre ces deux points de comparaison, une différence beaucoup plus forte dans le nombre relatif des condamnés. Pendant la première période, on comptait, année commune, environ 0, 80 condamnations sur 0, 20 acquittements. Dans le cours de 1832 et des années suivantes, cette proportion s'est réduite à 0, 60 condamnations; le nombre relatif des acquittements se trouve ainsi doublé. Ce brusque changement a été attribué à l'innovation produite dans l'administration de la justice criminelle, par le rétablissement du jury. L'époque de son organisation coïncide en effet avec cette période de décroissance dans le rapport des condamnations. Il est permis de croire que l'ancienne proportion se rétablira, aujourd'hui que l'institution du jury a reçu, d'après une loi récente, quelques changements indiqués par l'expérience.

La proportion moyenne pour tout le royaume, de 0, 58 condamnations à 0, 42 acquittements, n'a pas été atteinte dans trois provinces, qui comptent plus d'acquittés que de condamnés; ce sont :

Liège. . . . .	68 accusés acquittés sur 100
Luxembourg . . . . .	60 » »
Anvers . . . . .	51 » »

Les six autres provinces offrent le résultat inverse :

Limbourg. . . . .	70 condamnés sur 100 accusés.
Flandre orientale. . . . .	69 » »
Flandre occidentale et Namur. . . . .	66 » »
Brabant. . . . .	64 » »
Hainaut. . . . .	61 » »

La province de *Liège* offre donc le *minimum* des condamnations, et le *Limbourg* le *maximum*. Ces deux points extrêmes étaient précédemment occupés, le premier par le *Hainaut*, le second par la *Flandre occidentale*.

Si l'on évalue, d'après le dernier recensement, la population du royaume à 4,165,000

habitants, on trouve que le rapport de la totalité des accusés avec cette population est de 1 sur 7,056. Ce rapport présentait, pendant les neuf années précédentes, les deux chiffres extrêmes

d'un accusé sur 4741 obtenu en 1828,  
et » 8057 » 1833.

La moyenne actuelle de 1 accusé sur 7055 habitants est dépassée dans 6 provinces, comme le prouve le relevé suivant, qui reproduit en même temps les termes de comparaison des quatre années antérieures :

EN 1835.		DANS LES QUATRE ANNÉES ANTÉRIEURES.	
Province de Brabant . . . . .	un accusé sur 5247 habit.	Province de Brabant . . . . .	un accusé sur 5309 hab.
» Liège. . . . .	3451 »	» Liège. . . . .	3500 »
» Flandre occid. . . . .	5630 »	» Flandre orient. . . . .	5613 »
» Luxembourg. . . . .	5971 »	» Limbourg. . . . .	5977 »
» Anvers. . . . .	6366 »	» Anvers. . . . .	6084 »
» Limbourg. . . . .	6807 »	» Namur. . . . .	6369 »
» Flandre orient. . . . .	8306 »	» Flandre occid. . . . .	6722 »
» Namur . . . . .	9379 »	» Luxembourg . . . . .	8465 »
» Hainaut. . . . .	18,998 »	» Hainaut. . . . .	16,870 »

Ainsi, le rapport du nombre des accusés avec la population, rapport qui varie, selon les provinces, depuis 1 sur 5247 habitants jusqu'à 1 sur 18,998, continue à présenter le *Hainaut* sous l'aspect le plus favorable, et les provinces de *Brabant* et de *Liège* sous le point de vue opposé.

Si ces deux dernières provinces se rapprochent à cet égard, elles diffèrent sous un autre rapport digne de remarque. A Bruxelles, sur 100 accusés, 68 ont été poursuivis pour des *crimes contre les propriétés*; 32 l'ont été pour des *crimes contre les personnes*. A Liège, on remarque 53 accusés d'une part, et 47 de l'autre.

D'autres rapprochements sur l'augmentation ou la diminution du nombre des accusés de certains crimes m'ont paru sans utilité. Des parallèles de cette nature ne peuvent être faits que dans un cadre très-étendu; ils n'offrent d'ailleurs un véritable intérêt qu'en prenant pour base l'expérience d'un plus grand nombre d'années.

naux de police correctionnelle; 6041 ont été acquittés. C'est-à-dire environ 25 sur 100. La proportion des années précédentes était de 23 à 24.

On compte 519 condamnés à l'emprisonnement pour un an et plus.  
» 6,706 » » moins d'un an.  
» 11,479 » à l'amende ou à des réparations civiles.  
Total. 18,704

Un tableau spécial indique, pour chaque délit, le rapport des acquittements aux condamnations. On y remarque :

TABLEAU  
LVI.

1° Les *contraventions au système métrique*, comme ayant proportionnellement donné lieu à la répression la plus active (89 condamnations sur 100 mises en jugement).

La classification des délits, sous le même rapport, peut être continuée dans l'ordre suivant :

- 2° Les délits *forestiers, ruraux et de pêche*,
- 3° » *de voirie*;
- 4° » *de mendicité*;
- 5° » *de vol*;
- 6° » *de chasse et de port d'armes*;
- 7° *L'abus de confiance et l'escroquerie*;
- 8° *L'attentat aux mœurs et l'outrage à la pudeur*;
- 9° Les délits relatifs à l'état-civil;
- 10° Les *coups et blessures*;
- 11° Les *injures*;
- 12° Les *contraventions aux lois sur l'art de guérir*;
- 13° La *rébellion*.

Cet ordre est, à peu près, le même que celui des années précédentes.

Le rapport des condamnations aux acquittements offre des différences notables dans les diverses juridictions répressives. Ainsi l'on compte

	CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.
Devant les cours d'assises assistées du jury. . . . .	0,58	0,42
les tribunaux correctionnels. . . . .	0,75	0,25
» de simple police . . . . .	0,84	0,16

TABLEAUX  
LV et LVI.

Les 24,745 prévenus, traduits devant les tribunaux correctionnels, ont fait l'objet de 17,081 procès.

La moyenne des années 1826-1829 comprenait 22,641 prévenus et 15,396 affaires.  
Celle de 1831-1834 . . . . . 23,442 » 15,189 »

L'élévation des chiffres de l'année 1835 résulte de trois causes principales : 1° L'observation du *système métrique* est l'objet d'une surveillance plus active ; 2° Les contraventions à la police de la *voirie* ont entièrement cessé d'être réprimées par les corps administratifs ; 3° Les poursuites du chef de *coups* et *blessures* sont plus nombreuses, et, d'après les rapports des autorités judiciaires, il est difficile de contester l'intime liaison qui existe entre ces délits et l'habitude de l'intempérance, encouragée dans les classes inférieures par le bas prix des boissons enivrantes. A ces trois causes, il faut encore ajouter l'accroissement du nombre des prévenus de *mendicité* et de *vagabondage*, par suite de l'exécution plus sévère des dispositions répressives de ces délits.

TABLEAUX  
LVII et LVIII.

Malgré l'augmentation survenue dans le nombre des affaires correctionnelles, la marche de la justice, au premier degré de juridiction, n'a pas été moins prompte que pendant les années précédentes. Sur 100 affaires, il en a été expédié 88 *dans les trois mois* du délit, tandis que l'on compte seulement la moitié des appels jugés *dans le même délai*, à partir du jour où ils ont été interjetés. Cette comparaison, qui signale moins d'activité dans la marche des affaires correctionnelles au second degré de juridiction, est justifiée par les tableaux où l'on indique, pour la première fois, le résultat des appels, en les classant d'après la nature des délits et en distinguant les tribunaux par lesquels ils ont été jugés.

TABLEAU  
LIX.

621 jugements, relatifs à 939 prévenus, ont été attaqués par la voie de l'appel : 339 de ces jugements, ou environ les *onze vingtièmes*, ont été confirmés et le surplus infirmé en tout ou en partie. Par suite de ces décisions, le sort de 96 prévenus s'est trouvé aggravé, tandis que 249 d'entre eux ont obtenu, soit une diminution de peine, soit un acquittement. Le fréquent succès du recours des condamnés dépend peut-être bien moins de l'erreur des premiers juges, que du retard souvent prolongé qu'éprouve la décision du juge supérieur. Si la moitié des affaires n'est jugée au degré d'appel qu'après un délai de plus de trois mois, il est à craindre que ce délai ne soit préjudiciable à la conservation des preuves produites devant les magistrats de première instance à une époque plus rapprochée du délit ; et cette réflexion obtient quelque force, si l'on prend en considération le soin que les juridictions inférieures

apportent en général aux instructions dont elles sont chargées. Leur vigilance dans cette partie du service est démontrée par les chiffres des mêmes tableaux ; des 621 affaires déjà indiquées, 62 seulement ont exigé qu'une comparution nouvelle de témoins fût requise par le ministère public ou ordonnée d'office par les magistrats supérieurs. Pour éviter l'inconvénient que je viens de signaler, l'art. 209 du code d'instruction criminelle avait sagement ordonné que l'appel fût jugé dans le mois ; il est à regretter que les tribunaux d'appel s'écartent si souvent de cette disposition.

En matière correctionnelle comme en matière criminelle, le *vol* et les délits analogues sont les infractions les plus nombreuses : — Sur 592 accusés, il en a été traduit 296, du chef de vol, devant les cours d'assises. — En police correctionnelle, sur les 24,745 prévenus, on en compte 2155 mis en jugement pour *vol*, *abus de confiance* ou *escroquerie*. — Ces chiffres, comparés au chiffre total des accusés et des prévenus, donnent la proportion de 9 sur 100 et offrent une légère diminution sur les années précédentes, où le même rapport était approximativement de 0,11 accusés ou prévenus de cette catégorie.

L'âge de 525 accusés et des trois quarts environ des prévenus a pu être constaté ; sous ce rapport, ils se divisent ainsi :

Agés de moins de 16 ans. . . . .	6 sur cent accusés et prévenus.
» 16 à 21 » . . . . .	15 .
» 21 ans et au-dessus . . . . .	81

En réunissant ici les données extraites de tableaux différents qui contiennent une distinction entre les deux classes d'individus soumis, les uns à la juridiction criminelle, les autres aux tribunaux correctionnels, je me suis proposé de faciliter la comparaison des tableaux de l'année 1835 avec ceux des années antérieures qui ne présentaient pas la même distinction.

Sur 100 accusés et prévenus, on en comptait auparavant :

	EN 1826-29.	EN 1831-34.
Agés de moins de 16 ans. . . . .	5	6
» 16 à 21 » . . . . .	12	12
» 21 ans et au-dessus. . . . .	83	82

Le nombre des individus au-dessous de 16 ans traduits en justice offrait, pour les années précédentes, une augmentation progressive. Ce chiffre qui, en 1831-1834, s'était élevé de

1000 à 1545, pour redescendre en dernier lieu à 1152, n'a heureusement pas continué à s'accroître ; il est, en 1833, de 1173. Les penchants vicieux, capables d'ouvrir la carrière du crime à un âge qui offre encore tant de ressources à l'amendement du coupable, ne sauraient être l'objet d'un examen trop sérieux. C'est relativement à cette classe de délinquants surtout que les faits doivent être recueillis avec les soins les plus scrupuleux : aussi n'ai-je pas négligé de prescrire des classifications plus méthodiques et beaucoup plus étendues, portant particulièrement sur les espèces de crimes ou délits imputés à un âge qui inspire un si vif intérêt. Lors de mon prochain rapport, le résultat de ces recherches sera mis sous les yeux de Votre Majesté.

**RÉCIDIVE.**—Quant aux données relatives à la récidive, elles seront analysées et résumées dans un travail que je me propose de présenter à Votre Majesté sur la statistique des prisons, mais, afin que l'on puisse apprécier plus tard les effets du système d'amélioration suivi dans l'administration de ces établissements, j'ai prescrit aux autorités judiciaires de constater exactement la position particulière des individus qui tombent en récidive, quelle que fût l'époque de leur libération ; je les ai aussi chargées de joindre à ces renseignements l'indication du lieu où les condamnés ont subi leur peine. Ces recherches, souvent difficiles, mais cependant si propres à mettre sur la voie des modifications qu'exigerait le régime des maisons de détention qui auraient fourni le plus de récidives, n'ont pu jusqu'ici s'accomplir avec toute l'exactitude désirable. Quelque temps encore, et l'on parviendra sans doute à vaincre les obstacles matériels qui jusqu'à présent s'y sont opposés. Des recherches ont été commencées sur cet objet essentiel à la fin de 1835, mais elles n'embrassent pas cette année tout entière, elles sont d'ailleurs tellement imparfaites qu'il n'est pas encore possible d'établir une distinction entre le plus léger délit et le plus grand attentat.

TABLEAU  
LXX CLXVI.

Cette confusion dans des chiffres qui sont le fruit d'observations très-restreintes, empêche d'en tirer aucune conséquence : l'on doit se borner à faire connaître que, parmi les *accusés en état de récidive*, la proportion des acquittés devant les cours d'assises est de 37 sur 100, tandis que, eu égard à la *totalité des accusés*, la même proportion, comme on l'a déjà remarqué, est de 42 sur 100. Devant les tribunaux de police correctionnelle, la répression a été bien plus sévère pour les prévenus qui avaient été l'objet de condamnations antérieures : parmi ces derniers, 9 sur 100 seulement ont été acquittés par ces tribunaux.

TABLEAU  
LX.

**TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.** — La dernière juridiction dans l'ordre hiérarchique est celle des tribunaux de simple police. Un tableau particulier indique, comme dans le compte précédent, le résumé de leurs jugements, qui embrassent 11,406 procès, concernant

18,972 inculpés. Parmi ceux-ci, 3,118 ont été acquittés, 14,679 condamnés à l'amende et 1,175 à l'emprisonnement. Ces résultats prouvent les services rendus par ces tribunaux, dont l'action répressive est peu sévère, mais prompt à satisfaire aux nombreuses exigences de l'intérêt local. Leurs utiles travaux sont cependant peu susceptibles d'analyse.

**COUR DE CASSATION.**—Il en est de même de ceux de la cour de cassation, appelée à statuer en matière criminelle sur un nombre de causes peu considérable.

TABLEAU  
LXXI.

Il y a eu pourvoi, en 1835, dans 67 affaires *criminelles*; 60 d'entre elles provenaient des cours d'assises, 3 des chambres de mise en accusation, 3 des conseils de guerre, et 1 de la haute cour militaire : 12 de ces 67 pourvois ont été accueillis.

Dans les affaires *correctionnelles, de simple police et de garde civique*, la proportion des annulations est beaucoup plus forte. Ces affaires ont donné lieu à 59 arrêts, dont 22 de cassation et 37 de rejet.

Dans le compte que j'ai l'honneur de rendre à Votre Majesté, j'ai suivi jusqu'à présent l'ordre de mon premier rapport; il me reste à donner quelques développements à des matières qui n'y étaient pas comprises.

**FRAIS DE JUSTICE.**—Le budget de 1835 allouait pour frais de poursuite et d'exécution en matière répressive. . . . . fr. 575,000  
Celui de 1834. . . . . » 643,000  
Celui de 1833. . . . . » 651,000

TABLEAU  
LXXXIII  
à  
LXXXVIII.

Sur ces sommes il a été dépensé :

	EN 1833.	EN 1834.	EN 1835.
Pour frais de justice répressive civile. . . . .	»	525,669 72	537,621 59
» militaire . . . . .	»	23,974 02	24,664 60
» devant les conseils de la garde civique. . . . .	»	16,272 60	1,862 20
<b>Totaux :</b>	<b>518,953 23</b>	<b>565,916 34</b>	<b>554,148 39</b>
Le département des finances ayant fait rentrer dans le cours des mêmes années. . .	85,411 47	96,509 55	119,230 84
Les poursuites de la justice ont réellement coûté au trésor. . . . .	433,541 76	469 406 79	434,917 55

Le rapport des sommes recouvrées aux sommes dépensées prouve que 81 p. % ou les 475° environ des frais de justice restent à la charge de l'État.

Les tableaux font connaître, par nature de dépenses, celles qui ont été liquidées dans chaque arrondissement judiciaire. Les frais de poursuite, à raison des pillages du 6 avril 1834, y sont compris, dans l'article relatif à l'arrondissement de Bruxelles, pour . . . . . fr. 7,300 25  
 et dans celui de l'arrondissement de Mons. . . . . 8,995 50  
 ensemble 16,295 75

En déduisant cette dépense extraordinaire, on trouve que les frais de justice varient par arrondissement entre un maximum de 46,000 fr. et un *minimum* de 2,000, comme le prouve le relevé suivant, qui exprime cette gradation, sans égard aux différences au-dessous de mille francs.

ARRONDISSEMENTS.	MOYENNE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Bruxelles. . . . .	46 mille fr.	Les tableaux comprennent toutes les sommes imputées, comme frais de justice, sur les fonds alloués au budget. Mais on a exclu des rapprochements ci-contre, outre les frais de poursuite pour cause de pillages : 1° Les indemnités payées aux jurés; 2° Les gages des exécuteurs et les frais d'exécutions des arrêts criminels; 3° Les frais de poursuite en matière de garde civique. Parmi ces dépenses, les unes sont d'une nature spéciale, les autres concernent les seules localités qui ont organisé leur garde civique. ces dernières sont d'ailleurs sans liaison avec l'administration de la justice proprement dite. Toutes, à ces titres différents, devaient donc demeurer étrangères à des calculs proportionnels, dont la base doit être uniforme.
Gand . . . . .	44 »	
Termonde. . . . .	28 »	
Bruges, Tongres. . . . .	27 »	
Liège, Mons. . . . .	22 »	
Anvers, Arlon. . . . .	20 »	
Namur. . . . .	18 »	
Louvain . . . . .	15 »	
Audenarde . . . . .	14 »	
Charleroi. . . . .	13 »	
Courtrai, Dinant, Nivelles. . . . .	11 »	
Neufchâteau . . . . .	10 »	
Hasselt, Tournay. . . . .	9 »	
Ruremonde. . . . .	8 »	
Malines, Ypres . . . . .	7 »	
Furnes, Verviers. . . . .	6 »	
Diekirch, Huy. . . . .	5 »	
Turnhout. . . . .	4 »	
Marche. . . . .	3 »	
S.-Hubert. . . . .	2 »	

On voit, d'après ce relevé, que la somme la plus forte est dépensée dans l'arrondissement de *Bruxelles*, et la plus faible dans celui de *Saint-Hubert*. Il semble que les chefs-lieux des provinces, les seules villes où la justice criminelle est rendue, devraient, pour ce motif, figurer en tête de cette liste, mais il en est autrement; *Termonde* est placé avant 7 chefs-lieux de provinces, par suite des nombreuses affaires correctionnelles dont le tribunal de cette ville est saisi chaque année. Les arrondissements de *Bruxelles* et de *Gand* se trouvent au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> rang, parce que les affaires criminelles y sont en très-grand nombre (\*).

En entrant dans les détails des dépenses que l'on vient de considérer en masse, on trouve qu'après les droits accordés aux huissiers et les taxes de témoins, les frais du jury forment l'article le plus considérable.

La loi du 1<sup>er</sup> mars 1832 détermine l'indemnité des jurés. Une somme, excédant, en 1833, 42,000 francs, et 52,000 francs en 1834, a été consacrée à l'exécution de cette loi. En 1834, les 275° environ de l'indemnité furent absorbées par la tenue des assises des *Deux Flandres*; la juridiction criminelle y avait eu, la même année, à entendre des débats dont l'importance est attestée par les nombreuses condamnations capitales qui les terminèrent (\*\*). Les 375° restant s'étaient partagés, dans des proportions presque égales, entre les provinces composant les ressorts des cours de Bruxelles et de Liège. La moyenne de la dépense a été en effet, dans celui de la cour de Bruxelles, de 4,500, et dans celui de la cour de Liège, de 4,800 fr. par province.

En 1835, une somme de fr. 46,141 76 a reçu dans tout le royaume la même destination : sa distribution entre les différents ressorts offre des différences moins notables que pour l'année précédente.

	en 1833	en 1834	en 1835
Les cours d'assises ont jugé. . . . .	556	704	592 accusés.
L'indemnité du jury s'est élevée à . . . . .	42,274	52,363	46,141 fr.
La moyenne de cette indemnité, pour chaque mise en jugement, a donc été de . . . . .	76	74	77 fr.

(\*) Plus du tiers des procès criminels, jugés dans tout le royaume, l'ont été, en 1834 et 1833, par les cours d'assises du *Brabant* et de la *Flandre orientale* (300 sur 863).  
 (\*\*) Sur 28 condamnations capitales, prononcées en 1834 dans tout le royaume, 18 émanaient des cours d'assises de la *Flandre orientale* et de la *Flandre occidentale*, provinces comprenant le tiers de la population du royaume.  
 STAT. CRIM. D.

PREMIÈRE PARTIE.



**COURS D'ASSISES,**  
**TRIBUNAUX CORRECTIONNELS**

ET

**DE SIMPLE POLICE.**

# COURS D'ASSISES.

---

## RELEVÉS GÉNÉRAUX

DES CRIMES DÉNONCÉS DANS LE ROYAUME ET DES ACCUSATIONS PORTÉES DEVANT LES COURS D'ASSISES.

---

1835.

---

NATURE ET NOMBRE DES CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS (\*), EN DISTINGUANT LES CRIMES CONTRE LES PERSONNES DES CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE ET NOMBRE DES CRIMES POURSUIVIS ET JUGÉS PAR LES COURS D'ASSISES DANS TOUT LE ROYAUME, EN CONSERVANT LA MÊME DISTINCTION.

NOMBRE DES ACCUSÉS, DES ACQUITTÉS ET DES CONDAMNÉS.

NATURE DES PEINES PRONONCÉES.

(TABLEAUX I A XXIV.)

(\*) Sous la qualification de *crimes dont les auteurs sont inconnus*, on a compris non-seulement les crimes dénoncés à la police judiciaire ou constatés à son intervention, et que le défaut d'indices quelconques sur les coupables a obligé de laisser sans poursuites; mais on a également compris, sous la même qualification, les crimes que des ordonnances ou arrêts de *non-lieu* ont empêché, pour cause d'insuffisance des charges, de porter à la connaissance des cours d'assises.



RELEVÉ

I.  
1833.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont Inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIF.		
						PERPÉTUELS.	A TEMPS.									
Arrestation arbitraire . . . . .	"	1	8	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Assassinat . . . . .	11	12	15	4	4	1	1	"	"	"	"	3	0	2	"	"
Avortement . . . . .	"	1	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bigamie . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures . . . . .	11	59	84	60	"	1	2	9	"	"	"	12	24	4	"	"
Idem envers ascendants . . . . .	"	15	17	10	"	"	1	2	"	"	"	4	7	1	"	"
Empoisonnement . . . . .	"	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	"	1	2	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"
Évasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux témoignage et subornation . . . . .	"	14	27	16	"	"	2	4	"	"	"	5	11	5	"	"
Forfaiture . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"
Infanticide . . . . .	10	8	9	8	"	"	"	"	"	"	"	1	19	3	"	"
Meurtre . . . . .	4	26	29	17	2	7	1	1	"	"	"	1	2	2	"	"
Menaces sous condition . . . . .	24	5	0	4	"	"	2	"	"	"	"	"	2	2	"	"
Mendicité avec violences . . . . .	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Parricide . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rébellion . . . . .	0	6	20	12	"	"	"	2	"	"	"	6	8	1	"	"
Viol et attentat à la pudeur . . . . .	7	12	16	8	"	3	1	1	"	"	"	3	8	5	"	"
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"
Crimes politiques et délits de la presse . . . . .	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Suppression d'enfants . . . . .	2	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>79</b>	<b>103</b>	<b>236</b>	<b>150</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	"	"	"	<b>35</b>	<b>86</b>	<b>25</b>	"	"

Accusations par contumace (*) . . . . .	11	15	"	"	4	4	7	"	"	"	"	"	15	12
Contradictaires . . . . .	152	221	150	7	8	8	13	"	"	"	"	35	71	11

(\*) Ces accusations sont indiquées en détail dans le tableau XXI.

GÉNÉRAL.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

II.  
1833.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES dont les auteurs sont Inconnus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIF.			
						PERPÉTUELS.	A TEMPS.						
Banqueroute frauduleuse . . . . .	2	14	18	5	"	"	15	1	"	"	1	15	15
Bris de scellés . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Concussion et corruption . . . . .	2	4	4	2	"	"	"	2	"	"	"	2	1
Contrebande . . . . .	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Contrefaçon de timbres, sceaux et marteaux de l'état . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Destructions . . . . .	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Extorsions d'obligations et signatures . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fausse monnaie . . . . .	5	2	4	"	"	2	1	1	"	"	"	4	4
Faux par supposition de personnes . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux en écriture de commerce . . . . .	"	5	6	4	"	"	2	"	"	"	"	2	"
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes . . . . .	6	11	14	5	"	"	2	5	"	"	1	9	1
Incendie d'édifices . . . . .	66	11	11	6	5	"	"	"	"	"	"	5	"
Incendie d'autres objets . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Soustraction de deniers publics . . . . .	"	1	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Idem et destruction de titres . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol sur chemin public . . . . .	25	12	13	5	1	2	2	"	"	"	5	8	1
Vol domestique . . . . .	10	66	78	19	"	"	4	21	"	"	34	39	14
Autres vols . . . . .	522	144	205 (*)	52	4	12	56	47	"	"	33	152	37
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>640</b>	<b>271</b>	<b>356</b>	<b>99</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>80</b>	<b>75</b>	"	"	<b>75</b>	<b>256</b>	<b>71</b>
<b>Crimes contre les personnes . . . . .</b>	<b>94</b>	<b>103</b>	<b>236</b>	<b>150</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	"	"	<b>35</b>	<b>86</b>	<b>25</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>734</b>	<b>434 (**)</b>	<b>502</b>	<b>240</b>	<b>17</b>	<b>28 (***)</b>	<b>92</b>	<b>95 (***)</b>	"	"	<b>110</b>	<b>542</b>	<b>94 (***)</b>

Accusations par contumace pour crimes contre les propriétés (***) . . . . .	24	29	"	2	"	20	7	"	"	"	"	29	21
contradictaires id. . . . .	247	327	99	8	16	60	68	"	"	"	75	227	50

(\*) L'un de ces accusés est mort avant l'ouverture des assises. (Voir tableau XII.)

(\*\*) Même observation qu'au tableau XXIII, note e. (\*\*\*) Idem, note f. (\*\*\*\*) Idem, note b.

(\*\*\*\*) Même observation qu'au tableau précédent.

Plusieurs chiffres de la première colonne du tableau précédent doivent être rectifiés comme suit : Assassinat 11, Coups et blessures 14, idem envers ascendants 3, Faux témoignage 1, meurtre 8, menaces sous condition 25, rébellion 3, viol et attentat à la pudeur 11. Le total de cette colonne est dès lors 94 au lieu de 79.

**DÉVELOPPEMENT**  
DES  
**TABLEAUX PRÉCÉDENTS.**

---

**1835.**

---

NATURE ET NOMBRE DES CRIMES DÉNONCÉS, POURSUIVIS ET JUGÉS DANS CHAQUE PROVINCE, EN DISTINGUANT  
LES CRIMES CONTRE LES PERSONNES DES CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.  
NOMBRE DES ACCUSÉS, DES ACQUITTÉS ET DES CONdamnÉS DANS CHAQUE PROVINCE, AVEC L'INDICATION  
DES PEINES PRONONCÉES.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES						NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTES.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.		
	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire . . . . .																
Assassinat . . . . .	1			6	7	1	2	1	1					2	6	2
Avortement . . . . .																
Bigamie . . . . .																
Coups et blessures . . . . .	4			11	15	11			1	1				2	4	1
Idem envers ascendants . . . . .				2	2					1				1	2	1
Empoisonnement . . . . .																
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .																
Évasion de détenus . . . . .																
Faux témoignage et subornation . . . . .				1	2	2										
Forfaiture . . . . .																
Infanticide . . . . .	1	2														
Meurtre . . . . .				0	0	3		2		1					3	2
Menaces sous condition . . . . .	2															
Mendicité avec violences . . . . .																
Parricide . . . . .																
Rébellion . . . . .	1			1	1	1										
Suppression d'enfants . . . . .																
Viol et attentat à la pudeur . . . . .				3	3	1				1				1	2	1
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .																
Crimes politiques et délits de la presse . . . . .	2															
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>7</b>
<i>Accusations par contumace comprises ci-dessus.</i>				1	1			1						1	1	
				2	2			1	1					2	1	
				1	1			1						1	1	

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES						NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTES.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉTENTION dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.				
	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Banqueroute frauduleuse . . . . .				7	8	1									7	7
Bris de scellés . . . . .																
Concussion et corruption . . . . .																
Contrebande . . . . .																
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état . . . . .																
Destructions . . . . .																
Extorsions d'obligations et signatures . . . . .																
Fausse monnaie . . . . .				1	2										2	2
Faux par supposition de personnes . . . . .																
Faux en écriture de commerce . . . . .				3	4	4										
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes . . . . .	2			1	2	2										
Incendie d'édifices . . . . .	3			1	1	1										
Incendie d'autres objets . . . . .	2															
Soustraction de deniers publics . . . . .																
Idem et destruction de titres . . . . .																
Vol sur chemin public . . . . .	1	1														
Vol domestique . . . . .		2		18	21	3					8			10	18	6
Autres vols . . . . .	81	12	4	23	37	10					15			4	27	12
	<b>87</b>	<b>17</b>	<b>4</b>													
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>103</b>			<b>54</b>	<b>75</b>	<b>21</b>					<b>14</b>			<b>54</b>	<b>27</b>	
Crimes contre les personnes :	15			30	30	19					6			17	7	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>121</b>			<b>84</b>	<b>111</b>	<b>40</b>					<b>20</b>			<b>71</b>	<b>34</b>	
<i>Accusations par contumace comprises ci-dessus.</i>				5	6						6			6	6	
				1	1						1			1	1	

V.  
1835.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			NOMBRE DES ACCUSATIONS.			NOMBRE DES ACCUSÉS.			NOMBRE DES ACQUITÉS.			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.	TOTAL DES CONDAMNÉS.					
	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.					PERPÉTUELS.	A TEMPS.											
Arrestation arbitraire. . . . .																				
Assassinat. . . . .	2	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»				
Avortement. . . . .																				
Digamie. . . . .																				
Coups et blessures. . . . .	»	1	»	6	0	7	»	»	»	»	»	»	»	2	2					
Idem envers ascendants. . . . .	»	»	»	1	2	2														
Empoisonnement. . . . .																				
Enlèvement et détournement de mineurs. . . . .	»	»	»	1	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1				
Évasion de détenus. . . . .																				
Faux témoignage et subornation. . . . .	»	»	»	1	5	5														
Forfaiture. . . . .																				
Infanticide. . . . .	1	»	»	1	1	1														
Meurtre. . . . .	1																			
Menaces sous condition. . . . .	2	2	»	1	1	1														
Mendicité avec violences. . . . .																				
Parricide. . . . .																				
Rébellion. . . . .																				
Suppression d'enfants. . . . .	2																			
Viol et attentat à la pudeur. . . . .	»	»	1	1	5	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	3				
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans. . . . .																				
Crimes politiques et délits de la presse. . . . .																				
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>»</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>				

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

VI.  
1835.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			NOMBRE DES ACCUSATIONS.			NOMBRE DES ACCUSÉS.			NOMBRE DES ACQUITÉS.			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes auxquels on a appliqué la peine du carcan.
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.	TOTAL DES CONDAMNÉS.							
	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.					PERPÉTUELS.	A TEMPS.											
Banqueroute frauduleuse. . . . .	»	»	»	1	1	1														
Bris de scellés. . . . .																				
Concussion et corruption. . . . .																				
Contrebande. . . . .																				
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état. . . . .																				
Destructions. . . . .	»	»	1																	
Extorsions d'obligations et signatures. . . . .																				
Fausse monnaie. . . . .	2																			
Faux par supposition de personnes. . . . .																				
Faux en écriture de commerce. . . . .																				
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes. . . . .	»	»	»	1	1	1														
Incendie d'édifices. . . . .	»	»	»	1	1	1														
Incendie d'autres objets. . . . .	2	4	4																	
Soustraction de deniers publics. . . . .																				
Idem et destructions de titres. . . . .																				
Vol sur chemin public. . . . .	2	»	»	4	4	1	1	1	1	»	»	»	3							
Vol domestique. . . . .	»	»	»	7	8	4	»	»	»	3	»	1	4							
Autres vols. . . . .	57	18	34	14	17	5	2	1	5	1	»	5	12	2						
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>45</b>	<b>22</b>	<b>59</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>»</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>2</b>						
Crimes contre les personnes : . . . . .	15	15	23	15	15	15	»	3	1	»	»	3	7	4						
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>117</b>	<b>41</b>	<b>54</b>	<b>41</b>	<b>54</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>»</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>6</b>						

Il n'a été porté aucune accusation par contumace devant la cour d'assises de la province d'Anvers.

VII.  
1835.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

VIII.  
1835.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes auxquels on a appliqué la peine au carcan.	
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.			TOTAL DES CONDAMNÉS.
	MONS.	TOURNAY.	CHARLEROY.		PERPÉTUELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire.														
Assassinat.		1	3											
Avortement.														
Bigamie.														
Coups et blessures.	1	1												
Idem envers ascendants.														
Empoisonnement.														
Enlèvement et détournement de mineurs.														
Évasion de détenus.														
Faux témoignage et subornation.				2	4	2				1			2	1
Forfaiture.														
Infanticide.		1												
Meurtre.		2	1	4	4	5		1					1	
Menaces sous condition.	5			1	2								2	2
Mendicité avec violences.														
Parricide.														
Rébellion.														
Suppression d'enfants.														
Viol et attentat à la pudeur.		2												
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans.														
Crimes politiques et délits de la presse.														
<b>TOTAUX.</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>										<b>5</b>	<b>3</b>
<i>Accusations par contumace comprises ci-dessus.</i>														
Meurtre.				1	1			1					1	1
Menaces sous condition.					1			1					1	1

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes auxquels on a appliqué la peine au carcan.	
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.			A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.	TOTAL DES CONDAMNÉS.				
	MONS.	TOURNAY.	CHARLEROY.		PERPÉTUELS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse.														
Bris de scellés.														
Concussion et corruption.		1												
Contrebande.														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état.														
Destructions.														
Extorsions d'obligations et signatures.														
Fausse monnaie.														
Faux par supposition de personnes.														
Faux en écriture de commerce.														
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes.		1		1	2	1				1			1	1
Incendie d'édifices.	1													
Incendie d'autres objets.	5	7	1											
Soustraction de deniers publics.														
Idem et destruction de titres.														
Vol sur chemin public.	3			1	1								1	1
Vol domestique.				5	6	1				3			2	5
Autres vols.	11	23	2	4	7	2				1	1		3	5
<b>TOTAUX.</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>5</b>										<b>6</b>	<b>15</b>
Crimes contre les personnes.														
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.</b>	<b>70</b>	<b>92</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>90</b>	<b>12</b>		
<i>Accusations par contumace comprises ci-dessus.</i>														
Banqueroute frauduleuse.				1				1					1	1
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories désignées ci-dessus.				1				1					1	1
Vol domestique.				2				2					2	2

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

PROVINCE DE LIÈGE,

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS. (*)			NOMBRE DES CONDAMNÉS			TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine au carcan.
	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS				
	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	A MORT.	AUX TRAVAUX PERPÉTUELS. A TEMPS. A LA RÉCLUSION. A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.		
Arrestation arbitraire . . . . .	"	"	"	1	8	8		
Assassinat . . . . .	"	"	"	2	2	1	1	"
Avortement . . . . .	"	"	"	1	2	2		
Bigamie . . . . .	"	"	"					
Coups et blessures . . . . .	1	"	"	8	13	10	"	2
Idem envers ascendants . . . . .	"	"	"	1	1	1		
Empoisonnement . . . . .	"	"	"					
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .	"	"	"					
Évasion de détenus . . . . .	"	"	"					
Faux témoignage et subornation . . . . .	"	"	"	1	1	1		
Forfaiture . . . . .	"	"	"					
Infanticide . . . . .	"	"	"	3	3	3		
Meurtre . . . . .	"	"	"	3	3	3		
Menaces sous condition . . . . .	1	"	"					
Mendicité avec violences . . . . .	"	"	"					
Parricide . . . . .	"	"	"	1	1	1		
Rébellion . . . . .	"	"	"	1	1	1		
Suppression d'enfants . . . . .	"	"	"	1	3	3		
Viol et attentat à la pudeur . . . . .	"	"	"	1	3	3		
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	"	"	"					
Crimes politiques et délits de la presse . . . . .	"	"	"					
TOTAUX . . . . .	2	"	"	10	34	30	1	4

(\*) Cette partie du tableau offre quelques lacunes.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS. (*)			NOMBRE DES CONDAMNÉS			TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine au carcan.
	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS				
	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.		
Banqueroute frauduleuse . . . . .								
Bris de scellés . . . . .								
Concussion et corruption . . . . .								
Contrebande . . . . .								
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état . . . . .								
Destructions . . . . .								
Extorsions d'obligations et signatures . . . . .								
Fausse monnaie . . . . .								
Faux par supposition de personnes . . . . .								
Faux en écriture de commerce . . . . .								
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes . . . . .	"	"	"	1	1	1		
Incendie d'édifices . . . . .	"	"	"	1	1	1		
Incendie d'autres objets . . . . .	"	"	"	1				
Soustraction de deniers publics . . . . .								
Idem et destructions de titres . . . . .								
Vol sur chemin public . . . . .	1	"	"	14	20	0	"	1
Vol domestique . . . . .	2	4	"	12	15	7	"	1
Autres vols . . . . .	5	4	1					
TOTAUX . . . . .	10	"	"	28	37	18	"	1
Crimes contre les personnes : " . . . . .	2	"	"	19	34	30	1	2
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	12	"	"	47	71	48	1	3

(\*) Même observation qu'au tableau précédent.

XIII.  
1835.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES					NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.					A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.			A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.	
	ARLOY.	DIEKIRCH.	MARCHE.	S.-HUBERT.	NEUFCHATEAU.		PERPÉTUELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire . . . . .																
Assassinat . . . . .		1														
Avortement . . . . .																
Bigamie . . . . .																
Coups et blessures . . . . .		1			1	7	7	5							2	1
Idem envers ascendants . . . . .						5	4	5							1	
Empoisonnement . . . . .																
Enlèvement et détournement de mineurs.																
Évasion de détenus . . . . .																
Faux témoignage et subornation . . . . .						5	8	5							5	5
Forfaiture . . . . .						1	1	1								
Infanticide . . . . .						1	4	4	4							
Meurtre . . . . .						1	4	4	4							
Menaces sous condition . . . . .						3	4	2	2	2						
Mendicité avec violences . . . . .																
Parricide . . . . .																
Rébellion . . . . .																
Suppression d'enfants . . . . .																
Viol et attentat à la pudeur . . . . .						3	3	3								
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .																
Crimes politiques et délits de la presse.																
TOTAUX . . . . .	2			3	6	23	20	23							6	4

Accusation par contumace comprises ci-dessus. { Coups et blessures . . . . . 1 1 » » » » 1 » » » » 1 1  
 { Faux témoignage et subornation . . . . . 1 5 » » » » 5 » » » » 5 5

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

XIV.  
1835.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES					NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES DONT LES AUTEURS SONT INCONNUS.					A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.					
	ARLOY.	DIEKIRCH.	MARCHE.	S.-HUBERT.	NEUFCHATEAU.		PERPÉTUELS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse . . . . .																
Bris de scellés . . . . .																
Concussion et corruption . . . . .								1	1	1						
Contrebande . . . . .																
Contrefaçon de timbres, sceaux et marteaux de l'état.																
Destructions . . . . .																
Extorsions d'obligations et signatures . . . . .																
Fausse monnaie . . . . .																
Faux par supposition de personnes . . . . .																
Faux en écriture de commerce . . . . .																
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes . . . . .								1	1						1	1
Incendie d'édifices . . . . .						5		3	3	2	1					1
Incendie d'autres objets . . . . .																
Soustraction de deniers publics . . . . .																
Idem et destructions de titres . . . . .																
Vol sur chemin public . . . . .								3	3	2					1	1
Vol domestique . . . . .								1	1					1		1
Autres vols . . . . .	3	3	1	2	5	15	15	4			1	3	2		5	11
TOTAUX . . . . .	8	3	1	5	5										7	15
Crimes contre les personnes . . . . .															6	4
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	33					45	55	32			1	1	3	0	7	21

Il n'a été porté devant la cour d'assises du Luxembourg aucune accusation par contumace pour crimes contre les propriétés.

XV.  
1835.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

XVI.  
1835.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus. (*)	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.	
Arrestation arbitraire.....															
Assassinat.....	2														
Avortement.....															
Bigamie.....															
Coups et blessures.....	1	5	5	2	"	"	"	"	"	"	"	1	1		
Idem envers ascendants.....	"	2	2	2											
Empoisonnement.....															
Enlèvement et détournement de mineurs.....															
Évasion de détenus.....															
Faux témoignage et subornation.....															
Forfalsure.....															
Infanticide.....	2														
Meurtre.....	1														
Menaces sous condition.....															
Mendicité avec violences.....															
Parricide.....															
Rébellion.....	1														
Suppression d'enfants.....															
Viol et attentat à la pudeur.....															
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans.....															
Crimes politiques et délits de la presse.....															
<b>TOTAUX.....</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		

Il n'a été porté, devant la cour d'assises de Namur, aucune accusation par contumace pour crimes contre les personnes.

(\*) On n'a pu, à défaut d'informations suffisantes, suivre, dans cette colonne, la division que présentent les tableaux précédents.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus. (*)	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.					
Banqueroute frauduleuse.....		2	3										5	5	
Bris de scellés.....															
Concussion et corruption.....															
Contrebande.....		1	1	1											
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état.....															
Destructions.....															
Extorsions d'obligations et signatures.....															
Fausse monnaie.....															
Faux par supposition de personnes.....															
Faux en écriture de commerce.....		1	1					1					1		
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes.....	1	1	1					1					1		
Incendie d'édifices.....															
Incendie d'autres objets.....															
Soustraction de deniers publics.....															
Idem et destruction de titres.....		2	2									1	2		
Vol sur chemin public.....		1	1									1	1		
Vol domestique.....	5	7	9	5				2	2			2	6	2	
Autres vols.....	10	7	9	5				2	2			2	6	2	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>"</b>
Crimes contre les personnes : .....	7	5	5	4								1	1		
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>"</b>

Accusations par contumace comprises ci-dessus.	Banqueroute frauduleuse.....	2	2				2					2	2
	Faux en écriture de commerce.....	1	1				1					1	1
	Autres vols.....	2	2				2					2	2

\* Même observation qu'au tableau ci-contre.



NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus (*)	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.	
Arrestation arbitraire . . . . .															
Assassinat . . . . .	1														
Avortement . . . . .															
Bigamie . . . . .															
Coups et blessures . . . . .	1	11	15	0	"	1	"	1	"	"	"	2	4	1	
Idem envers ascendants . . . . .	1	3	5	2	"	"	"	"	"	"	"	1	1		
Empoisonnement . . . . .	"	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1		
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .															
Évasion de détenus . . . . .															
Faux témoignage et subornation . . . . .	1	3	5	1	"	"	1	"	"	"	"	3	4	1	
Forfaiture . . . . .	"	3	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Infanticide . . . . .	"	3	4	4	"	3	"	"	"	"	"	"	3	1	
Meurtre . . . . .	2	5	5	2	"	3	"	"	"	"	"	"	3	1	
Menaces sous condition . . . . .	3														
Mendicité avec violences . . . . .															
Parricide . . . . .															
Rébellion . . . . .															
Suppression d'enfants . . . . .															
Viol et attentat à la pudeur . . . . .	1	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1		
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1		
Crimes politiques et délits de la presse . . . . .															
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	

Accusations par contumace comprises ci-dessus. { Meurtre . . . . . 1 1 " " 1 " " " " " " 1 1

(\*) On n'a pu, faute d'informations suffisantes, suivre, dans cette colonne, la division que présentent les tableaux précédents.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.		
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus (*)	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.				
Banqueroute frauduleuse . . . . .		2	2	2	"	"	"	1	"	1		2		
Bris de scellés . . . . .														
Concussion et corruption . . . . .		1	1	1	1									
Contrebande . . . . .														
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état . . . . .														
Destructions . . . . .														
Extorsions d'obligations et signatures . . . . .														
Fausse monnaie . . . . .		2												
Faux par supposition de personnes . . . . .														
Faux en écriture de commerce . . . . .														
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes . . . . .	2	4	5	"	"	"	1	2	"	2		5		
Incendie d'édifices . . . . .	"	2	2	1	1	"	"	"	"	"		1		
Incendie d'autres objets . . . . .	"	12												
Soustraction de deniers publics . . . . .	"	1	2	2										
Idem et destructions de titres . . . . .							1	"	"	"		1	1	
Vol sur chemin public . . . . .	11	2	3	2	"	"	2	1	"	2		5	1	
Vol domestique . . . . .	2	5	5	"	"	"	2	1	"	2		5	1	
Autres vols . . . . .	87	18	37	4	"	6	18	0	"	"		33	5	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>110</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>5</b>	<b>47</b>	<b>7</b>		
Crimes contre les personnes: " . . . . .	10	28	33	18	1	4	1	2	"	7	15	3		
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>120</b>	<b>65</b>	<b>90</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>12</b>	<b>62</b>	<b>10</b>		

XIX.  
1835.

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus. (*)	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.			A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIF.	
						PERPÉTUELS.	A TEMPS.								
Arrestation arbitraire.															
Assassinat		2	2	1	1										1
Avortement															
Bigamie															
Coups et blessures	2	7	14	10				1					3	4	
Idem envers ascendants.	2	5	5					1					2	3	
Empoisonnement.															
Enlèvement et détournement de mineurs.															
Évasion de détenus.													1	2	
Faux témoignage et subornation.		3	4	2				1					1	2	
Forfaiture													1	1	
Infanticide.	1	3	3	2									1	1	
Meurtre		3	0	1	2	1	1						1	5	
Menaces sous condition.															
Mendicité avec violences.															
Parricide.															
Rébellion.	1	3	17	0				2					6	8	
Suppression d'enfants		1	1					1						1	1
Viol et attentat à la pudeur	4	1	1					1						1	
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans.															
Crimes politiques et délits de la presse.															
<b>TOTAUX.</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>					<b>14</b>	<b>26</b>	<b>1</b>
<i>Accusations par contumace comprises ci-dessus.</i>															
Rébellion.		1	2					2						2	
Suppression d'enfant.		1	1					1						1	1

(\*) Même observation qu'au tableau XVII.

XX.  
1835.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
	CRIMES dont les auteurs sont inconnus. (*)	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIF.					
						PERPÉTUELS.	A TEMPS.								
Banqueroute frauduleuse		1	1	1											
Bris de scellés															
Concussion et corruption		2	2					2						2	1
Contrebande															
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état															
Destructions															
Extorsions d'obligations et signatures															
Fausse monnaie	1	1	2					2						2	2
Faux par supposition de personnes															
Faux en écriture de commerce.		1	1					1						1	
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes		1	1											1	1
Incendie d'édifices		2	2											2	
Incendie d'autres objets															
Soustraction de deniers publics															
Idem et destruction de titres.															
Vol sur chemin public	2														
Vol domestique		8	9	2				1	1				5	7	1
Autres vols	101	28	40	10	2	1	14	11				2	30	4	
<b>TOTAUX.</b>	<b>106</b>	<b>44</b>	<b>58</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>14</b>				<b>8</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>				<b>14</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.</b>	<b>116</b>	<b>70</b>	<b>109</b>	<b>38</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>17</b>				<b>22</b>	<b>71</b>	<b>9</b>	
<i>Accusations par contumace comprises ci-dessus.</i>															
Concussion.		1	1					1						1	1
Vol domestique		1	1					1						1	1
Autres vols		7	7					5						7	2

(\*) Même observation qu'au tableau XVII.

ACCUSATIONS JUGÉES  
CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS							TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.				
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.							
Arrestation arbitraire . . . . .													
Assassinat . . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	
Avortement . . . . .													
Bigamie . . . . .													
Coups et blessures . . . . .	4	4	"	"	"	2	2	"	"	"	4	3	
Idem envers ascendants . . . . .													
Empoisonnement . . . . .													
Enlèvement et détournement de mineurs . . . . .													
Évasion de détenus . . . . .													
Faux témoignage et subornation . . . . .	1	3	"	"	"	"	3	"	"	"	3	3	
Forfaiture . . . . .													
Infanticide . . . . .													
Meurtre . . . . .	3	3	"	"	3	"	"	"	"	"	3	3	
Menaces sous condition . . . . .	(*)	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	
Mendicité avec violences . . . . .													
Farricide . . . . .													
Rébellion . . . . .	1	2	"	"	"	"	2	"	"	"	2		
Suppression d'enfants . . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	"	1	1	
Viol et attentat à la pudeur . . . . .													
Idem sur des enfants au-dessous de quinze ans . . . . .													
Crimes politiques et délits de la presse . . . . .													
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	

(\*) Cet accusé était compris dans une accusation *contradictoire*, classée parmi celles de même nature (tableau I) et omise ici afin d'éviter un double emploi.

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS						TOTAL DES CONDAMNÉS.	Condamnés déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	
	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	AUX TRAVAUX		A LA RÉCLUSION.	A la déportation dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL.			
					PERPÉTUELS.	A TEMPS.						
Banqueroute frauduleuse . . . . .	7	9	"	"	"	9	"	"	"	9	9	
Bris de scellés . . . . .												
Concussion et corruption . . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	
Contrebande . . . . .												
Contrefaçon des timbres, sceaux et marteaux de l'état . . . . .												
Destructions . . . . .												
Extorsions d'obligations et signatures . . . . .												
Fausse monnaie . . . . .												
Faux par supposition de personnes . . . . .												
Faux en écriture de commerce . . . . .	1	1	"	"	"	1	"	"	"	1		
Faux qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes . . . . .	"	1	"	"	"	1	"	"	"	1	1	
Incendie d'édifices . . . . .												
Incendie d'autres objets . . . . .												
Soustraction de deniers publics . . . . .												
Idem et destructions de titres . . . . .												
Vol sur chemin public . . . . .												
Vol domestique . . . . .	4	6	"	"	"	1	5	"	"	6	5	
Autres vols . . . . .	11	11	"	2	"	8	1	"	"	11	5	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>24</b>	<b>(*) 29</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>"</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	
<b>Crimes contre les personnes :</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>55</b>	<b>44</b>	<b>"</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	

(\*) 4 de ces 29 accusés, savoir : 1 accusé de *banqueroute frauduleuse*, 1 de *faux*, 2 de *vol domestique*, étaient compris dans des accusations contumaces à des individus jugés *contradictoirement*.

### RÉCAPITULATION DES TABLEAUX III A XXII.

PROVINCES.	POPULATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1835.	CRIMES CONTRE LES PERSONNES.											CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.						TOTAL DES ACQUITTÉS. ACCUSÉS. ACQUITTÉS. CONDAMNÉS.	OBSERVATIONS.										
		NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS								NOMBRE DES			NOMBRE DES CONDAMNÉS														
		CRIMES dont les auteurs sont in- connus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	A MORT.	PERPÉTELS.	A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	AU BANNISSEMENT.	A LA DÉGRADATION CIVIQUE.	A L'EMPRISONNEMENT	Déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.	CRIMES dont les auteurs sont in- connus.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.			A MORT.	PERPÉTELS.	A TEMPS.	A LA RÉCLUSION.	A la détention dans une maison de correction à raison de leur jeune âge.	A L'EMPRISONNEMENT.	Déjà compris dans les colonnes précédentes, auxquels on a appliqué la peine du carcan.			
Brabant . . . . .	(a) 577,209	15	30	30	19	2	5	2	4	»	»	»	6	7	108	54	75	21	»	1	17	22	»	14	27	121	84	111	40	71
Anvers . . . . .	354,507	13	13	22	13	»	5	1	»	»	»	»	5	4	104	28	32	13	3	2	4	4	»	6	2	117	41	51	28	20
Hainaut . . . . .	626,942	17	10	14	9	»	1	2	1	»	»	»	1	3	55	12	19	4	»	»	5	4	»	6	9	70	22	33	13	20
Liège . . . . .	380,180	(c) 2	19	34	30	1	»	»	2	»	»	»	1	»	(c) 10	28	37	18	»	1	2	3	»	15	4	(e) 12	47	71	48	23
Limbourg . . . . .	326,737	11	9	12	7	»	»	1	2	»	»	»	2	1	92	33	(d) 30	7	1	1	5	0	»	12	4	105	42	48	14	33
Luxembourg . . . . .	516,504	11	25	29	23	»	»	»	6	»	»	»	»	4	22	22	24	9	1	1	3	3	»	7	5	35	45	35	32	21
Namur . . . . .	220,332	7	5	5	4	»	»	»	»	»	»	»	1	»	20	15	18	4	»	1	6	3	»	4	5	33	20	25	8	15
Flandre-Orientale . . . . .	747,569	10	28	33	18	1	4	1	2	»	»	»	7	3	119	35	57	10	1	6	22	13	»	5	7	120	63	90	28	62
Flandre-Occidentale . . . . .	615,904	10	26	51	25	3	1	5	3	»	»	»	14	1	100	44	58	13	4	3	16	14	»	8	8	110	70	109	38	71
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>4,105,953</b>	<b>94</b>	<b>105</b>	<b>230</b>	<b>160</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>640</b>	<b>271</b> (e)	<b>336</b>	<b>99</b>	<b>10</b>	<b>16</b> (e)	<b>80</b>	<b>75</b> (f)	<b>»</b>	<b>73</b>	<b>71</b>	<b>734</b>	<b>434</b> (e)	<b>592</b>	<b>249</b>	<b>342</b> (e)

Accusations par contumace . . . . .	11	15	»	»	4	4	7	»	»	»	»	»	»	19	—	24	20	»	2	»	20	7	»	»	21	—	35	44	»	44
Contradictoire . . . . .	133	221	150	7	8	8	15	»	»	»	»	»	35	11	—	247	327	99	8	16	60	68	»	75	50	—	300	548	249	298

On a constaté, à l'égard de 83 des accusés traduits devant les cours d'assises pendant le second semestre, qu'ils avaient été précédemment repris de justice, ou qu'ils se trouvaient en état de récidive légale. Ces accusés sont répartis comme suit:

Accusés libérés des travaux forcés . . . . .	Acquittés . . . . .	5
	Condannés de nouveau à des peines afflictives et infamantes . . . . .	7
» » de la réclusion . . . . .	Acquittés . . . . .	3
	Condannés de nouveau à des peines afflictives et infamantes . . . . .	4
» » de peines correctionnelles . . . . .	Acquittés . . . . .	23
	Condannés de nouveau à des peines afflictives et infamantes . . . . .	25
	» » correctionnelles . . . . .	16
<b>Total égal . . . . .</b>	<b>83</b>	

(a) Ce chiffre de la population au 1<sup>er</sup> janvier 1835 est extrait d'un recensement récemment publié par le département de l'intérieur.

(b) Ces colonnes ne reproduisent pas le chiffre exact de toutes les condamnations à la peine accessoire du carcan; les autorités judiciaires s'étant abstenues d'en rendre compte dans plusieurs localités.

(c) Ces chiffres présentent quelques légères lacunes qu'on n'a pu parvenir à faire disparaître.

(d) L'un de ces accusés est mort avant sa mise en jugement.

(e) Il faut retrancher de ces nombres, comme faisant double emploi, l'accusation et l'arrêt rendu par la cour et du Limbourg; le premier arrêt de condamnation, rendu à Liège, ayant été cassé, l'accusé a été condamné une seconde fois à la même peine.

(f) Ce chiffre comprend un condamné à la réclusion du chef de vol, dont le pourvoi en cassation a été suivi d'acquiescement.

BRABANT.

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES. (296,741 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	22	28	"	"	22	12	8	8	"	6
Adultère. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	6	9	"	"	6	1	"	8	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	14	16	"	"	14	10	"	6	"	"
Banqueroute simple. . . . .	1	2	"	"	1	2	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	49	65	"	5	44	34	"	31	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	297	475	"	9	288	140	"	245	81	200
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	13	16	"	"	13	5	"	10	1	4
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	24	28	"	8	16	11	"	5	12	3
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	4	17	"	1	3	15	"	2	"	2
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	205	285	3	"	200	36	"	186	65	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	1
Évasion de détenus. . . . .	1	2	"	"	1	"	"	2	"	1
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	2	2	"	"	2	"	"	1	1	"
Incendie involontaire. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	46	78	"	"	46	26	"	52	"	28
Poids et mesures. . . . .	772	772	"	"	772	60	"	"	712	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	45	67	"	"	45	30	"	25	14	4
Vagabondage. . . . .	58	81	"	"	58	38	"	45	"	30
Voirie (délits de). . . . .	71	75	"	"	71	18	"	57	"	"
Vol. . . . .	135	166	"	"	135	44	30	85	"	64
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	85	117	2	2	81	40	"	1	76	1
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>1,848</b>	<b>2,305</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>1,818</b>	<b>534</b>	<b>47</b>	<b>609</b>	<b>1,035</b>	<b>344</b>

BRABANT.

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN. (150,194 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	4	4	"	"	4	"	"	4	"	2
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	37	45	"	4	35	17	"	"	28	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	162	285	"	2	160	126	2	95	62	95
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	2	2	"	"	2	2	"	"	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	17	32	"	1	16	20	"	"	12	5
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	8	9	"	"	8	5	2	2	"	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	190	265	1	3	186	77	"	102	116	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	5	"	"	1	4	"	"	1	1
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	15	17	"	"	15	2	"	15	"	14
Poids et mesures. . . . .	135	135	"	"	135	73	"	"	62	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	11	14	"	"	11	7	"	3	4	2
Vagabondage. . . . .	7	8	"	"	7	5	"	3	"	"
Voirie (délits de). . . . .	18	20	"	"	18	9	"	"	11	"
Vol. . . . .	71	89	"	"	71	30	15	44	2	46
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	15	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	35	39	7	"	28	24	"	"	"	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>715</b>	<b>1001</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>697</b>	<b>401</b>	<b>17</b>	<b>369</b>	<b>314</b>	<b>162</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 403 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	5	5	"	"	5	1	"	2	"	1
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	26	27	"	1	25	4	"	25	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	105	177	"	1	104	49	"	75	53	118
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	4	4	"	"	4	1	"	2	1	5
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	7	9	"	"	7	2	"	3	4	2
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	6	8	"	"	6	3	"	3	2	5
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	137	197	5	"	134	50	"	67	100	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie volontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1
Poids et mesures. . . . .	16	48	"	"	10	8	"	"	40	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	14	23	"	"	14	8	"	6	9	"
Vagabondage. . . . .	2	2	"	"	2	1	"	1	"	1
Voiries (délits de). . . . .	13	15	"	"	13	4	"	"	11	"
Vol. . . . .	63	91	"	"	63	22	12	57	"	37
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	20	20	5	5	10	8	"	3	9	1
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>418</b>	<b>626</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>405</b>	<b>141</b>	<b>12</b>	<b>220</b>	<b>253</b>	<b>169</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 403 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	8	8	"	"	8	2	"	4	"	2
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	6	6	"	"	6	2	"	2	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	10	12	"	"	10	1	"	"	11	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	160	293	"	2	158	125	5	107	56	126
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	7	11	"	"	7	7	"	3	1	1
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	6	12	2	"	4	10	"	"	2	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	5	"	"	3	2	"	1	"	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	14	24	"	"	14	16	"	3	5	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	4	6	"	"	4	5	"	"	1	1
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie volontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	5	5	"	"	5	4	"	"	1	"
Mendicité. . . . .	20	32	"	"	20	8	"	24	"	22
Poids et mesures. . . . .	24	24	"	"	24	2	"	"	22	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	17	20	"	1	16	10	"	9	10	2
Vagabondage. . . . .	34	30	"	"	34	17	"	19	"	18
Voirie (délits de). . . . .	5	5	"	"	5	2	"	"	3	"
Vol. . . . .	79	102	"	1	78	40	22	40	"	40
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	100	157	21	"	79	63	"	9	85	3
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>512</b>	<b>706</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>485</b>	<b>316</b>	<b>31</b>	<b>221</b>	<b>198</b>	<b>215</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS.			CONDANNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public.	du ministère public.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	5	5	0	0	5	0	5	0	0	
Adultère . . . . .	1	2	0	0	1	0	2	0	0	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	2	0	0	2	1	0	1	0	
Banqueroute simple . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	12	15	0	0	12	0	2	13	0	
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Coups et blessures volontaires . . . . .	67	119	1	1	65	31	8	67	15	
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	5	5	0	0	5	0	3	2	4	
Coalitions d'ouvriers . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses . . . . .	3	5	1	2	0	1	0	2	1	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	6	15	0	0	6	6	7	0	2	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	28	51	0	1	27	5	32	14	1	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Évasion de détenus . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Incendie involontaire . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	1	1	0	0	1	0	0	1	1	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mendicité . . . . .	6	6	0	0	6	0	6	0	4	
Poids et mesures . . . . .	30	30	0	0	30	12	0	18	0	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	13	13	0	0	13	1	5	7	1	
Vagabondage . . . . .	15	10	0	0	15	7	1	8	2	
Voirie (délits de) . . . . .	20	32	0	0	20	13	1	18	0	
Vol . . . . .	33	41	0	0	33	10	11	19	1	
Usure . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	16	22	0	0	16	7	6	9	1	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>270</b>	<b>374</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>264</b>	<b>95</b>	<b>24</b>	<b>158</b>	<b>90</b>	<b>75</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS			CONDANNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties et contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	2	4	0	0	2	0	1	3	0	
Adultère . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	3	5	0	0	3	2	0	1	0	
Banqueroute simple . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	25	50	0	0	25	5	0	25	0	
Concussions et corruptions de fonctionnaires . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Coups et blessures volontaires . . . . .	36	51	0	0	36	21	3	25	2	
Coups, blessures et homicides involontaires . . . . .	2	2	0	0	2	0	0	1	1	
Coalitions d'ouvriers . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses . . . . .	14	17	0	0	14	8	0	3	6	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	6	10	0	0	6	6	0	3	1	
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	175	352	0	0	175	51	0	152	140	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	2	0	0	1	0	0	2	0	
Évasion de détenus . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Incendie involontaire . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	1	1	0	0	1	0	0	1	0	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	1	1	0	0	1	0	0	1	1	
Mendicité . . . . .	10	13	0	0	10	2	0	11	0	
Poids et mesures . . . . .	39	39	0	0	39	0	0	7	32	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Vagabondage . . . . .	15	20	0	0	15	1	1	18	0	
Voirie (délits de) . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Vol . . . . .	14	18	0	0	14	2	7	9	0	
Usure . . . . .	0	0	0	0	0	0	0	3	7	
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	20	19	10	5	5	9	0	3	7	
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>362</b>	<b>582</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>347</b>	<b>107</b>	<b>12</b>	<b>241</b>	<b>222</b>	<b>59</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des DÉPENSATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	4	5	"	"	4	1	2	2	"	1
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	7	12	"	"	7	5	"	9	"	6
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	19	25	5	"	16	5	"	18	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	146	275	1	2	145	111	4	91	69	122
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	7	7	"	"	7	"	1	5	5	5
Coalitions d'ouvriers. . . . .	1	2	"	"	1	2	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	8	10	"	"	8	2	"	1	7	1
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	7	8	"	"	7	5	"	5	"	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	85	114	42	"	41	9	"	48	57	1
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie volontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	12	15	"	"	12	1	"	14	"	12
Poids et mesures. . . . .	2	2	"	"	2	"	"	2	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	35	68	"	"	35	28	"	18	22	6
Vagabondage. . . . .	6	6	"	"	6	"	1	5	"	5
Voirie (délits de). . . . .	(*) 251	254	"	"	251	10	"	"	235	"
Vol. . . . .	74	116	1	"	73	54	15	65	2	49
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	57	76	16	"	41	24	1	7	44	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>720</b>	<b>994</b>	<b>65</b>	<b>2</b>	<b>655</b>	<b>244</b>	<b>24</b>	<b>207</b>	<b>450</b>	<b>304</b>

\* Ces chiffres comprennent aussi les contraventions aux lois sur la pêche et la navigation, commises dans l'arrondissement de Mons.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des DÉPENSATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	5	5	"	"	5	2	1	"	"	"
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	25	26	6	"	19	9	"	"	17	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	57	59	4	5	28	20	5	26	10	17
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	4	4	1	"	5	1	"	5	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	14	16	10	"	4	6	"	2	8	1
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	2	5	"	"	2	5	"	"	"	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	37	62	4	15	18	7	"	27	28	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	16	16	"	"	16	2	"	1	15	12
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	2	4	"	"	2	"	"	"	4	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	15	18	"	"	15	4	"	14	"	12
Poids et mesures. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	7	10	"	"	7	2	"	7	1	2
Vagabondage. . . . .	3	3	"	"	3	1	2	"	"	"
Voirie (délits de). . . . .	13	14	1	"	12	10	"	"	4	"
Vol. . . . .	31	37	"	"	31	10	10	17	"	15
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	158	147	52	"	126	95	"	5	47	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>509</b>	<b>424</b>	<b>58</b>	<b>20</b>	<b>291</b>	<b>175</b>	<b>16</b>	<b>102</b>	<b>133</b>	<b>57</b>



HAINAUT.

XXXIII.  
1835.

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROY. (166,719 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS.			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	4	4	..	..	4	..	..	..	..	..
Adultère. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	5	5	..	..	5	1	..	2	..	..
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Banqueroute simple. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	25	29	5	..	20	8	..	..	21	..
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Coups et blessures volontaires. . . . .	187	272	..	1	186	106	1	74	91	125
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	5	6	..	..	5	5	..	5	..	..
Coalitions d'ouvriers. . . . .	1	9	..	..	1	..	..	9	..	9
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	25	50	16	..	9	9	..	5	18	4
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	15	20	..	..	15	15	..	5	4	7
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	145	194	108	1	56	7	..	50	157	..
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	5	..	..	2	1	..	..	2	1
Évasion de détenus. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Incendie involontaire. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Mendicité. . . . .	10	10	..	..	10	1	..	9	..	8
Poids et mesures. . . . .	11	12	..	..	11	..	..	..	12	..
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	29	47	..	..	29	20	..	22	5	5
Vagabondage. . . . .	2	2	..	..	2	..	..	2	..	..
Voie (délits de). . . . .	75	76	..	..	75	25	..	..	51	..
Vol. . . . .	48	55	..	..	48	14	11	27	5	22
Usure. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	48	55	4	..	44	12	..	2	30	..
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>651</b>	<b>825</b>	<b>151</b>	<b>2</b>	<b>498</b>	<b>220</b>	<b>16</b>	<b>206</b>	<b>585</b>	<b>179</b>

LIÈGE.

XXXIV.  
1835.

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE. (185,277 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS.			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	15	19	..	..	15	9	..	4	..	1
Adultère. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	2	5	..	..	2	1	..	2	..	..
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	2	..	..	2	1	..	..	1	..
Banqueroute simple. . . . .	1	1	..	..	1	..	..	1	..	..
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	21	34	1	..	20	11	..	..	25	..
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Coups et blessures volontaires. . . . .	81	136	2	..	79	45	..	39	52	52
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	5	5	..	..	5	2	..	1	..	..
Coalitions d'ouvriers. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	15	22	2	..	11	10	..	6	6	2
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	11	19	..	..	11	15	..	5	5	..
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	76	125	47	..	29	14	..	8	103	..
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	2	..	..	2	..	..	2	..	..
Évasion de détenus. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	2	4	..	..	2	4	..	..	..	..
Incendie involontaire. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Mendicité. . . . .	62	65	..	..	62	4	..	01	..	53
Poids et mesures. . . . .	298	298	..	..	298	36	..	..	292	..
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	22	30	..	..	22	11	..	4	15	4
Vagabondage. . . . .	30	35	..	..	30	15	..	20	..	8
Voie (délits de). . . . .	65	71	..	..	65	9	..	..	62	..
Vol. . . . .	55	57	..	..	55	8	8	20	1	9
Usure. . . . .	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	181	252	8	..	175	45	..	53	154	..
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>920</b>	<b>1156</b>	<b>60</b>	<b>..</b>	<b>860</b>	<b>256</b>	<b>14</b>	<b>224</b>	<b>682</b>	<b>109</b>

XXXV.  
1835.

ARRONDISSEMENT DE HUY. (82,684 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	2	2	"	"	2	"	2	"	2	"
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	2	3	"	"	2	"	2	1	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	9	10	"	"	9	7	"	9	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	65	98	"	1	62	18	"	61	10	55
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	2	2	"	"	2	"	"	2	"	2
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	0	"	1	4	1	1	1	3	3
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	78	125	35	"	45	16	"	17	92	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	3	"	"	2	1	"	"	2	2
Évasion de détenus. . . . .	1	1	"	"	1	3	"	1	"	1
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	18	18	"	"	18	1	"	17	"	14
Poids et mesures. . . . .	25	25	"	"	25	"	"	25	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	4	7	"	"	4	2	"	1	4	5
Vagabondage. . . . .	3	4	"	"	3	"	"	4	"	4
Voieie (délits de). . . . .	7	7	"	"	7	2	"	"	5	"
Vol. . . . .	14	20	"	"	14	10	3	13	"	3
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	8	11	1	1	6	1	"	3	7	9
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>244</b>	<b>358</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>207</b>	<b>62</b>	<b>6</b>	<b>124</b>	<b>160</b>	<b>95</b>

XXXVI.  
1835.

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS. (105,731 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	1
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	2	"	"	1	"	"	2	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	2	"	"	2	"	"	"	2	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	9	12	"	"	9	4	"	"	8	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	70	109	"	"	70	24	"	20	56	55
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	2	"	"	1	"	"	"	2	2
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	14	20	"	"	14	7	"	1	12	6
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	0	8	"	"	0	3	"	2	3	5
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	214	322	148	"	66	30	"	0	274	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	3	10	"	"	3	7	"	1	2	3
Évasion de détenus. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"
Mendicité. . . . .	2	2	"	"	2	"	"	2	"	2
Poids et mesures. . . . .	10	19	"	"	10	"	"	"	10	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	14	16	"	"	14	3	"	5	8	6
Vagabondage. . . . .	9	10	"	"	9	"	"	10	"	9
Voieie (délits de). . . . .	13	13	"	"	13	2	"	"	10	"
Vol. . . . .	27	38	"	"	27	10	11	15	2	10
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	24	36	8	2	14	6	"	8	22	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>450</b>	<b>623</b>	<b>156</b>	<b>2</b>	<b>272</b>	<b>103</b>	<b>13</b>	<b>85</b>	<b>420</b>	<b>97</b>

XXXVII.  
1835.

ARRONDISSEMENT DE TONGRES. (162,524 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS.			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 403 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	1	"
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	4	4	"	"	4	1	"	3	"	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	25	43	"	"	25	14	"	20	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	174	328	"	1	173	147	1	89	91	146
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	2	2	"	"	2	1	"	1	"	1
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	15	25	"	"	15	6	"	17	"	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	13	24	1	"	12	10	"	3	11	1
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	63	99	12	11	40	17	"	21	61	48
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	2	"	"	2	"	"	2	"	1
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	23	29	"	"	23	5	"	20	"	26
Poids et mesures. . . . .	105	105	"	"	105	2	"	66	37	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	14	22	"	"	14	11	"	6	5	5
Vagabondage. . . . .	16	18	"	"	16	1	"	17	"	13
Voirie (délits de). . . . .	28	45	"	"	28	1	"	42	"	"
Vol. . . . .	22	26	"	"	22	5	3	18	"	16
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	147	135	82	51	14	8	"	35	72	44
TOTAUX. . . . .	655	905	95	63	497	227	5	305	368	302

XXXVIII.

ARRONDISSEMENT DE HASSELT. (89,763 hab.)

1835.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 403 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	3	3	"	"	3	"	2	1	"	1
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	2	"	"	2	1	"	"	1	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	25	34	"	"	23	11	"	"	23	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	71	132	"	"	71	78	"	51	23	61
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	3	3	"	"	3	"	2	1	"	1
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	14	16	"	"	14	6	"	3	7	5
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	7	"	"	5	3	"	3	1	2
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	86	194	"	"	80	35	"	63	96	1
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	21	24	"	"	21	5	"	10	"	18
Poids et mesures. . . . .	43	43	"	"	43	10	"	13	20	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	7	10	"	"	7	3	"	"	7	2
Vagabondage. . . . .	50	58	"	"	50	23	"	35	"	27
Voirie (délits de). . . . .	22	27	"	"	23	1	"	"	20	"
Vol. . . . .	53	59	"	"	53	17	14	27	1	20
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	25	29	0	"	10	5	"	"	24	"
TOTAUX. . . . .	429	662	0	"	420	198	10	216	220	138

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administ <sup>on</sup> publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	4	4	"	"	4	2	"	2	"	"
Banqueroute simple. . . . .	2	2	"	"	2	"	1	1	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	15	15	"	"	15	2	"	13	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	48	70	"	"	48	28	"	30	18	50
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	13	28	"	"	13	7	"	4	17	5
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	12	1	"	4	11	"	1	"	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	23	53	"	"	23	10	"	6	17	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	2	"	"	2	1	"	1	"	1
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	54	63	"	"	54	15	"	48	"	44
Poids et mesures. . . . .	54	54	"	"	54	4	"	10	14	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	7	0	"	"	7	2	"	4	3	1
Vagabondage. . . . .	50	30	"	"	30	20	"	10	"	7
Voie (délits de). . . . .	4	4	"	"	4	"	"	4	"	"
Vol. . . . .	15	16	"	"	15	5	6	5	"	5
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	38	54	20	1	11	6	"	12	16	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>292</b>	<b>364</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>264</b>	<b>114</b>	<b>8</b>	<b>138</b>	<b>104</b>	<b>91</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administ <sup>on</sup> publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	48	66	6	"	42	17	"	"	49	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	67	118	1	1	65	39	"	32	47	48
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	12	13	"	"	12	3	"	6	3	2
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	6	6	"	3	3	3	"	1	2	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	15	20	"	1	12	10	"	5	5	3
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	701	1,398	705	7	19	109	"	63	1,220	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	4	4	"	"	4	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	5	3	"	"	3	2	"	1	"	"
Poids et mesures. . . . .	152	152	"	"	152	4	"	"	128	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	10	27	"	"	19	8	1	6	12	4
Vagabondage. . . . .	14	15	"	"	14	6	"	9	"	6
Voie (délits de). . . . .	15	22	"	"	15	5	"	1	16	2
Vol. . . . .	23	29	"	"	23	7	6	14	2	10
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	45	40	15	3	27	9	2	13	25	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>1,104</b>	<b>1,903</b>	<b>787</b>	<b>15</b>	<b>393</b>	<b>222</b>	<b>10</b>	<b>152</b>	<b>1,310</b>	<b>77</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	1	2	"	1	"	"	"	2	"	2
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	4	4	"	"	4	2	"	2	"	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	27	30	"	"	27	4	"	20	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	40	87	"	2	47	27	2	30	28	30
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses . . . . .	1	2	"	"	1	1	"	1	"	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	9	13	"	"	9	6	"	1	6	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	476	669	433	13	30	86	"	583	"	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	3	"	"	2	2	"	1	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	12	12	"	"	12	2	"	10	"	7
Poids et mesures. . . . .	4	4	"	"	4	"	"	4	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	16	20	"	"	10	6	"	3	11	6
Vagabondage. . . . .	10	11	"	"	10	9	"	9	"	5
Voie (délits de). . . . .	5	5	"	"	5	"	"	5	"	"
Vol. . . . .	9	12	"	1	8	6	"	6	"	2
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	31	30	14	"	17	7	"	8	15	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>658</b>	<b>906</b>	<b>447</b>	<b>17</b>	<b>194</b>	<b>151</b>	<b>3</b>	<b>70</b>	<b>682</b>	<b>58</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	8	8	"	"	8	1	"	7	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	11	22	"	"	11	5	"	10	7	9
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses . . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	3	3	"	"	3	1	"	2	"	"
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	130	185	109	2	28	19	"	6	160	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	2	2	"	"	2	"	"	2	"	1
Poids et mesures. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	3	37	1	"	2	36	"	1	"	"
Vagabondage. . . . .	7	9	"	"	7	1	"	8	"	8
Voie (délits de). . . . .	3	5	"	"	3	2	"	1	"	3
Vol. . . . .	4	7	"	"	4	3	1	3	"	"
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	11	11	10	"	1	"	"	4	7	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>194</b>	<b>290</b>	<b>190</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>68</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>186</b>	<b>22</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS.			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	4	4	"	"	4	"	1	3	"	2
Adultère . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l').	2	2	"	"	2	1	"	"	1	"
Banqueroute simple . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	15	18	1	"	14	9	"	"	9	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires . . . . .	200	475	"	"	200	100	1	200	76	185
Coups, blessures et homicides involontaires .	6	7	"	"	6	2	"	2	3	1
Coalitions d'ouvriers . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénominations calomnieuses . . . . .	25	28	"	4	19	11	"	8	9	13
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	9	13	"	"	9	7	"	2	4	2
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	146	272	64	"	82	50	"	10	212	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les) . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité . . . . .	7	9	"	"	7	7	"	2	"	1
Poids et mesures . . . . .	19	19	"	"	19	4	"	"	15	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	20	38	"	"	20	14	"	2	22	3
Vagabondage . . . . .	15	15	"	"	15	2	"	11	"	9
Voie (délits de) . . . . .	15	15	"	"	15	"	"	"	15	"
Vol . . . . .	40	50	"	"	40	24	10	10	3	11
Usure . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	51	57	3	"	48	21	"	2	34	"
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>580</b>	<b>1,024</b>	<b>68</b>	<b>4</b>	<b>514</b>	<b>342</b>	<b>12</b>	<b>207</b>	<b>405</b>	<b>225</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries . . . . .	5	6	"	"	5	5	"	3	"	"
Adultère . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur .	2	10	"	"	2	6	"	"	4	4
Art de guérir (contraventions aux lois sur l').	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Banqueroute simple . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	45	60	"	1	44	14	"	"	46	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires . . . . .	86	157	"	"	86	77	1	37	42	48
Coups, blessures et homicides involontaires .	2	2	"	"	2	2	"	"	"	"
Coalitions d'ouvriers . . . . .	1	2	"	"	1	2	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénominations calomnieuses . . . . .	11	14	"	2	9	5	"	2	7	5
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés . . . . .	15	15	"	1	12	9	"	"	6	1
Délits forestiers, ruraux et de pêche . . . . .	460	700	382	5	84	93	"	2	603	"
État civil (délits relatifs à l') . . . . .	2	2	"	"	2	"	"	"	2	"
Évasion de détenus . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire . . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les) . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité . . . . .	4	4	"	"	4	1	"	3	"	3
Poids et mesures . . . . .	12	12	"	"	12	"	"	"	12	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	6	8	"	"	6	3	"	"	5	"
Vagabondage . . . . .	5	5	"	"	5	3	"	2	"	"
Voie (délits de) . . . . .	4	4	"	"	4	3	"	"	1	"
Vol . . . . .	10	13	"	"	10	5	1	5	2	6
Usure . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	22	27	6	1	15	10	"	5	12	1
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>701</b>	<b>1,045</b>	<b>388</b>	<b>8</b>	<b>305</b>	<b>238</b>	<b>5</b>	<b>56</b>	<b>744</b>	<b>68</b>

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS			CONDANNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	52	55	"	"	52	16	1	18	10	
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	8	8	"	"	8	4	"	4	"	
Banqueroute simple. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	59	41	"	"	59	9	"	52	"	
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	
Coups et blessures volontaires. . . . .	588	754	"	1	587	220	3	275	240	
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	15	15	"	5	10	7	"	1	5	
Coalitions d'ouvriers. . . . .	5	15	"	"	5	12	"	1	1	
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	12	20	"	5	9	15	"	5	2	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	21	51	"	1	20	11	"	9	11	
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	47	65	"	"	47	8	"	47	10	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Évasion de détenus. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	1	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Mendicité. . . . .	45	67	"	"	45	21	"	40	46	
Poids et mesures. . . . .	3	3	"	"	3	"	"	3	"	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	45	61	"	"	45	14	"	28	10	
Vagabondage. . . . .	41	45	"	"	41	21	"	24	20	
Voie (délits de). . . . .	21	21	"	"	21	4	"	17	"	
Vol. . . . .	175	215	"	"	175	57	27	129	120	
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	77	68	31	"	46	11	"	14	45	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>974</b>	<b>1,462</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>935</b>	<b>430</b>	<b>31</b>	<b>596</b>	<b>390</b>	

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDANNÉS			CONDANNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	9	10	"	"	9	1	5	5	1	
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	2	5	"	"	2	2	"	1	1	
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	2	"	"	1	"	"	2	"	
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	27	35	"	"	27	4	"	29	"	
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Coups et blessures volontaires. . . . .	167	317	"	"	167	94	5	155	85	
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	4	7	"	"	4	4	"	5	5	
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	5	5	"	1	4	2	"	1	2	
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	20	44	"	"	20	25	1	12	8	
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	81	110	10	"	71	12	"	87	17	
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	1	
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	
Incendie involontaire. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Mendicité. . . . .	17	24	"	"	17	4	1	19	18	
Poids et mesures. . . . .	100	100	"	"	100	5	"	103	"	
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	10	17	"	"	10	6	1	5	5	
Vagabondage. . . . .	26	27	"	"	26	15	"	12	10	
Voie (délits de). . . . .	5	7	"	"	5	2	"	5	"	
Vol. . . . .	154	190	"	"	134	41	71	77	1	
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	44	55	5	"	41	10	"	6	55	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>661</b>	<b>900</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>647</b>	<b>250</b>	<b>84</b>	<b>360</b>	<b>292</b>	

FLANDRE-ORIENTALE.

ARRONDISSEMENT DE TERMONDE. (237,814 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une admist <sup>on</sup> publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	11	15	"	"	11	5	"	11	1	5
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	2	3	"	"	2	2	"	"	1	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	4	"	"	2	"	"	"	4	"
Banqueroute simple. . . . .	2	2	"	"	2	1	1	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	31	45	"	"	31	10	"	1	28	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	204	517	"	"	204	215	2	225	100	251
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	3	3	"	"	3	1	"	1	1	1
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénuciations calomnieuses. . . . .	20	32	1	"	10	7	"	4	21	7
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	21	35	"	"	21	31	"	21	5	14
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	105	177	"	"	105	30	"	152	15	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	2	"	"	1	"	"	"	2	2
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	1	2	"	"	1	1	"	"	1	1
Mendicité. . . . .	18	20	"	"	18	1	"	28	"	22
Poids et mesures. . . . .	91	232	"	"	91	18	"	"	214	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	27	55	"	"	27	22	"	0	22	5
Vagabondage. . . . .	31	35	"	"	31	0	"	20	"	18
Voirie (délits de). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol. . . . .	117	185	"	"	117	58	17	105	5	94
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	57	92	8	"	49	19	"	55	40	7
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>805</b>	<b>1,512</b>	<b>9</b>	<b>"</b>	<b>790</b>	<b>432</b>	<b>20</b>	<b>592</b>	<b>468</b>	<b>407</b>

FLANDRE-OCCIDENTALE.

ARRONDISSEMENT DE BRUGES. (199,195 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une admist <sup>on</sup> publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	11	15	"	"	11	4	4	6	1	6
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	3	4	"	"	3	"	"	"	4	"
Banqueroute simple. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	35	38	"	"	35	15	"	1	24	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	104	502	"	"	194	103	6	160	95	195
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	7	9	"	"	7	1	2	4	2	2
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénuciations calomnieuses. . . . .	2	2	"	"	2	"	"	1	1	"
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	18	21	"	"	18	7	"	9	5	4
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	73	122	"	"	73	17	"	95	10	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	1
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	30	30	"	"	30	9	"	30	"	20
Poids et mesures. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	16	27	"	"	10	5	"	11	11	12
Vagabondage. . . . .	15	10	"	"	15	2	"	14	"	14
Voirie (délits de). . . . .	3	3	"	"	3	1	"	"	2	"
Vol. . . . .	80	117	"	"	80	25	22	70	"	55
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	24	27	5	5	14	1	2	"	24	1
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>511</b>	<b>804</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>499</b>	<b>188</b>	<b>37</b>	<b>401</b>	<b>178</b>	<b>317</b>



FLANDRE-OCCIDENTALE.

L.I.

1835.

ARRONDISSEMENT DE COURTRAY. (216,004 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVÉUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	7	9	"	"	7	"	4	5	"	5
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	2	"	"	2	1	"	"	1	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	17	18	"	"	17	2	"	1	15	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	255	455	"	"	255	86	7	179	161	282
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	6	6	"	"	6	4	"	"	2	2
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	1	1	"	1	"	"	"	"	1	1
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	15	17	"	"	15	4	"	9	4	14
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	28	42	"	"	28	4	"	38	"	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	3	3	"	"	3	"	"	"	3	3
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	1	2	"	"	1	"	"	2	"	"
Mendicité. . . . .	27	27	"	"	27	5	"	24	"	22
Poids et mesures. . . . .	78	70	"	"	78	8	"	1	70	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	11	31	"	"	11	20	"	2	9	8
Vagabondage. . . . .	15	17	"	"	15	1	"	16	"	10
Voirie (délits de). . . . .	4	4	"	"	4	1	"	"	3	"
Vol. . . . .	74	104	"	"	74	15	29	60	"	57
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	23	10	15	"	8	"	"	8	8	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>547</b>	<b>815</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>531</b>	<b>140</b>	<b>40</b>	<b>347</b>	<b>277</b>	<b>406</b>

FLANDRE-OCCIDENTALE.

L.II.

1835.

ARRONDISSEMENT DE FURNES. (68,465 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVÉUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Art de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	"	1	"
Banqueroute simple. . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	13	14	"	"	12	6	"	"	8	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	72	152	"	"	72	81	"	44	27	39
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	2	"	"	1	2	"	"	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	7	8	"	1	6	9	"	2	4	4
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	5	6	"	"	3	3	"	3	"	1
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	79	215	22	29	28	9	"	33	171	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	2	2	"	"	2	"	"	1	1	2
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	4	4	"	"	4	"	"	4	"	3
Poids et mesures. . . . .	47	47	"	"	47	9	"	"	58	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	10	18	"	1	9	8	1	0	"	5
Vagabondage. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Voirie (délits de). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol. . . . .	21	34	"	"	21	14	1	16	3	18
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	19	40	7	4	8	8	"	5	27	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>280</b>	<b>545</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>210</b>	<b>145</b>	<b>2</b>	<b>118</b>	<b>280</b>	<b>75</b>

FLANDRE-OCCIDENTALE.

LIII.

1835.

ARRONDISSEMENT D'YPRES. (119,562 hab.)

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE		NOMBRE DES AFFAIRES POURSUIVIES A LA REQUÊTE			ACQUITTÉS.	NOMBRE DES CONDAMNÉS			CONDAMNÉS AUXQUELS L'ARTICLE 463 DU CODE PÉNAL A ÉTÉ APPLIQUÉ.
	DES AFFAIRES.	DES PRÉVENUS.	d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance des parties ci-contre.	du ministère public seul.		A L'EMPRISONNEMENT		A L'AMENDE SEULEMENT ou à des RÉPARATIONS CIVILES.	
							D'UN AN ET PLUS.	DE MOINS D'UN AN.		
Abus d'autorité et arrestations illégales. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroqueries. . . . .	4	4	"	"	4	1	"	3	"	3
Adultère. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Att de guérir (contraventions aux lois sur l'). . . . .	2	2	"	"	2	"	"	2	"	"
Banqueroute simple. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de). . . . .	15	18	"	"	15	10	"	8	"	"
Concussions et corruptions de fonctionnaires. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coups et blessures volontaires. . . . .	80	162	"	2	78	77	"	30	35	71
Coups, blessures et homicides involontaires. . . . .	1	1	"	"	1	1	"	"	"	"
Coalitions d'ouvriers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Diffamations et injures, et dénonciations calomnieuses. . . . .	7	7	"	1	6	3	"	4	"	2
Destructions et dégradations de toute nature, et bris de scellés. . . . .	15	25	"	"	15	9	"	8	8	11
Délits forestiers, ruraux et de pêche. . . . .	47	73	"	"	47	20	"	47	6	"
État civil (délits relatifs à l'). . . . .	3	3	"	"	3	1	"	2	"	"
Évasion de détenus. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Incendie involontaire. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Inhumations (infractions aux lois sur les). . . . .	1	1	"	"	1	"	"	1	"	1
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mendicité. . . . .	9	10	"	"	9	3	"	7	"	7
Poids et mesures. . . . .	41	41	"	"	41	"	"	41	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics. . . . .	10	13	"	"	10	0	"	3	4	5
Vagabondage. . . . .	15	17	"	"	15	3	"	14	"	9
Voirie (délits de). . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vol. . . . .	62	80	"	"	62	18	9	53	"	49
Usure. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres délits non spécifiés ci-dessus. . . . .	89	150	76	"	13	18	"	15	126	"
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>401</b>	<b>616</b>	<b>76</b>	<b>3</b>	<b>322</b>	<b>170</b>	<b>9</b>	<b>182</b>	<b>253</b>	<b>158</b>

AGE DES PRÉVENUS.

LIV.

1835.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES PRÉVENUS					PROVINCES.	NOMBRE DES PRÉVENUS					
	AU-DESSOUS DE 16 ANS.	DE 16 A 21 ANS.	DE 21 ANS ET AU-DESSUS DE CET AGE.	AGE INCONNU.	TOTAL.		AU-DESSOUS DE 16 ANS.	DE 16 A 21 ANS.	DE 21 ANS ET AU-DESSUS DE CET AGE.	AGE INCONNU.	TOTAL.	
	Bruxelles . . . . .	113	181	1,614	397		2,305	BRABANT. . . . .	215	518	2,785	614
Louvain . . . . .	73	100	804	24	1,001	ANVERS. . . . .	150		258	1,222	92	1,722
Nivelles . . . . .	20	37	367	193	626		HAINAUT. . . . .		99	212	1,446	486
Anvers . . . . .	27	113	546	80	766			LIÈGE. . . . .	50	121	1,129	837
Malines . . . . .	17	52	205	12	374	LIMBOURG. . . . .			137	174	1,468	152
Turnhout. . . . .	106	93	383	"	582		LUXEMBOURG. . . . .		38	141	731	3,087
Mons . . . . .	54	90	596	248	994			NAMUR. . . . .	83	218	1,167	590
Tournay. . . . .	20	49	270	85	424	FLANDRE-ORIENTALE. . . . .			221	480	2,471	759
Charleroy. . . . .	25	67	580	153	825		FLANDRE-OCCIDENTALE. . . . .		170	369	1,999	932
Liège . . . . .	10	44	501	601	1,156			TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .	1,169	2,300	14,418	6,838
Verviers. . . . .	24	53	439	107	623							
Huy. . . . .	16	24	189	129	358							
Tongres. . . . .	38	68	705	94	905							
Hasselt. . . . .	76	76	472	38	662							
Ruremonde. . . . .	23	30	291	20	364							
Arlon . . . . .	16	19	218	1,650	1,903							
Diekirch. . . . .	9	46	258	175	488							
Marche . . . . .	1	39	25	345	410							
Saint-Hubert. . . . .	9	25	97	139	260							
Neufchâteau. . . . .	3	12	133	738	900							
Namur. . . . .	52	147	605	222	1,021							
Dinant. . . . .	31	71	501	377	1,043							
Gand . . . . .	32	198	700	526	1,462							
Termonde. . . . .	97	190	1,096	120	1,512							
Audenaerde. . . . .	92	101	669	104	966							
Bruges. . . . .	72	119	582	31	804							
Ypres. . . . .	37	59	400	50	616							
Courtray. . . . .	50	104	533	106	813							
Furnes . . . . .	17	87	374	65	543							
<b>Totaux généraux. . . . .</b>	<b>1,169</b>	<b>2,300</b>	<b>14,418</b>	<b>6,838</b>	<b>24,745</b>							

# TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

LVII.  
1835.

DURÉE DE L'INSTRUCTION A PARTIR DU JOUR DU DÉLIT.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.	NOMBRE DES AFFAIRES JUGÉES						OBSERVATIONS.
	DANS LE 1 <sup>er</sup> MOIS A PARTIR DU DÉLIT.	DANS LE 2 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 3 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 4 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 5 <sup>e</sup> MOIS.	APRÈS UN PLUS LONG DÉLAI.	
Bruxelles.....	685	585	168	47	101	262	1,848
Louvain.....	505	152	70	29	14	145	715
Nivelles.....	234	132	27	0	5	14	418
Anvers.....	374	133	48	20	20	11	512
Malines.....	123	85	33	4	3	22	270
Turnhout.....	324	24	10	2	"	2	362
Mons.....	304	265	50	12	7	78	720
Tournay.....	71	104	59	28	14	93	369
Charleroy.....	288	220	79	22	6	7	631
Liège.....	158	210	360	115	43	34	920
Verviers.....	103	194	96	8	10	19	430
Huy.....	143	01	16	13	"	11	244
Tongres.....	500	235	07	19	11	23	635
Hasselt.....	238	138	33	6	"	14	430
Ruremonde.....	218	52	14	1	"	7	292
Arlon.....	277	818	72	6	9	12	1,194
Diekirch.....	158	184	53	20	9	26	441
Marche.....	131	156	17	1	1	7	313
Saint-Hubert.....	30	104	37	12	1	4	194
Neufchâteau.....	240	237	154	10	6	22	659
Namur.....	169	184	01	48	41	53	586
Dinant.....	173	376	80	23	18	31	701
Gand (a).....							
Termonde.....	1,156	800	289	118	41	56	2,440
Audenarde.....							
Bruges.....							
Ypres.....	918	400	180	80	25	58	1,730
Courtray.....							
Furnes.....							
<b>Totaux généraux.....</b>	<b>0,903</b>	<b>5,916</b>	<b>2,098</b>	<b>608</b>	<b>391</b>	<b>1,013</b>	<b>17,081</b>

(a) On donne globalement par province les chiffres qui concernent les tribunaux des deux Flandres; les renseignements recueillis dans ces provinces n'ont pas permis de donner ces chiffres d'une manière plus détaillée.

# APPELS DES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

DURÉE DE L'INSTRUCTION A PARTIR DE L'APPEL.

LVIII.  
1835.

COURS ET TRIBUNAUX D'APPEL.	NOMBRE DES AFFAIRES JUGÉES					OBSERVATIONS.
	DANS LE 1 <sup>er</sup> MOIS DE L'APPEL.	DANS LE 2 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 3 <sup>e</sup> MOIS.	DANS LE 4 <sup>e</sup> MOIS.	APRÈS UN PLUS LONG DÉLAI.	
<b>COURS.</b>						
Bruxelles.....	23	27	42	57	53	162
Liège.....	10	12	14	18	30	90
Gand.....	14	20	34	14	78	160
<b>TRIBUNAUX.</b>						
Anvers.....	2	1	3	1	5	12
Arlon.....	17	7	6	2	6	38
Bruges.....	5	3	3	2	35	46
Mons.....	5	11	15	9	15	55
Namur.....	"	"	5	4	9	18
Tongres.....	9	11	4	2	5	31
<b>TOTAUX.....</b>	<b>83</b>	<b>101</b>	<b>126</b>	<b>89</b>	<b>222</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>						<b>(*) 621</b>
Cours d'appel..... 47 68 90 60 147 431						
Tribunaux »..... 36 33 36 29 75 200						

(\*) Ces 621 affaires ont été jugées de la manière suivante :

par la cour d'appel  
de Bruxelles 150 contradictoirement, 12 par défaut  
de Liège 90 " " " " " "  
de Gand 139 " " " " " "  
par le tribunal  
d'Anvers 11 " " " " " "  
d'Arlon 33 " " " " " "  
de Bruges 46 " " " " " "  
de Mons 50 " " " " " "  
de Namur 18 " " " " " "  
de Tongres 26 " " " " " "  
**Totaux 583 " " " " " "**

Total général 621

# APPELS DES TRIBUNAUX DE POLICE CORRECTIONNELLE.

COURS ET TRIBUNAUX D'APPEL.	NOMBRE DES		NOMBRE DES PRÉVENUS		ARRÊTS		NOMBRE DES PRÉVENUS A L'ÉGARD DESQUELS ONT ÉTÉ RENDUS DES ARRÊTS OU JUGEMENTS							NOMBRE DES AFFAIRES OÙ UNE NOUVELLE COMPARUTION DE TÉMOINS A EU LIEU.			Nombre des prévenus acquittés qui étaient détenus lorsque l'appel a été jugé.			
	Affaires jugées en appel.	Prévenus.	Appellants.	Intimés.	Appellants et intimés tout à la fois.	Confirmatifs.	Infirmités en tout ou en partie.	QUI CONFIRMENT DES JUGEMENTS			QUI ÉMENDENT OU MODIFIENT EN				A la requête des parties.	A la requête du ministre public.		Ordonnée d'office par la cour ou le tribunal d'appel.		
								D'acquiescement ou d'absolution.	De condamnation.	D'incompétence.	Condamnant des individus acquittés.	Acquittant des condamnés.	Aggravant la peine.	Diminuant la peine.					Déclarant l'incompétence de la juridiction correctionnelle.	Réformant des jugements d'incompétence ou de suris et statuant au fond.
<b>COURS.</b>																				
Bruxelles . . . . .	162	200	150	57	13	89	75	42	76	4	9	26	15	28	1	1	48	25	2	2
Liège . . . . .	90	180	155	27	"	58	32	12	71	5	1	22	4	6	61	"	5	10	"	"
Gand . . . . .	169	248	151	74	23	91	78	25	89	5	17	43	5	38	5	23	49	5	3	1
<b>TRIBUNAUX.</b>																				
Anvers . . . . .	12	15	5	10	2	6	6	6	1	1	2	5	2	"	"	3	"	"	"	"
Arion . . . . .	38	57	35	21	3	25	15	10	25	"	3	5	"	6	1	3	1	"	"	2
Bruges . . . . .	46	95	50	42	23	28	18	26	20	13	10	8	"	12	"	6	"	1	"	"
Mons . . . . .	55	68	57	8	3	25	32	1	27	"	2	25	4	9	"	8	2	1	"	2
Namur . . . . .	18	30	6	12	12	8	10	4	11	"	8	6	"	1	"	1	1	1	"	1
Tongres . . . . .	51	46	11	20	6	11	20	10	6	"	12	11	4	5	"	1	10	"	"	2
<b>TOTAUX.</b>	<b>621</b>	<b>930</b>	<b>574</b>	<b>280</b>	<b>85</b>	<b>330</b>	<b>282</b>	<b>145</b>	<b>352</b>	<b>24</b>	<b>64</b>	<b>147</b>	<b>32</b>	<b>102</b>	<b>60</b>	<b>24</b>	<b>54</b>	<b>8</b>	<b>(*) 10</b>	
Cours d'appel . . . . .	421	628	454	158	36	238	185	70	237	10	27	91	22	72	07	24	102	40	5	3
Tribunaux . . . . .	200	311	140	122	49	101	99	60	95	14	37	50	10	30	2	"	22	14	3	7

(\*) Ces 10 prévenus ont été détenus : pendant moins d'un mois . . . . . 4  
d'un à deux mois . . . . . 2  
de deux à trois mois . . . . . 1  
plus de trois mois . . . . . 1  
temps inconnu . . . . . 2  
Total égal . . . . . 10

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES		NOMBRE DES PRÉVENUS		NOMBRE DES JUGEMENTS DÉFINITIFS DE 1 <sup>RE</sup> INSTANCE.		NOMBRE DES PRÉVENUS A L'ÉGARD DESQUELS ONT ÉTÉ RENDUS DES ARRÊTS OU JUGEMENTS							NOMBRE DES AFFAIRES DANS LESQUELLES UNE NOUVELLE COMPARUTION DE TÉMOINS A EU LIEU.						
	Affaires jugées en appel.	Prévenus.	Appellants.	Intimés.	Appellants et intimés tout à la fois.	Confirmés.	Infirmités en tout ou en partie.	QUI CONFIRMENT DES JUGEMENTS			QUI ÉMENDENT OU MODIFIENT EN				A la requête des parties.	A la requête du ministre public.	Ordonnée d'office par la cour ou le tribunal d'appel.			
								D'acquiescement ou d'absolution.	De condamnation.	D'incompétence.	Condamnant des individus acquittés.	Acquittant des condamnés.	Aggravant la peine.	Diminuant la peine.				Déclarant l'incompétence de la juridiction correctionnelle.	Réformant des jugements d'incompétence ou de suris et statuant au fond.	
Abus d'autorité et arrestations illégales . . . . .	2	2	1	1	"	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Abus de confiance et escroquerie . . . . .	16	19	11	5	3	10	6	5	7	"	"	4	2	1	"	"	5	2	"	1
Adultère . . . . .																				
Attentats aux mœurs et outrages à la pudeur . . . . .																				
Art de guérir (contraventions sur l') . . . . .	5	7	6	1	"	2	3	1	1	"	"	3	"	2	"	"	"	"	"	"
Hanqueroute simple . . . . .	1	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
Chasse et port d'armes (délits de) . . . . .	54	42	20	18	4	25	11	11	10	"	4	5	3	"	"	"	4	2	"	"
Concussion et corruption de fonctionnaires . . . . .																				
Coups et blessures volontaires . . . . .	175	262	158	66	38	94	81	18	102	6	15	35	11	47	5	23	46	22	2	5
Coups et blessures et homicides et blessures involontaires . . . . .	10	12	9	2	1	6	4	3	5	"	1	3	"	"	"	"	4	2	"	"
Coalitions d'ouvriers . . . . .																				
Diffamations et injures et dénominations calomnieuses . . . . .	24	27	17	8	2	14	10	4	10	1	1	7	1	5	"	"	6	2	"	"
Destructions et dégradations de toute nature et bris de scellés . . . . .	14	21	13	5	3	8	5	4	11	"	"	2	"	4	"	"	"	"	"	3
Délits forestiers ruraux et de pêche . . . . .	44	147	97	45	5	14	31	30	17	"	10	9	9	61	"	10	5	"	"	5
État-civil (délits relatifs à l') . . . . .	1	1	"	1	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Évasion de détenus . . . . .	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Faux passeports, faux certificats et autres faux . . . . .																				
Incendie involontaire . . . . .																				
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .																				
Jeux de hasard, loteries clandestines et maisons de prêt sur gages . . . . .	4	4	1	3	"	3	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Mendicité . . . . .	1	1	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Poids et mesures . . . . .	8	9	2	7	"	2	0	3	"	"	2	2	"	2	"	"	1	1	"	"
Rébellion et outrages envers des magistrats ou fonctionnaires publics . . . . .	54	46	31	9	6	14	20	8	17	"	1	7	2	10	1	"	7	3	"	"
Vagabondage . . . . .	5	5	"	3	"	2	1	1	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Voie (délits de) . . . . .	10	17	12	5	2	8	8	1	8	"	1	4	1	1	"	1	2	2	1	1
Vol . . . . .	84	121	101	12	8	47	37	4	67	1	1	37	2	8	1	"	21	7	2	4
Usure . . . . .																				
Autres délits non spécifiés ci-dessus . . . . .	144	196	93	91	12	90	54	40	65	10	17	28	8	12	"	17	5	3	"	5
<b>TOTAUX.</b>	<b>621</b>	<b>930</b>	<b>574</b>	<b>280</b>	<b>85</b>	<b>350</b>	<b>282</b>	<b>145</b>	<b>352</b>	<b>24</b>	<b>64</b>	<b>147</b>	<b>32</b>	<b>102</b>	<b>60</b>	<b>24</b>	<b>54</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	

## JUGEMENTS

LX.  
1835.

RENDUS PAR LES TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE	PROVINCES.	TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE DES ARRONDISSEMENTS DE	NOMBRE DES JUGEMENTS RENDUS A LA REQUÊTE		ACQUITTÉS	NOMBRE DES INculpÉS		
			DU MINISTÈRE PUBLIC.	DE LA PARTIE CIVILE.		A L'ÉGARD DESQUELS LE TRIBUNAL S'EST DÉCLARÉ INCOMPÉTENT.	CONDAMNÉS	
							A L'AMENDE.	A L'EMPRISONNEMENT.
BRUXELLES.	BRABANT.	Bruxelles.	717	5	215	18	270	85
		Louvain.	503	5	170	10	786	16
		Nivelles.	074	5	180	15	986	50
	ANVERS.	Anvers.	195	50	40	"	541	52
		Malines.	51	1	4	"	105	5
		Turnhout.	121	"	8	"	150	2
	HAINAUT.	Mons.	1,050	14	514	25	1,351	505
		Tournay.	315	18	78	18	278	98
		Charleroy.	178	9	100	1	285	7
	LIÈGE.	LIÈGE.	Liège.	608	2	227	15	651
Verviers.			195	"	57	7	254	6
Huy.			286	1	56	6	400	8
LIMBOURG.		Tongres.	340	32	188	17	515	35
	Hasselt.	158	"	56	"	242	2	
	Ruremonde.	95	3	10	1	150	2	
LUXEMBOURG.	LUXEMBOURG.	Arlon.	1,541	5	172	7	1,820	1
		Diekirch.	691	25	47	10	820	7
		Marche.	157	5	14	"	168	"
		Saint-Hubert.	262	1	45	5	579	"
NAMUR.	NAMUR.	Neufchâteau.	861	12	44	6	958	"
		Namur.	451	2	125	24	595	52
GAND.	NAMUR.	Dinant.	457	8	58	4	588	7
		Gand.	457	1	154	4	582	100
	FLANDRE-ORIENTALE.	Termonde.	252	"	151	4	495	40
		Audenarde.	195	2	152	5	247	56
		Bruges.	244	"	135	7	518	42
	FLANDRE-OCCIDENTALE.	Ypres.	55	"	10	"	94	8
		Courtray.	252	1	120	34	345	47
Furnes.	50	1	17	"	65	6		
TOTAUX.			11,406	178	3,118	257	14,079	1,175
Ressort de la cour d'appel de Bruxelles.			3,894	85	1,535	85	5,057	578
" " Liège.			6,049	90	1,088	98	7,496	280
" " Gand.			1,463	5	607	54	2,146	317

SECONDE PARTIE.

COUR DE CASSATION.

SECONDE PARTIE.

---

# COUR DE CASSATION.

(CHAMBRE CRIMINELLE.)

---

1835.

---

RÉSULTAT DES POURVOIS EN CASSATION, CLASSÉS D'APRÈS LES PROVINCES AUXQUELLES APPARTENAIENT LES AFFAIRES QUI ONT ÉTÉ  
L'OBJET DES POURVOIS.  
NOMBRE DES DEMANDES EN RÉGLEMENT DE JUGES.  
NOMBRE DES ARRÊTS RENDUS PAR LES COURS D'ASSISES ET LES JURIDICTIONS MILITAIRES, QUI ONT ÉTÉ CASSÉS.  
INDICATION SOMMAIRE DES MOTIFS DE CASSATION.  
RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE CRIMINELLE.

COUR DE CASSATION.

RÉSULTAT DES POURVOIS FORMÉS DANS CHAQUE PROVINCE.

PROVINCES.	TOTAL DES ARRÊTS.	EN MATIÈRE				NOMBRE DES ARRÊTS				STATUANT SUR DES DEMANDES		OBSERVATIONS.
		CRIMINELLE.		CORRECTIONNELLE.		DE SIMPLE POLICE.		DE GARDE CIVIQUE.		EN RÉGLEMENT DE JUGES.	EN CONFORMITÉ DE L'ART. 415 DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE.	
		ARRÊTS		ARRÊTS		ARRÊTS		ARRÊTS				
		DE CASSATION.	DE REJET.	DE CASSATION.	DE REJET.	DE CASSATION.	DE REJET.	DE CASSATION.	DE REJET.			
COUR D'APPEL DE BRUXELLES. } Brabant . . . . . Anvers . . . . . Hainaut . . . . .	53	2	10	2	4	1	1	"	"	3	1	Pour avoir l'énumération complète des arrêts rendus par la chambre criminelle de la cour de cassation, en 1835, il faut ajouter : Arrêt rejetant l'opposition contre un arrêt précédent. . . . . 1 Arrêts d'instruction, et décretement de désistements. . . . . 10 Arrêts ci-contre (première colonne). . . . . 133 Total général. . . . . 144  (*) Dans ce nombre, sont compris 3 arrêts de cours d'assises, cassés pour les motifs suivants : Nullité dans la notification de la liste du jury (cour d'assises de Brabant). . . . . 1 Composition illégale du jury " Liège. . . . . 1 Réponse contradictoire du jury " Flandre-occidentale) . . . . . 1 Violation des règles sur la complicité " " " " " " 1 Condamnation solidaire aux frais, hors des cas prévus par la loi " " " " " " 1
	10	1	8	"	3	1	2	"	4			
	11	"	5	2	3	1						
COUR D'APPEL DE LIÈGE . . . } Liège . . . . . Limbourg . . . . . Luxembourg . . . . . Namur . . . . .	13	1	2	3	5	1	"	"	1			
	6	"	3	1	"	"	2					
	0	"	1	1	2	1	1					
	1	"	"	"	"	"	1					
COUR D'APPEL DE GAND . . . } Flandre orientale . . . . . Flandre occidentale . . . . .	23	1	8	4	5	"	1	1	1	2		
	17	3	9	3	1	"	"	"	"	1		
JURIDICTIONS MILITAIRES . . } Haute-cour militaire. . . . . Conseils de guerre . . . . .	1	1										
	3	3										
TOTAUX . . . . .	133	(*) 12	55	16	23	5	8	1	6	6	1	

# APPENDICE.

SUICIDES ET MORTS ACCIDENTELLES. — RÉCIDIVES. — FRAIS DE JUSTICE.



# SUICIDES ET MORTS ACCIDENTELLES

DÉNONCÉS AU MINISTÈRE PUBLIC EN 1835 (LES SIX DERNIERS MOIS) ET EN 1836.

LXII.

SEXE, AGE ET PROFESSION DES PERSONNES SUICIDÉES.

PROVINCES.	DES ARRONDISSEMENTS.	1835 (LES SIX DERNIERS MOIS).		1836.		AGE DES SUICIDÉS.	1835 (LES SIX DERNIERS MOIS)		1836.		PROFESSION (*).	1835 LES SIX DERNIERS MOIS.	1836.	OBSERVATIONS.
		MORTS ACCIDENTELLES	SUICIDES.	MORTS ACCIDENTELLES	SUICIDES.		HOMMES SUICIDÉS.	FEMMES SUICIDÉES.	HOMMES SUICIDÉS.	FEMMES SUICIDÉES.				
BRABANT	Bruxelles	42	12	76	40						I. Individus occupés à l'exploitation des terres, au soin du bétail, fermiers et cultivateurs	9 suicides.	25 suicides.	(*) Les femmes mariées qui n'avaient pas de profession ont été classées d'après celle de leurs maris.
	Louvain	9	6	25	14									
	Nivelles	5	1	17	4									
ANVERS	Anvers	15	3	37	19						II. Ouvriers et artisans qui travaillent le bois, la pierre, les métaux; potiers, briquetiers Ouvriers qui travaillent la laine, le coton, le lin, la paille, le cuir, etc.	5 "	15 "	(**) et (***) Les décès occasionnés par les accidents survenus dans les mines sont compris dans ces chiffres pour 97.
	Turnhout	4	2	11	4									
HAINAUT	Mons	19	5	79	6						III. Bouchers, meuniers et autres qui préparent et vendent les comestibles.	4 "	10 "	
	Charleroy	54	2	27	2	De moins de 21 ans	3	0	2	1				
LIÈGE	Tournay	5	2	15	14						IV. Ouvriers qui font les vêtements, les habillements, et travaillent sur les étoffes.	2 "	7 "	
	Liège	25	2	57	11	De 21 à 30 ans	10	6	10	5				
	Huy	3	3	15	1									
LIMBOURG	Verviers	6	"	11	7						V. Courtiers, colporteurs et autres qui s'occupent de négoce et de banque. Imprimeurs, papetiers et autres professions analogues.	1 "	6 "	
	Tongres	9	1	18	5	De 31 à 40 ans	11	4	28	6				
LUXEMBOURG	Hasselt	2	2	15	2						VI. Entrepreneurs de travaux et de transports par terre et par eau, marins, bateliers, rouliers, porte-faix.	1 "	14 "	
	Ruremonde	10	2	9	2	De 41 à 50 ans	6	2	24	7				
NAMUR	Arlon	8	"	24	1						VII. Aubergistes, cabaretiers et autres individus qui logent ou vendent à boire et à manger. Domestiques, barbiers, perruquiers.	4 "	7 "	
	Diekirch	1	"	4	"	De 51 à 60 ans	6	4	25	7				
	Marche	1	1	5	"									
FLANDRE ORIENTALE	Neufchâteau	6	1	16	1						VIII. Artistes, musiciens, médecins, pharmaciens, notaires, fonctionnaires, militaires, et, en général, les personnes vivant de leur revenu ou exerçant des professions libérales.	" "	4 "	
	Saint-Hubert	1	"	5	1	De plus de 60 ans	12	1	19	5				
FLANDRE OCCIDENTALE	Namur	12	3	25	4						IX. Journaliers non autrement désignés.	5 "	7 "	
	Dinant	7	"	14	"	D'âge inconnu	9	2	33	6				
FLANDRE OCCIDENTALE	Gand	5	3	32	13						X. Gens sans aveu, mendiants, filles publiques Individus sans profession ou dont la profession est inconnue.	14 "	34 "	
	Audenarde	9	2	17	2									
FLANDRE OCCIDENTALE	Termonde	11	5	32	8						TOTAUX	18	24	
	Bruges	22	4	38	5									
	Courtray	21	8	31	10									
FLANDRE OCCIDENTALE	Furnes	3	1	14	3						TOTAUX	12	52	
	Ypres	8	3	12	2									
TOTAUX		309	70	722	187		57	19	150	37		76	187	
Ressort de Bruxelles														
" Liège														
" Gand														
							76		187					
									109					
									35					
									43					

## MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.

LXIII.

1835,

INSTRUMENTS ET MOYENS QUI ONT SERVI A LES COMMETTRE.

SECOND SEMESTRE.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ASPHYXIE.	ARMES À FEU.	CHUTE.	COUTEAU, RASOIR.	POISON.	STRANGULATION, SUSPENSION.	SUBRESSION.	MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.	
BRABANT . . . . .	<i>Bruxelles</i> . . . . .	"	4	"	1	"	4	5	Démence . . . . . 23	
	Louvain . . . . .	"	1	"	1	"	4			
	Nivelles . . . . .	"	"	1	"	"	"			
ANVERS . . . . .	Anvers . . . . .	"	1	1	"	"	1		Amour contrarié et cha- grins domestiques . . 15	
	Malines . . . . .	"	1	"	"	"	1		Ivrognerie et dérégle- ment . . . . . 4	
	Turnhout . . . . .	"	"	"	"	"	2		Misère . . . . . 4	
HAINAUT . . . . .	Mons . . . . .	"	1	"	"	"	1	5	Dérangement d'affaires ou ruine imminente. 3	
	Charleroy . . . . .	"	"	"	"	"	1	1	Souffrances physiques. 3	
	Tournay . . . . .	"	"	"	2	"	"	1	Perte de sa mère. . . . 1	
LIÈGE . . . . .	<i>Liège</i> . . . . .	"	1	"	"	"	1		Perte de sa bienfaitrice. 1	
	Huy . . . . .	"	"	1	"	"	"	2	Crainte d'arrestation ou de condamnation . . 2	
	Verviers . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	Dégoût de la vie. . . . 1	
LIMBOURG . . . . .	Tongres . . . . .	"	1	"	"	"	"		Renvoi du service mili- taire. . . . . 1	
	Hasselt . . . . .	"	"	1	"	"	"	1	Motifs inconnus. . . . 18	
	Ruremonde . . . . .	"	"	"	"	"	"	2		
LUXEMBOURG . . . . .	Arlon . . . . .	"	"	"	"	"	"		Total égal. . . . . 76	
	Diekirch . . . . .	"	"	"	"	"	"	1		
	Marche . . . . .	"	"	"	"	"	"	"		
NAMUR . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"	1	"	"	"	"			
	Saint-Hubert . . . . .	"	"	"	"	"	"			
	Namur . . . . .	"	3	"	"	"	"			
FLANDRE ORIENTALE . . . . .	Dinant . . . . .	"	"	"	"	"	"			
	<i>Gand</i> . . . . .	1	2	"	"	"	"			
	Audenarde . . . . .	"	1	"	"	"	1			
FLANDRE OCCIDENTALE . . . . .	Termonde . . . . .	"	"	"	"	"	4	1		
	Bruges . . . . .	"	"	"	"	"	1	3		
	Courtray . . . . .	"	"	"	"	"	7	1		
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	Furnes . . . . .	"	"	"	"	"	1			
	Ypres . . . . .	"	"	"	"	"	3			
	TOTAUX . . . . .	1	17	4	3	"	52	19		
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .		76								

## MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.

INSTRUMENTS ET MOYENS QUI ONT SERVI A LES COMMETTRE.

LXIV.

1836.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS.	ASPHYXIE.	ARMES À FEU.	CHUTE.	COUTEAU, RASOIR.	POISON.	STRANGULATION, SUSPENSION.	SUBRESSION.	MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.	
BRABANT . . . . .	<i>Bruxelles</i> . . . . .	"	10	1	1	"	20	8	Démence . . . . . 55	
	Louvain . . . . .	"	1	"	"	1	11	1		
	Nivelles . . . . .	"	1	"	2	"	1			
ANVERS . . . . .	Anvers . . . . .	"	3	1	2	"	11	2	Amour contrarié et cha- grins domestiques . . 23	
	Malines . . . . .	"	"	"	"	"	3	5	Ivrognerie et dérégle- ment . . . . . 18	
	Turnhout . . . . .	"	"	"	"	"	4		Misère . . . . . 9	
HAINAUT . . . . .	Mons . . . . .	"	1	"	"	"	2	5	Dérangement d'affaires ou ruine imminente. 6	
	Charleroy . . . . .	"	"	1	"	"	"	1	Souffrances physiques. 6	
	Tournay . . . . .	"	1	"	"	"	5	7	Perte de sa mère. . . . 1	
LIÈGE . . . . .	<i>Liège</i> . . . . .	"	3	1	1	"	2	4	Perte de sa bienfaitrice. 1	
	Huy . . . . .	"	"	"	"	"	"	1	Crainte d'arrestation ou de condamnation . . 7	
	Verviers . . . . .	"	2	"	1	"	4	1	Dégoût de la vie. . . . 2	
LIMBOURG . . . . .	Tongres . . . . .	"	"	"	"	"	4		Contrariétés au service militaire. . . . . 2	
	Hasselt . . . . .	"	1	"	"	"	1		Extase mystique. . . . 1	
	Ruremonde . . . . .	"	"	"	1	"	1		Refus des sacrements . 1	
LUXEMBOURG . . . . .	Arlon . . . . .	"	"	1	"	"	1		Motifs inconnus. . . . 52	
	Diekirch . . . . .	"	"	"	"	"	"			
	Marche . . . . .	"	"	"	1	"	"			
NAMUR . . . . .	Neufchâteau . . . . .	"	"	"	"	"	1			
	Saint-Hubert . . . . .	"	1	"	"	"	1			
	Namur . . . . .	"	2	"	1	"	1			
FLANDRE ORIENTALE . . . . .	Dinant . . . . .	"	"	"	"	1	11	1		
	<i>Gand</i> . . . . .	"	"	"	"	"	"			
	Audenarde . . . . .	"	"	"	1	"	"			
FLANDRE OCCIDENTALE . . . . .	Termonde . . . . .	"	2	"	1	"	4	1		
	Bruges . . . . .	"	"	"	"	"	2	5		
	Courtray . . . . .	"	3	"	"	"	4	5		
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	Furnes . . . . .	"	"	"	"	"	2	1		
	Ypres . . . . .	"	"	"	"	"	1	1		
	TOTAUX . . . . .	"	34	4	12	"	93	42		
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .		187, savoir : dans le premier semestre. . . . . 101 " deuxième . . . . . 82								

06

# FRAIS DE JUSTICE.



1834 ET 1835.

# FRAIS D'INSTRUCTION ET D'EXÉCUTION

LXXXIII.

1834.

EN MATIÈRE RÉPRESSIVE, DEVANT LES JURIDICTIONS CIVILES.

ARRONDISSEMENTS.	DROITS ET INDEMNITÉS DES		TRANSLATION DES		FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR DES MAGISTRATS.	DROITS DE CAPTURE ALLOUÉS AUX AGENTS DE LA FORCE PUBLIQUE.	INDEMNITÉS DES		PORTS DE LETTRES ET PAQUETS.	HONORAIRES ET INDEMNITÉS DES		GAGES DES EXÉCUTEURS DES ARRÊTS CRIMINELS.	FRAIS D'EXÉCUTION DES ARRÊTS CRIMINELS.	GARDE CIVIQUE. GREFFIERS, HUISSIERS, CAPTURES ET TÉMOINS.	FRAIS DIVERS.	TOTAL PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE.	OBSERVATIONS.	
	HUISSIERS.	GREFFIERS.	ACCUSÉS OU PRÉVENUS CIVILS ET MILITAIRES.	CONDAMNÉS CIVILS ET MILITAIRES.			TÉMOINS.	JURÉS.		EXPERTS ET INTERPRÈTES.	MÉDECINS ET CHIRURGIENS.							
	2	3	4	5			8	9		11	12							
BRABANT. {	Bruxelles . . . . .	22,651 07	3,850 55	2,505 55	980 81	1,150 "	796 "	11,915 75	4,556 55	1,014 60	3,350 75	1,006 65	4,774 65	534 27	2,405 45	280 00	62,424 70	Colonne 4. Sont compris dans cette colonne les frais occasionnés 1° Par le transport des personnes en démenée ; 2° Par l'envoi devant les conseils de guerre des déserteurs ou récidivaires. On n'a pu parvenir à séparer ces dépenses des frais généraux de translation des accusés et prévenus.  Col. 5. Même observation, en ce qui concerne la translation des étrangers conduits aux frontières par mesure de sûreté publique, et des militaires renvoyés par les conseils de guerre aux compagnies de discipline.  Col. 16. Par <i>frais divers</i> , on a entendu ceux qu'entraînent : 1° L'impression des arrêts de condamnation, des ordonnances, des signalements ; 2° Les mises en fourrière ; 3° Les exhumations ordonnées par justice, les inhumations des personnes noyées et des cadavres trouvés sur la voie publique ; 4. Les devoirs extraordinaires de procédure autorisés par l'article 156 du décret du 18 juin 1811 ; 5. Le transport de certaines pièces de conviction.
	Louvain . . . . .	6,512 35	499 25	315 71	688 16	176 "	200 "	3,625 "	" "	925 68	" "	1,305 25	" "	" "	208 "	5 "	14,546 40	
	Nivelles . . . . .	5,158 35	466 25	115 07	104 90	342 "	12 "	3,480 "	" "	274 17	" "	296 56	" "	" "	" "	55 50	10,518 80	
	Total de la province de Brabant . . . . .	34,101 97	4,825 05	2,952 55	1,775 87	1,648 "	1,008 "	19,022 75	4,556 55	2,812 45	3,350 75	2,758 46	4,774 65	534 27	2,011 45	379 39	87,089 90	
HAINAUT. {	Mons . . . . .	10,509 10	1,621 "	90 43	26 11	827 "	516 "	14,059 25	4,909 22	1,810 "	570 "	215 58	3,999 96	75 "	" "	" "	58,857 45	
	Charleroy . . . . .	4,776 75	417 "	36 15	" "	598 "	48 "	4,269 95	" "	875 67	" "	312 "	" "	" "	15 50	" "	11,547 "	
	Tournay . . . . .	3,882 55	578 35	187 32	87 48	315 "	84 "	2,911 10	" "	1,219 56	115 50	140 50	" "	10 70	" "	" "	9,530 06	
Total de la province de Hainaut . . . . .	18,968 40	2,416 35	313 90	113 59	1,740 "	648 "	21,240 28	4,909 22	3,912 23	485 50	667 88	3,999 96	85 70	15 50	" "	59,514 51		
ANVERS. {	Anvers . . . . .	8,833 03	1,555 45	132 07	516 27	588 "	" "	6,662 70	4,066 21	986 78	401 "	435 75	3,927 96	149 "	1,354 55	6 "	29,085 97	
	Malines . . . . .	2,347 80	456 10	244 80	820 19	608 "	56 "	2,158 "	" "	277 30	" "	275 "	" "	" "	62 "	5 "	7,566 37	
	Turnhout . . . . .	1,821 35	357 85	18 96	" "	88 "	" "	1,651 25	" "	118 71	" "	65 25	" "	" "	" "	" "	4,121 37	
Total de la province d'Anvers . . . . .	13,002 78	2,107 40	396 52	1,156 46	1,144 "	56 "	10,471 95	4,066 21	1,582 88	401 "	774 "	3,927 96	149 "	1,396 55	9 "	40,371 71		
FLANDRE ORIENTALE. {	Gand . . . . .	10,506 65	3,055 50	581 94	1,649 94	1,215 "	485 "	15,812 62	10,825 99	755 88	414 "	1,618 75	5,599 80	502 06	7,056 25	178 56	60,954 14	
	Termonde . . . . .	8,504 05	988 50	956 74	546 21	605 "	84 "	13,575 75	" "	3,050 92	15 "	850 75	" "	" "	1,019 55	" "	29,992 47	
	Audenarde . . . . .	4,975 80	680 90	195 46	139 01	735 "	72 "	5,858 75	" "	698 10	90 50	462 25	" "	" "	457 95	" "	14,275 81	
Total de la province de la Flandre orientale.	29,784 50	4,722 70	1,734 14	2,335 16	2,553 "	639 "	35,025 12	10,825 99	4,504 99	449 50	2,031 75	5,599 20	502 06	9,435 75	178 56	111,220 42		
FLANDRE OCCIDENTALE. {	Bruges . . . . .	7,041 20	12,50 90	281 24	577 86	833 "	348 "	15,704 75	8,698 24	2,398 33	345 50	1,274 47	5,999 84	181 "	315 05	50 "	41,101 38	
	Courtray . . . . .	4,073 "	489 40	111 20	131 97	239 "	75 "	4,585 50	" "	568 08	" "	376 "	" "	" "	" "	10 50	11,260 54	
	Ypres . . . . .	2,990 20	340 95	11 28	11 09	120 "	15 "	2,688 "	" "	359 25	" "	362 "	" "	" "	109 95	" "	7,067 72	
	Furnes . . . . .	2,064 "	161 95	48 30	" "	120 "	288 "	2,227 25	" "	619 06	6 "	200 75	" "	" "	33 60	5 "	5,774 37	
Total de la province de la Flandre occidentale.	16,768 40	2,249 20	432 17	520 92	1,312 "	720 "	25,205 50	8,698 24	3,945 92	349 50	2,215 22	5,999 84	181 "	456 60	65 50	65,144 01		

To

LIX

Tot

LXII

Tot

N

Tot

# FRAIS D'INSTRUCTION ET D'EXÉCUTION

LXXXIV.  
1834.

EN MATIÈRE RÉPRESSIVE, DEVANT LES JURIDICTIONS CIVILES.

ARRONDISSEMENTS.	DROITS ET INDEMNITÉS DES		TRANSLATION DES		FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR DES MAGISTRATS.	DROITS DE CAPTURE ALLOUÉS AUX AGENTS DE LA FORCE PUBLIQUE.	INDEMNITÉS DES		PORTS DE LETTRES ET PAQUETS.	HONORAIRES ET INDEMNITÉS DES		GAGES DES EXÉCUTEURS DES ARRÊTS CRIMINELS.	FRAIS D'EXÉCUTION DES ARRÊTS CRIMINELS.	GARDE CIVIQUE. GREFFIERS, HUISSIERS, CAPTURES ET TÉMOINS.	FRAIS DIVERS.	TOTAL PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE.	OBSERVATIONS.	
	HUISSIERS.	GREFFIERS.	ACCUSÉS OU PRÉVENUS CIVILS ET MILITAIRES.	CONDANNÉS CIVILS ET MILITAIRES.			TÉMOINS.	JURÉS.		EXPERTS ET INTERPRÈTES.	MÉDECINS ET CHIRURGIENS.							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
LIÈGE. {	Liège . . . . .	8,190 20	1,552 00.	42 74	291 60	24 »	152 »	7,407 »	5,849 48	510 24	370 »	735 32	3,990 06	246 50	893 95	120 15	30,146 02	<i>Mêmes observations qu'au tableau LXXXIII.</i>
	Verviers . . . . .	2,460 55	566 05	» »	» »	204 »	5 »	1,776 25	» »	485 25	95 »	223 25	» »	» »	837 90	» »	6,449 85	
	Huy . . . . .	2,961 80	444 51	64 76	7 50	96 »	» »	2,006 »	» »	89 41	45 »	83 75	» »	» »	184 20	» »	5,982 93	
	<b>Total de la province de Liège . . . . .</b>	<b>15,612 55</b>	<b>2,544 04</b>	<b>107 50</b>	<b>299 10</b>	<b>324 »</b>	<b>135 »</b>	<b>11,180 25</b>	<b>5,849 48</b>	<b>884 90</b>	<b>508 »</b>	<b>1,042 32</b>	<b>3,999 06</b>	<b>246 50</b>	<b>1,916 05</b>	<b>120 15</b>	<b>42,578 78</b>	
LIMBOURG. {	Tongres . . . . .	6,292 20	1,203 10	331 54	254 02	1,042 50	96 »	14,525 37	6,011 11	1,411 80	117 75	1,106 25	» »	40 »	58 75	48 »	32,628 48	
	Rasselt . . . . .	5,480 »	647 15	156 05	178 93	222 »	72 »	2,859 75	» »	528 47	38 75	275 75	» »	26 16	124 05	50 »	8,405 06	
	Ruremonde . . . . .	5,906 90	215 50	33 08	13 43	108 »	12 »	3,031 »	» »	343 71	18 75	103 »	» »	» »	» »	27 »	7,692 37	
	<b>Total de la province de Limbourg . . . . .</b>	<b>12,779 19</b>	<b>2,065 75</b>	<b>520 67</b>	<b>446 38</b>	<b>1,572 50</b>	<b>180 »</b>	<b>20,996 12</b>	<b>6,011 11</b>	<b>2,083 98</b>	<b>175 25</b>	<b>1,003 »</b>	<b>» »</b>	<b>66 16</b>	<b>182 80</b>	<b>111 »</b>	<b>48,635 91</b>	
LUXEMBOURG. {	Arion . . . . .	5,207 82	1,026 »	25 44	11 34	598 »	» »	9,835 80	4,900 16	582 63	501 50	253 25	3,873 06	104 »	141 10	157 50	26,876 50	
	Neufchâteau . . . . .	5,308 25	568 25	130 95	117 53	486 »	48 »	5,725 »	» »	850 41	184 »	151 »	» »	» »	74 05	11 »	11,642 32	
	Diekirch . . . . .	2,007 85	275 90	» »	» »	169 »	12 »	1,386 02	» »	1 27	18 »	114 25	» »	» »	» »	» »	4,014 80	
	Marche . . . . .	1,175 15	226 95	31 80	176 26	247 »	» »	1,373 73	» »	468 40	» »	159 25	» »	» »	» »	» »	3,878 62	
	Saint-Hubert . . . . .	610 75	67 70	33 13	231 57	18 »	48 »	996 75	» »	125 07	» »	20 75	» »	» »	» »	» »	2,179 72	
<b>Total de la province de Luxembourg . . . . .</b>	<b>12,375 82</b>	<b>2,164 80</b>	<b>261 30</b>	<b>536 70</b>	<b>1,518 »</b>	<b>108 »</b>	<b>19,515 92</b>	<b>4,900 16</b>	<b>1,836 84</b>	<b>503 50</b>	<b>678 50</b>	<b>3,873 06</b>	<b>104 »</b>	<b>216 05</b>	<b>168 50</b>	<b>48,622 05</b>		
NAMUR. {	Namur . . . . .	7,054 20	1,288 95	92 77	414 96	244 »	» »	10,145 »	2,486 50	505 08	180 »	505 75	3,999 02	141 50	» »	37 04	26,935 67	
	Dinant . . . . .	5,910 95	445 45	88 31	105 84	1,115 »	12 »	4,738 25	» »	659 99	38 »	524 75	» »	» »	43 85	16 97	11,589 30	
<b>Total de la province de Namur . . . . .</b>	<b>10,965 15</b>	<b>1,734 40</b>	<b>181 08</b>	<b>610 80</b>	<b>1,359 »</b>	<b>12 »</b>	<b>14,883 25</b>	<b>2,486 50</b>	<b>1,225 07</b>	<b>218 »</b>	<b>630 50</b>	<b>3,999 02</b>	<b>141 50</b>	<b>43 85</b>	<b>54 01</b>	<b>38,545 63</b>		
Ressort de Bruxelles. {	Gand . . . . .	66,673 15	9,408 80	3,642 75	3,023 02	4,332 »	1,712 »	50,734 06	13,531 96	8,107 56	4,325 25	4,200 34	12,703 57	708 97	4,023 50	388 39	187,176 12	
	Liège . . . . .	46,532 90	6,971 90	2,180 31	2,856 08	3,805 »	1,365 »	38,230 62	19,524 23	8,430 01	799 »	5,144 07	9,599 64	683 06	9,890 33	243 80	176,304 43	
	Liège . . . . .	40,732 71	8,308 99	1,070 55	1,892 08	4,573 50	435 »	66,384 54	19,307 25	6,030 79	1,404 75	4,016 32	11,873 84	538 10	2,338 75	433 64	178,401 77	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .</b>	<b>162,338 76</b>	<b>24,689 69</b>	<b>6,899 61</b>	<b>7,772 08</b>	<b>12,970 50</b>	<b>3,512 »</b>	<b>175,350 12</b>	<b>52,365 44</b>	<b>22,389 26</b>	<b>6,529 »</b>	<b>13,301 63</b>	<b>34,177 05</b>	<b>2,010 79</b>	<b>10,272 60</b>	<b>1,085 80</b>	<b>541,942 32</b>		

# FRAIS D'INSTRUCTION ET D'EXÉCUTION

LXXXV.  
1835.

EN MATIÈRE RÉPRESSIVE, DEVANT LES JURIDICTIONS CIVILES.

ARRONDISSEMENTS.	DROITS ET INDEMNITÉS DES		TRANSLATION DES		FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR DES MAGISTRATS.	DROITS DE CAPTURE ALLOUÉS AUX AGENTS DE LA FORCE PUBLIQUE.	INDEMNITÉS DES		PORTS DE LETTRES ET PAQUETS.	HONORAIRES ET INDEMNITÉS DES		GAGES DES EXÉCUTEURS DES ARRÊTS CRIMINELS.	FRAIS D'EXÉCUTION DES ARRÊTS CRIMINELS.	GARDE CIVIQUE. GREFFIERS, HUISSIERS, CAPTURES ET TÉMOINS.	FRAIS DIVERS.	TOTAL PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE.	OBSERVATIONS.	
	HUISSIERS.	GREFFIERS.	ACCUSÉS OU PRÉVENUS CIVILS ET MILITAIRES.	CONDAMNÉS CIVILS ET MILITAIRES.			TÉMOINS.	JURÉS.		EXPERTS ET INTERPRÈTES.	MÉDECINS ET CHIRURGIENS.							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
BRABANT. {	Bruxelles . . . . .	19,650 48	4,642 80	1,250 42	810 84	741 "	985 "	11,566 "	4,257 10	1,573 30	3,700 25	1,824 15	4,774 56	401 "	244 20	198 85	58,912 18	<i>Mêmes observations qu'au tableau LXXXIII.</i> (**) Il faut ajouter à ces sommes les frais de transport, par voitures cellulaires, dans l'intérieur de quelques villes. Ces frais s'élèvent à fr. 5,960 25 c.
	Louvain . . . . .	6,380 05	624 50	287 85	628 24	187 "	565 "	4,781 25	" "	888 40	" "	1,205 50	" "	97 "	" "	15,851 59		
	Nivelles . . . . .	5,492 15	490 85	112 25	64 35	340 "	133 "	4,427 25	" "	521 "	120 65	129 66	" "	" "	" "	11,855 16		
	<b>Total de la province de Brabant . . . . .</b>	<b>31,537 68</b>	<b>5,758 15</b>	<b>1,650 52</b>	<b>1,503 53</b>	<b>1,268 "</b>	<b>1,485 "</b>	<b>20,774 50</b>	<b>4,257 10</b>	<b>2,982 70</b>	<b>3,820 00</b>	<b>3,159 51</b>	<b>4,774 56</b>	<b>401 "</b>	<b>341 20</b>	<b>198 85</b>	<b>86,576 75</b>	
HAINAUT. {	Mons . . . . .	9,927 15	1,550 25	189 07	114 05	505 25	368 "	8,916 50	5,012 25	1,374 30	249 75	204 32	3,900 96	204 "	" "	2 "	30,918 93	
	Charleroy . . . . .	5,889 05	521 10	92 52	20 77	1,181 "	24 "	5,654 "	" "	755 80	207 55	317 75	" "	55 "	125 95	14,914 49		
	Tournay . . . . .	4,503 15	391 15	286 64	27 "	476 "	111 "	3,636 25	" "	864 50	124 "	265 "	" "	84 50	6 "	10,373 19		
	<b>Total de la province de Hainaut . . . . .</b>	<b>20,119 35</b>	<b>2,468 50</b>	<b>568 23</b>	<b>162 70</b>	<b>2,163 25</b>	<b>503 "</b>	<b>18,186 75</b>	<b>3,012 25</b>	<b>3,104 80</b>	<b>671 30</b>	<b>785 07</b>	<b>3,900 96</b>	<b>204 "</b>	<b>139 50</b>	<b>135 95</b>	<b>56,406 61</b>	
ANVERS. {	Anvers . . . . .	8,319 85	1,066 45	104 45	211 13	686 "	87 "	6,975 75	3,248 "	626 40	531 30	730 30	3,928 04	400 "	5 80	" "	27,450 69	
	Malines . . . . .	2,065 45	428 05	300 33	744 76	805 "	03 "	1,893 50	" "	460 05	56 "	170 25	" "	" "	3 "	7,994 49		
	Turnhout . . . . .	1,780 20	442 15	9 "	4 50	240 "	" "	1,481 75	" "	126 20	" "	78 "	" "	" "	" "	4,161 80		
	<b>Total de la province d'Anvers . . . . .</b>	<b>12,165 50</b>	<b>1,936 65</b>	<b>413 78</b>	<b>960 41</b>	<b>1,731 "</b>	<b>189 "</b>	<b>10,351 "</b>	<b>3,248 "</b>	<b>1,222 25</b>	<b>587 50</b>	<b>968 53</b>	<b>3,928 04</b>	<b>400 "</b>	<b>5 80</b>	<b>3 "</b>	<b>38,686 98</b>	
FLANDRE ORIENTALE. {	Gand . . . . .	14,892 "	2,500 05	1,602 60	1,289 41	806 "	243 "	22,137 14	7,121 41	1,016 63	763 55	1,076 "	3,399 80	1,439 75	475 45	10 "	61,063 77	
	Termonde . . . . .	8,676 90	916 "	744 39	1,210 14	806 "	90 "	13,399 "	" "	2,217 70	148 25	726 75	" "	" "	251 10	" 50	29,072 73	
	Audenarde . . . . .	5,549 95	773 35	90 26	56 23	4,080 "	120 "	6,080 25	" "	687 80	" "	921 50	" "	" "	81 25	50 "	15,279 58	
	<b>Total de la province de la Flandre orientale.</b>	<b>28,918 85</b>	<b>4,289 30</b>	<b>2,437 51</b>	<b>2,561 77</b>	<b>2,692 "</b>	<b>433 "</b>	<b>41,510 39</b>	<b>7,121 41</b>	<b>3,922 15</b>	<b>911 80</b>	<b>2,724 25</b>	<b>3,399 80</b>	<b>1,439 75</b>	<b>787 80</b>	<b>49 50</b>	<b>103,416 08</b>	
FLANDRE OCCIDENTALE. {	Bruges . . . . .	5,736 60	1,434 05	338 00	370 20	793 "	438 "	14,215 25	9,650 25	2,373 80	240 50	1,135 "	3,999 84	932 50	13 50	" "	41,785 75	
	Courtray . . . . .	5,140 75	622 40	292 89	107 08	310 "	139 "	3,986 25	" "	560 10	" "	801 "	" "	" "	8 80	" "	11,907 87	
	Ypres . . . . .	2,770 10	367 40	21 60	" "	111 "	36 "	3,172 25	" "	393 50	6 "	412 50	" "	" "	" "	" "	7,199 55	
	Furnes . . . . .	2,422 10	241 70	29 66	16 03	72 "	60 "	2,510 75	" "	1,039 80	" "	281 25	" "	27 "	" "	3 "	6,704 21	
<b>Total de la province de la Flandre occidentale.</b>	<b>16,000 55</b>	<b>2,666 15</b>	<b>593 81</b>	<b>500 83</b>	<b>1,286 "</b>	<b>603 "</b>	<b>23,884 50</b>	<b>9,650 25</b>	<b>4,284 20</b>	<b>232 30</b>	<b>2,029 75</b>	<b>3,999 84</b>	<b>979 50</b>	<b>13 50</b>	<b>11 80</b>	<b>67,597 18</b>		

# FRAIS D'INSTRUCTION ET D'EXÉCUTION

LXXXVI.  
1835.

EN MATIÈRE RÉPRESSIVE, DEVANT LES JURIDICTIONS CIVILES.

ARRONDISSEMENTS.	DROITS ET INDEMNITÉS DES		TRANSLATION DES		FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR DES MAGISTRATS.	DROITS DE CAPTURE ALLOUÉS AUX AGENTS DE LA FORCE PUBLIQUE.	INDEMNITÉS DES		
	HUISSIERS.	GREFFIERS.	ACCUSÉS OU PRÉVENUS CIVILS ET MILITAIRES.	CONDAMNÉS CIVILS ET MILITAIRES.			TÉMOINS.	JURÉS.	
									2
LIÈGE. {	Liège. . . . .	9,997 15	2,105 50	4 50	401 60	72 »	145 »	9,040 50	4,921 75
	Verviers . . . . .	2,501 40	527 05	10 50	» »	192 »	72 »	2,215 85	» »
	Huy . . . . .	2,841 50	519 80	17 02	7 12	87 »	24 »	2,009 »	» »
	<b>Total de la province de Liège. . . . .</b>	<b>15,340 05</b>	<b>2,753 05</b>	<b>32 02</b>	<b>408 72</b>	<b>351 »</b>	<b>239 »</b>	<b>13,265 35</b>	<b>4,921 75</b>
LIMBOURG. {	Tongres. . . . .	6,286 50	1,158 80	307 »	204 09	1,127 »	24 »	14,046 87	6,690 50
	Hasselt . . . . .	3,547 90	400 45	77 04	201 35	478 »	108 »	3,880 25	» »
	Ruremonde. . . . .	3,042 85	247 05	117 75	» »	255 »	63 »	4,354 75	» »
	<b>Total de la province de Limbourg . . . . .</b>	<b>12,877 25</b>	<b>1,705 20</b>	<b>501 70</b>	<b>406 34</b>	<b>1,800 »</b>	<b>235 »</b>	<b>23,161 87</b>	<b>6,690 50</b>
LUXEMBOURG. {	Arlon. . . . .	5,372 75	1,245 15	211 50	69 »	2,062 »	24 »	10,985 75	5,609 25
	Neufchâteau . . . . .	2,774 35	445 10	144 35	67 34	709 »	12 »	3,606 »	» »
	Diekirch . . . . .	2,606 00	262 35	11 10	» »	744 »	102 »	1,608 05	» »
	Marche . . . . .	1,115 05	216 05	57 »	108 »	291 »	36 »	978 30	» »
	Saint-Hubert. . . . .	844 20	121 10	77 50	207 50	15 »	24 »	1,091 50	» »
	<b>Total de la province de Luxembourg. . . . .</b>	<b>12,713 15</b>	<b>2,290 65</b>	<b>501 05</b>	<b>451 84</b>	<b>3,821 »</b>	<b>198 »</b>	<b>18,413 40</b>	<b>5,609 25</b>
NAMUR. {	Namur . . . . .	6,570 15	876 15	35 50	206 32	256 »	» »	8,007 31	1,533 25
	Dinant . . . . .	4,018 05	497 90	104 10	35 05	473 »	24 »	5,378 88	» »
	<b>Total de la province de Namur. . . . .</b>	<b>10,380 10</b>	<b>1,374 05</b>	<b>159 75</b>	<b>262 27</b>	<b>729 »</b>	<b>24 »</b>	<b>13,386 19</b>	<b>1,533 25</b>
Ressort de Bruxelles. . . . .	63,822 53	10,163 50	2,041 53	2,026 64	5,161 25	2,160 »	49,312 25	10,517 55	
» Gand. . . . .	44,988 40	6,066 45	3,050 12	3,062 00	3,978 »	1,140 »	63,400 89	16,757 96	
» Liège. . . . .	51,310 55	8,210 95	1,195 81	1,619 17	6,761 »	716 »	68,220 81	18,866 75	
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>160,150 48</b>	<b>25,340 70</b>	<b>6,867 46</b>	<b>7,308 41</b>	<b>15,900 25</b>	<b>4,028 »</b>	<b>182,959 95</b>	<b>46,141 76</b>	

PORTS DE LETRES ET PAQUETS.	HONORAIRES ET INDEMNITÉS DES		GAGES DES EXÉCUTEURS DES ARRÊTS CRIMINELS.	FRAIS D'EXÉCUTION DES ARRÊTS CRIMINELS.	GARDE CIVIQUE. GREFFIERS, HUISSIERS, CAPTURES ET TÉMOINS.	FRAIS DIVERS.	TOTAL PAR ARRONDISSEMENT ET PROVINCE.	OBSERVATIONS.							
	10	11							12	13	14	15	16	17	
		EXPERTS ET INTERPRÈTES.													MÉDECINS ET CHIRURGIENS.
455 40	849 05	290 »	3,999 96	245 75	168 75	68 »	55,297 71	<i>Mêmes observations qu'au tableau LXXXIII.</i>							
514 50	» »	237 »	» »	» »	507 35	2 »	6,100 75								
104 60	117 »	103 »	» »	» »	» »	» »	5,650 61								
<b>1,054 50</b>	<b>966 05</b>	<b>630 »</b>	<b>3,999 96</b>	<b>245 75</b>	<b>476 50</b>	<b>70 »</b>	<b>45,529 10</b>								
1,380 91	404 25	1,502 00	» »	30 »	15 75	10 »	51,639 46								
410 80	» »	600 50	» »	» »	62 90	33 25	9,978 44								
420 40	41 25	127 »	» »	» »	» »	21 »	8,679 95								
<b>2,921 10</b>	<b>445 50</b>	<b>2,330 40</b>	<b>» »</b>	<b>30 »</b>	<b>78 65</b>	<b>86 25</b>	<b>52,727 85</b>								
1,721 15	149 75	336 90	3,711 96	84 »	19 45	142 »	31,851 61								
1,285 »	132 »	189 50	» »	3 »	» »	» »	9,422 04								
» »	» »	520 35	» »	» »	» »	» »	5,914 65								
291 70	» »	42 25	» »	» »	» »	» »	5,156 25								
195 »	» »	30 25	» »	» »	» »	» »	2,605 85								
<b>3,492 85</b>	<b>281 75</b>	<b>1,119 45</b>	<b>3,711 96</b>	<b>87 »</b>	<b>19 45</b>	<b>142 »</b>	<b>52,943 40</b>								
436 60	179 74	291 »	3,999 96	66 »	» »	42 10	22,252 14								
674 10	21 »	275 75	» »	» »	» »	21 »	11,547 72								
<b>1,110 70</b>	<b>200 74</b>	<b>476 75</b>	<b>3,999 96</b>	<b>66 »</b>	<b>» »</b>	<b>66 10</b>	<b>35,799 86</b>								
7,399 75	5,088 70	4,012 93	12,702 56	1,905 »	486 50	355 78	161,070 32								
8,306 35	1,164 30	3,354 »	9,599 04	2,419 25	801 30	61 50	175,015 26								
7,879 15	1,894 04	4,470 60	11,711 88	428 75	574 40	361 35	184,800 21								
<b>23,485 25</b>	<b>8,147 04</b>	<b>14,743 53</b>	<b>34,014 08</b>	<b>3,833 »</b>	<b>1,862 20</b>	<b>761 43</b>	<b>539,483 79</b>								

## FRAIS D'INSTRUCTION ET D'EXÉCUTION

LXXXVII.

1834.

### DEVANT LA HAUTE COUR MILITAIRE ET LES CONSEILS DE GUERRE.

PROVINCES.	HONORAIRES		PRIMES		INDEMNITÉS		PORTS		HUISSIERS,		FRAIS		TOTAL		OBSERVATIONS.
	ET	INDEMNITÉS	POUR ARRESTATION	DES DÉSERTEURS,	DES EXPERTS	DES DÉSERTEURS,	DE LETTRES	ET FRAIS DE VOYAGE	PRÉVOTS	DES PRÉVOTS ET	DIVERS.	PAR	PROVINCE.		
	DES EXPERTS	DES EXPERTS	DES DÉSERTEURS,	DES DÉSERTEURS,	DES EXPERTS	DES DÉSERTEURS,	DE LETTRES	ET FRAIS DE VOYAGE	DES PRÉVOTS ET	DES PRÉVOTS ET	(B)	PROVINCE.	PROVINCE.		
	INTERPRÈTES.	INTERPRÈTES.	RETTARDATAIRES	RETTARDATAIRES	INTERPRÈTES.	RETTARDATAIRES	PAQUETS.	PAQUETS.	AUDITEURS	AUDITEURS					
Brabant . . . . .	118	30	814	52	1500	01	2270	98	506	19	1026	53	5875	75	<p>(A) Les frais de voyage et de séjour des prévôts et auditeurs militaires étant peu considérables, n'ont pas été compris, pour cette raison, dans une colonne spéciale.</p> <p>(B) On a entendu par cette dénomination les frais d'exécution des condamnations, ceux d'impression et les menues dépenses des conseils de guerre, telles que chauffage, éclairage et autres frais de bureau.</p> <p>Le tableau suivant offre au surplus pour l'année 1835, des classifications plus distinctes.</p>
Anvers . . . . .	278	"	662	46	938	25	555	64	96	49	891	"	5143	84	
Hainaut . . . . .	"	"	656	56	457	09	246	25	1502	40	496	"	5138	28	
Liège . . . . .	"	"	552	90	117	"	753	45	28	80	595	58	1612	55	
Limbourg . . . . .	"	"	457	48	"	"	"	"	"	"	259	"	707	48	
Luxembourg . . . . .	"	"	89	05	"	"	"	"	"	"	250	"	359	05	
Namur . . . . .	24	"	184	28	519	89	956	17	60	25	570	"	1891	59	
Flandre orientale . . . . .	1257	"	1706	07	556	75	1452	56	177	86	467	"	5617	04	
Flandre occidentale . . . . .	"	"	451	64	45	"	629	17	152	67	570	"	1026	58	
Totaux généraux . . . . .	1677	50	5564	04	3760	09	6827	"	2124	66	4213	93	25,974	12	

## FRAIS D'INSTRUCTION ET D'EXÉCUTION

LXXXVIII.

1835.

### DEVANT LA HAUTE COUR MILITAIRE ET LES CONSEILS DE GUERRE.

PROVINCES.	HONORAIRES		PRIMES		INDEMNITÉS		PORTS		MENUES		FRAIS		FRAIS		HUISSIERS		FRAIS		TOTAL			
	ET	INDEMNITÉS	POUR ARRESTATION	DES DÉSERTEURS,	DES EXPERTS	DES DÉSERTEURS,	DE LETTRES	DE LETTRES	DÉPENSES	DE BUREAU	DE VOYAGE	DE BUREAU	DE VOYAGE	PRÉVOTS	PRÉVOTS	DES ARRÊTS	DES ARRÊTS	DES ARRÊTS	DES ARRÊTS	DES ARRÊTS		
	DES EXPERTS	DES EXPERTS	DES DÉSERTEURS,	DES DÉSERTEURS,	DES EXPERTS	DES DÉSERTEURS,	DE LETTRES	DE LETTRES	(feu, lumière)	AUDITEURS	AUDITEURS	AUDITEURS	AUDITEURS	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.		
	INTERPRÈTES.	INTERPRÈTES.	RETTARDATAIRES	RETTARDATAIRES	INTERPRÈTES.	RETTARDATAIRES	PAQUETS.	PAQUETS.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.	MILITAIRES.		
Brabant . . . . .	297	"	784	"	1875	"	1758	50	240	"	500	"	298	"	291	85	8	"	58	"	5870	55
Anvers . . . . .	408	"	46	"	919	75	270	80	240	"	500	"	"	"	252	70	"	"	111	"	2987	25
Hainaut . . . . .	"	"	464	"	375	30	509	50	240	"	500	"	550	"	970	85	"	"	49	50	5656	85
Liège . . . . .	"	"	592	"	421	75	895	70	120	"	600	"	"	"	48	"	"	"	"	"	2590	45
Limbourg . . . . .	"	"	152	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152	"
Luxembourg . . . . .	"	"	72	"	57	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	129	"
Namur . . . . .	"	"	160	"	160	75	1006	60	120	"	600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2047	55
Flandre orientale . . . . .	1127	"	1206	"	956	75	1292	"	120	"	300	"	"	"	100	5	"	"	"	"	5191	80
Flandre occidentale . . . . .	69	"	800	"	15	25	512	"	120	"	500	"	"	"	187	50	"	"	50	"	2659	55
Totaux généraux . . . . .	1901	"	4816	"	4982	45	6143	90	1200	"	2700	"	848	"	1850	75	8	"	254	50	24,004	60



# TABLE DES MATIÈRES.

1855.

RAPPORT AU ROI . . . . .

## Première Partie.

### COURS D'ASSISES, TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE SIMPLE POLICE.

#### COURS D'ASSISES.

Relevés généraux, pour tout le royaume, des crimes contre les personnes et les propriétés.

Développement des tableaux précédents, indiquant le nombre des crimes commis par des inconnus, celui des accusés, des acquittés et des condamnés

Dans la province de Brabant . . . . .	III—IV	8—9
— Anvers. . . . .	V—VI	10—11
— Hainaut . . . . .	VII—VIII	12—13
— Liège . . . . .	IX—X	14—15
— Limbourg. . . . .	XI—XII	16—17
— Luxembourg. . . . .	XIII—XIV	18—19
— Namur. . . . .	XV—XVI	20—21
— Flandre orientale. . . . .	XVII—XVIII	22—25
— Flandre occidentale. . . . .	XIX—XX	24—25

Nombre des accusations et des accusés jugés par contumace . . . . . XXI—XXII 26—27

Récapitulation des tableaux III — XXII : — Rapport du nombre des crimes, des acquittements et des condamnations, avec la population de chaque province. . . . . XXIII 28—29

Age des accusés. . . . . XXIV 30

INDICATION	
DES TABLEAUX.	DES PAGES.
	1
I—II	4—5
III—IV	8—9
V—VI	10—11
VII—VIII	12—13
IX—X	14—15
XI—XII	16—17
XIII—XIV	18—19
XV—XVI	20—21
XVII—XVIII	22—25
XIX—XX	24—25
XXI—XXII	26—27
XXIII	28—29
XXIV	30

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

*Nature et nombre des délits poursuivis et des prévenus jugés devant chaque tribunal correctionnel.*

		INDICATION	
		DES TABLEAUX.	DES PAGES.
Tribunal correctionnel de Bruxelles . . . . .		XXV	52
— Louvain . . . . .		XXVI	55
— Nivelles. . . . .		XXVII	54
— Anvers. . . . .		XXVIII	53
— Malines. . . . .		XXIX	56
— Turnhout . . . . .		XXX	57
— Mons . . . . .		XXXI	58
— Tournay. . . . .		XXXII	59
— Charleroy . . . . .		XXXIII	40
— Liège . . . . .		XXXIV	41
— Huy . . . . .		XXXV	42
— Verviers . . . . .		XXXVI	43
— Tongres . . . . .		XXXVII	44
— Hasselt . . . . .		XXXVIII	45
— Ruremonde . . . . .		XXXIX	46
— Arlon . . . . .		XL	47
— Diekirch . . . . .		XLI	48
— Marche. . . . .		XLII	49
— Neufchâteau . . . . .		XLIII	50
— St.-Hubert. . . . .		XLIV	51
— Namur. . . . .		XLV	52
— Dinant . . . . .		XLVI	53
— Gand . . . . .		XLVII	54
— Audenarde. . . . .		XLVIII	55
— Termonde. . . . .		XLIX	56
— Bruges . . . . .		L	57
— Courtray . . . . .		LI	58
— Furnes . . . . .		LII	59
— Ypres . . . . .		LIII	60
Age des prévenus . . . . .		LIV	61

*Récapitulation des tableaux correctionnels.*

Nombre des délits poursuivis et des prévenus jugés dans tout le royaume . . . . .	LV	62
» » » en distinguant les délits d'après leur nature. . . . .	LVI	63

*Marche de l'instruction des procès correctionnels.*

Durée de l'instruction, à compter du jour du délit . . . . .	LVII	64
» » » de l'appel . . . . .	LVIII	65
Nombre, résultat et nature des appels correctionnels. . . . .	LIX	66

TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

Nombre des jugements rendus par ces tribunaux. . . . .

**Deuxième Partie.**

**COUR DE CASSATION.**

(Chambre criminelle.)

Résultat des pourvois en cassation, classés d'après les provinces ou les juridictions auxquelles appartenaient les affaires qui ont été l'objet des pourvois. — Nombre des demandes en règlement de juges, en renvoi pour cause de sûreté publique, etc. — Nombre des arrêts rendus par les cours d'assises et les juridictions militaires, qui ont été cassés. — Indication sommaire des motifs de cassation. — Résumé général des travaux de la chambre criminelle . . . . .

**Appendice.**

Morts accidentelles et suicides . . . . .	LXI—LXIV	76—79
Récidives en matière criminelle et correctionnelle. . . . .	LXV—LXVI	80—81
Frais de justice. . . . .	LXVII et suiv. (*)	82 et suiv. (*)

(\*) Le numérotage et la pagination de ces derniers tableaux sont, par erreur, indiqués dans le recueil d'une manière différente.

INDICATION

DES TABLEAUX.	DES PAGES.
LX	68
LXI	72—75
LXI—LXIV	76—79
LXV—LXVI	80—81
LXVII et suiv. (*)	82 et suiv. (*)